

# *Foliocollection*

XXXVII<sup>e</sup> Rencontre Ipse

les 4 et 5 Juillet 2011 à Varsovie

**L'INDIVIDU, LE COLLECTIF,  
AU CŒUR DES NOUVELLES  
SOLIDARITÉS**





  
POLONIA PALACE HOTEL

Lieu de la conférence:

POLONIA PALACE HOTEL

Al. Jerozolimskie 45 - 00-692 Warsaw, Poland

## Sommaire

### Allocutions d'ouverture

**Maciej Duszczyk** .....5  
*Membre de l'équipe de conseil stratégique du premier ministre  
et directeur adjoint de l'Institut de politique sociale, Université de Varsovie*

**Eric Rambaud** .....9  
*Secrétaire général de l'Ipse*

### Les enjeux de la XXXVII<sup>e</sup> Rencontre Ipse :

#### Solidarité originelle, solidarité collective : du groupe à l'universel

**Dominique Boucher** .....11  
*délégué général de l'Ipse*

**François Charpentier** .....13  
*Journaliste à l'AEF*

### Modérateur

**Claude Sardais** .....17  
*ancien président de France-Pologne pour l'Europe*

## PREMIÈRE SESSION

### Les métamorphoses du sentiment d'appartenance à un groupe, un collectif :

**Alain Mergier** .....19  
*Sociologue et Directeur de l'Institut WEI*

**Denis Stokkink** .....24  
*Président du think tank Pour la solidarité*

## DEUXIÈME SESSION

### La solidarité : une méthode, une valeur devenue le fondement de la protection sociale collective et individuelle

**Jozef Niemiec** .....29  
*Secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats (CES)*

**Chantal Euzeby**.....32  
*Professeure émérite à l'Université Pierre Mendès France, Grenoble - France*

### Le renouveau de la solidarité en Pologne ?

**Marcin Zieleniecki**.....39  
*Consultant, Commission nationale NSZZ « Solidarnosc » - Pologne*

### TROISIÈME SESSION - Table ronde :

Reconnaissance de la personne et pérennité de la protection sociale solidaire

Modérateur

<b>Jean-Yves Leconte</b> .....	44
<i>Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger</i>	
<b>Heinz Stapf-Finé</b> .....	45
<i>Professeur en Politiques sociales, Alice Salomon Hochschule Berlin</i>	
<b>Elaine Fultz</b> .....	47
<i>JMF Research Associates, ancienne directrice du bureau subrégional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale à l'OIT (Organisation Internationale du Travail)</i>	
<b>Yannick Lucas</b> .....	50
<i>Directeur général de la Mutualité française Indre-Touraine - France</i>	

### QUATRIÈME SESSION :

La personne, l'intérêt général : quelles prises en compte dans les activités des organismes mutualistes, paritaires et coopératifs ?

Modérateur

<b>Otto Kaufmann</b> .....	54
<i>chercheur à l'Institut Max Planck, Munich - Allemagne</i>	
<b>Laurence Lautrette</b> .....	56
<i>Avocat à Laurence Lautrette &amp; Associés - France</i>	
<b>Catherine Hock</b> .....	60
<i>Secrétaire générale adjointe de l'Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe (AMICE)</i>	
<b>Serge Bizouerne</b> .....	63
<i>Président de DomPlus - France</i>	

### Conclusions de la Rencontre

<b>Jean-Louis Bancel</b> .....	67
<i>Président du Crédit Coopératif - France</i>	

## Allocutions d'ouverture

### Maciej Duszczuk

*Membre de l'équipe de conseil stratégique du premier ministre  
et directeur adjoint de l'Institut de politique sociale, Université de Varsovie*



Au nom de M. Donald Tusk, le Premier Ministre, je souhaiterais vous accueillir chaleureusement à Varsovie. Je suis très content que vous ayez choisi Varsovie comme lieu accueillant cette XXXVII<sup>e</sup> réunion de l'Iperse, qui est très importante dans la problématique qui nous préoccupe aujourd'hui. Permettez-moi de partager avec vous quelques réflexions concernant les défis sociaux que doit affronter la Pologne, que doit affronter l'Europe, que doivent affronter tous les Etats qui sont bien développés et qui doivent faire face à cette situation particulière dans laquelle nous vivons.

A l'époque où le Premier Ministre est entré au pouvoir en Pologne, il a décidé de créer un groupe d'une quinzaine de personnes regroupant des spécialistes de nombreuses branches, de nombreux domaines pour pouvoir élaborer une vision de la Pologne, du développement de la Pologne dans une perspective plus large. Le Premier Ministre avait besoin d'un groupe de personnes qui ne se concentre pas

uniquement sur les questions ponctuelles que doit affronter le gouvernement au quotidien, ce groupe était censé penser à plus long terme. Ces quinze personnes de ce groupe ne sont pas fonctionnaires, ne sont pas membres d'administrations. Je suis, par exemple, pour ma part, vice-président de l'Institut de recherche auprès de l'Université de Varsovie qui s'occupe des questions sociales et dont les professeurs enseignent la politique sociale à plus de mille étudiants. Dans ce groupe, d'autres personnes s'occupent aussi des questions économiques, du transport, des infrastructures, de la protection de l'environnement, tous les domaines qui sont importants pour l'Etat. Etant donné que je m'occupe de la politique sociale, je voudrais vous parler des questions sociales. J'espère que cela s'inscrit parfaitement dans le sujet de la conférence.

Permettez-moi de commencer par une comparaison privée. Lorsque je lisais la stratégie de Lisbonne de 2000, ce qui me manquait à l'époque, c'était une réponse à un défi qui devait se présenter un jour. C'était un défi qui était lié à cette nouvelle vision de la politique sociale, donc le pilier de la stratégie de Lisbonne, donc la compétitivité et les autres. Tout cela était très juste, mais ce qui me manquait était une vision plus large concernant la politique sociale. Je pense que pendant les dix ans qui se sont écoulés depuis l'échec qu'a connu la stratégie de Lisbonne, tout cela nous a mis dans la situation où la stratégie Europe 2020 a déjà une dimension un peu différente. Les questions sociales y ont ainsi trouvé leur place. Si maintenant nous regardons les cinq facteurs indicateurs de base qui vont décider que l'Union Européenne pourra vraiment se défendre, pourra être confrontée au défi de l'avenir sans porter atteinte à la vie future des citoyens, il y a trois facteurs qui concernent la protection sociale : éducation, la lutte contre l'exclusion sociale et l'emploi. Si nous pensons à cette problématique sociale, on peut ajouter aussi le quatrième facteur concernant les compétences des citoyens. Il s'agit ici de dépenses pour toutes sortes d'activation professionnelle. Je me réjouissais de voir la stratégie 2020, je croyais que c'était un pas dans une bonne direction.

Dans ma réflexion sur l'Europe, sur l'avenir de l'Europe, lorsque l'on me demande quel est mon opinion sur l'avenir social, je dois dire que je suis maintenant un peu inquiet en voyant le pacte «Euro Plus». Car quand bien même cette problématique sociale y apparaît, elle est prise en compte de manière un peu différente que dans la stratégie UE 2020. Je pense que c'est peut-être la réponse à la crise que nous avons vécue en Europe, donc je peux com-

prendre les raisons, mais je vois quand même les différences entre ces deux documents tout les deux élaborés par l'Union européenne.

Vous savez que nous avons réussi ici en Pologne à maintenir la croissance économique, mais aussi la hausse de l'emploi, nous avons arrêté l'augmentation du chômage et nous avons également réduit l'exclusion sociale, même si celle-ci est toujours importante en Pologne, notamment si l'on regarde certaines régions de la Pologne. Vous êtes actuellement à Varsovie, qui a une situation assez bonne, mais si vous vous éloignez de quelques dizaines de kilomètres, vous verrez que la situation y est beaucoup moins bonne. Cette différenciation des régions est très grande en Pologne, les écarts sont vraiment très visibles.

Dans quelques jours seulement, nous allons publier un rapport spécial, qui indiquera ce que nous devons faire pour que la Pologne, pendant la durée d'une génération, ne soit plus le pays « catching up », pour qu'elle puisse devenir un pays développé et changer par cela son statut, passant d'un pays en voie de développement à un pays déjà développé, car les conditions de vie ne sont toujours pas celles de l'Europe occidentale. Il y a 25 décisions dans ce document que nous voulons transmettre aux hommes politiques, décisions dont l'application, à notre avis, pourrait entraîner des progrès et pourrait permettre à la Pologne de profiter des occasions, des opportunités que nous avons. Derrière ces 25 décisions, il y a 100 projets particuliers. Nous croyons qu'il faut que chaque personne dans le gouvernement soit personnellement responsable d'un projet, il faut que certains projets particuliers soient mis en place. Dans ce cadre, je suis responsable de la problématique sociale que nous avons intitulée «le capital Humain», avant nous appelions cela la «cohésion sociale». Aujourd'hui, après le débat qui a déjà eu lieu concernant le premier rapport que nous avons établi il y a quelques mois, nous avons pensé qu'il fallait changer de nomination car c'est plutôt le capital humain qui sera vraiment le facteur le plus important dont va dépendre notre futur.

Qu'est ce que le capital humain ? Ce capital humain englobe cinq domaines : l'emploi, la démographie, la cohésion sociale, la santé et les compétences et qualifications des citoyens. C'est la compréhension du capital humain que nous voulons adopter pour pouvoir vraiment profiter de tout le potentiel, de toute la capacité pour remplir les lacunes qui existent dans différents endroits. Cela permettra aussi bien à l'Etat qu'aux citoyens d'utiliser pleinement leur potentiel.

## 1. L'emploi

Si nous regardons les défis pour la Pologne dans ce domaine, nous voyons que le taux d'emploi élevé, qui est tellement important pour l'économie, et le taux de chômage réduit, sont des choses qui sont difficiles à atteindre. Nous avons voulu avoir un taux de 75% d'emploi d'ici 2020, mais ce n'est pas faisable. Nous allons peut-être parvenir à 71%. Comment y parvenir ? En regardant les défis démographiques, en regardant le fait que le nombre de personnes actives du point de vue professionnel va diminuer d'ici 2020. Il faudra donner les possibilités de travail à ceux qui sont absents du marché du travail, il s'agit de cinq catégories de personnes :

- **les personnes handicapées** : le taux d'emploi de ces personnes est actuellement de 27%, ce qui est très peu. Nous voulons qu'un handicapé sur deux soit actif sur le marché du travail. Nous voulons ainsi faire évoluer le système pour qu'il soit plus facile d'employer les personnes handicapées. Il ne faut pas que cela cause des problèmes aux employeurs.
- **Les personnes habitant en zones rurales** : cela représente beaucoup de personnes car il y a en Pologne de grands terrains agricoles. Des milliers de personnes pourraient travailler non pas comme agriculteurs mais trouver un emploi dans d'autres secteurs.
- **Les jeunes** : le taux de chômage des jeunes est aujourd'hui de plus de 35%. Aucun pays avec un taux de chômage des jeunes aussi élevé ne peut se développer. Les coûts sociaux qui résultent de ces phénomènes sont tellement importants qu'il faut tout faire pour que ces jeunes puissent trouver un emploi. Nous avons quelques idées, comme par exemple la réduction d'impôts pour les jeunes, pour que ceux-ci trouvent rentable de s'engager quelque part et non pas de toucher l'allocation chômage.

- **Les personnes qui ne travaillent pas**, que l'on appelle «not in education, in employment or training» : ce sont les personnes qui ne font rien, ce ne sont pas des jeunes, ils n'apprennent plus et ne sont pas des personnes âgées.
- **Les femmes** : le taux d'emploi des femmes est plus faible que celui des hommes bien qu'elles soient mieux éduquées que les hommes. Mais les obligations familiales, le fait d'avoir des enfants, empêchent bien souvent les femmes de trouver un emploi. Nous faisons donc tout le nécessaire pour que les femmes puissent trouver un emploi. Cette cinquième catégorie est un petit peu spécifique car les femmes se trouvent aussi dans chacune des catégories que je viens de mentionner auparavant. Mais à chaque fois, les femmes ont moins de chances que les hommes dans chaque catégorie.

## 2. La démographie

Il est difficile de parler d'emploi sans parler de la démographie. La Pologne a toujours la population la plus jeune d'Europe, mais cela va changer. Quand je pose la question à mes amis démographes de ce qu'il va se passer quand il y aura moins de gens dans l'Union Européenne, ils me répondent qu'il ne va rien se passer et que l'on va fonctionner de la même manière. Le problème du point de vue démographique, c'est le pourcentage de personnes qui sont actifs ou qui ne le sont pas. Lorsque mes étudiants me disent que le problème majeur, c'est la population vieillissante, je trouve cela vexant. Je trouve bien par exemple que mes parents puissent s'occuper de mes enfants. Si la population vieillit, cela veut dire que les gens vivent de plus en plus longtemps. La question qui se pose est de savoir comment permettre aux gens d'être plus longtemps actifs en termes de travail. Nous pensons évidemment à augmenter l'âge de départ à la retraite, mais il faut avant cela penser à la qualité de la vie et faire d'autres choses, c'est notamment ce qu'on appelle la « silver economy » : l'économie en argent. C'est favoriser l'accès aux services, la prévention lorsque l'on parle de la santé, pour être en bonne forme et ainsi pouvoir être plus longtemps sur le marché du travail. Je pense que cela est nécessaire.

La démographie, c'est aussi un taux de natalité plus élevé. La Pologne est maintenant en croissance, notre taux de natalité est de 1,4 enfant par femme. Ce taux était encore de 1,24 il y a peu, mais il faut qu'il soit bientôt à 1,7 car sans cela, il n'y aura pas de remplacement de génération.

Pour concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale, il faut aussi disposer de bonnes infrastructures. La stratégie de Lisbonne parle du développement d'écoles maternelles, de crèches. Aujourd'hui seulement 5% d'enfants polonais sont envoyés en crèche, or il faudrait certainement atteindre les 30%. La question est également de trouver un moyen de garder des personnes âgées.

## 3. La cohésion sociale

Lorsque j'ai demandé à mes amis économistes qui s'occupent des transferts sociaux qu'ils me fassent des calculs concernant les transferts, j'ai été terrifié car il s'est avéré que seulement 16% de tous les transferts sociaux atteignent les 10% des personnes les plus pauvres. Cela veut dire que le système est inefficace. Nous avons donc conçu quelques changements pour que les prestations qui doivent normalement être transmises aux personnes exclues soient vraiment orientées vers ces personnes afin qu'elles puissent sortir de cette exclusion.

Il y a deux catégories: les personnes handicapées, les familles qui ont plus de trois enfants doivent être aidés par l'Etat. Pour toutes les autres catégories, il faudrait probablement faire des changements. Notre idée est de créer un nouveau modèle de services sociaux. Je parle ici de ce caractère égalitaire des services sociaux, pour que les personnes puissent avoir les capacités de mieux se développer et bénéficier des services sociaux au sens large : éducation, santé mais aussi des services sur le marché du travail qui sont bien gérés et bien développés. Les personnes par exemple qui ne savent pas très bien travailler sur internet doivent aussi pouvoir profiter de cette offre. Voilà donc les changements au niveau des transferts sociaux, notamment en pensant aux personnes de grande valeur et construire des services

sociaux qui pourraient permettre aux personnes de mieux profiter des opportunités qu'elles ont. C'est aussi en lien avec le titre de votre conférence car il faut ici parler de ce caractère collectif : on ne peut pas faire de services sociaux individuels, il faut que ces services aient un caractère collectif.

## 4. La santé

Nous avons analysé la santé en trois volets. D'une part, nous voulons créer un système d'accès égal aux procédures médicales dans lesquels le taux de mortalité est le plus élevé, là où il y a le plus grand risque de perte de la vie. Nous voulons concentrer le fonds, les moyens. D'un autre côté, il est aussi important de développer les méthodes de protection de la santé les plus innovantes qui sont aussi les plus chères. La question qui se pose est de savoir si nous pouvons garantir un accès égal à ces modèles. La réponse est malheureusement non, mais il faut quand même qu'il y ait une certaine égalité, on n'est pas en sécurité lorsqu'on a un accès limité aux soins médicaux.

La prévention est également importante. Lorsque l'on parle du modèle social européen, je pense que l'on pourrait avoir un modèle de protection de la santé basé sur la prévention. Nous devrions être innovants. Cela permettra de sauver les milliers de personnes qui grâce à cela pourront améliorer la qualité de leur vie.

La rééducation, la réadaptation est un domaine qui nécessite beaucoup de changements et d'évolution. Il y a par exemple beaucoup de gens qui vers l'âge de 40ans subissent un infarctus ou qui ont un accident. Après cela, ils ne reviennent plus sur le marché du travail. Si on arrivait à assurer leur rééducation, probablement que ces personnes pourraient revenir par la suite sur le marché du travail.

## 5. Les compétences et qualifications des citoyens

On peut parler ici du lien entre l'éducation et le marché du travail. Mais nous constatons que l'éducation générale n'est pas liée avec le marché du travail, le marché du travail évolue plus vite que le système d'éducation. C'est pourquoi nous voulons développer le système d'éducation professionnelle au niveau du secondaire et au niveau du supérieur car c'est là que nous voyons les problèmes les plus importants.

Nous voulons aussi créer un nouveau système d'éducation pour les adultes : l'éducation dans le travail mais aussi le soutien aux personnes qui ont des possibilités et qui veulent augmenter leurs qualifications. Ce type de systèmes n'existe pas en Pologne, même s'il y a quelques bases. Sans l'éducation des personnes adultes, nous n'arriverons pas à réaliser le premier objectif, c'est-à-dire l'inclusion professionnelle des personnes qui sont en dehors du marché du travail. Outre le niveau d'éducation au niveau primaire ou secondaire, il faut, à mon sens, se diriger vers la capacité de profiter de ses qualifications pendant toute sa vie.

Voilà donc cinq domaines qui nous paraissent importants, qui sont des domaines clés afin de mettre en place une bonne qualité de vie. Notre objectif dans notre projet n'est pas vraiment la croissance économique. L'indicateur clé qui pourra démontrer le succès de la Pologne est le niveau de l'IDH, l'indicateur de développement humain. C'est à travers la qualité de vie que nous regardons notre projet et non pas à travers le facteur qu'est la croissance économique. Et c'est seulement une telle approche qui est susceptible d'apporter un succès qui bénéficiera à tout le monde. ■



## Eric Rambaud

Secrétaire général de l'Ipse



Nous sommes aujourd'hui réunis à Varsovie pour la XXXVII<sup>e</sup> Rencontre de l'Ipse. Cette rencontre a lieu au tout début de la Présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne. C'est la première fois que l'Ipse a la chance d'organiser une Rencontre en Pologne et nous sommes honorés d'y être accueillis pour débattre ensemble.

Permettez-moi tout d'abord de remercier Monsieur Maciej Duzszyk, Conseiller du premier Ministre polonais, d'avoir bien voulu accepté de nous accueillir et de nous faire l'honneur d'ouvrir cette XXXVII<sup>e</sup> Rencontre de Varsovie. Je souhaiterais aussi vous présenter les excuses du Président de l'Ipse, Monsieur Alain Chenot, qui n'a pas pu exceptionnellement se déplacer pour être avec nous.

Permettez-moi ensuite de vous présenter brièvement l'Ipse : L'institut de la protection sociale européenne et son action.

Depuis maintenant plus de 20 ans – l'Ipse a été fondé en 1989 – l'Ipse a pour objectif d'accompagner la construction européenne d'une protection sociale solidaire en favorisant le dialogue social, l'économie sociale et solidaire. L'Ipse participe au rapprochement des principales institutions, des organisations internationales, des organismes mutualistes et paritaires de protection sociale pour garantir une protection sociale solidaire plus forte et plus durable en Europe et plus largement contribuer à la création d'une Europe sociale.

C'est ainsi que chaque année, l'Ipse organise les Rencontres Ipse dans l'Etat membre qui assure la présidence du Conseil de l'Union européenne.

### Le collectif, l'individu, au cœur des nouvelles solidarités

C'est le thème retenu pour cette XXXVII<sup>e</sup> Rencontre. La crise financière puis économique a mis, et continue de mettre, les systèmes de protection sociale en Europe à rude épreuve. Certains pays ont été contraints de mettre en place des plans d'austérité drastiques. On peut citer la Grèce, le Portugal ... Ces plans impactent la plupart du temps la protection sociale des citoyens. Ces plans, ces pays les ont mis en place, tout en reconnaissant, pourtant, le rôle d'amortisseur de la protection sociale nécessaire pour leurs citoyens en temps difficiles.

Malgré cela, les organismes de protection sociale solidaire ne doivent pas «baisser les bras». Ils doivent s'adapter pour préserver leurs valeurs solidaires et non lucratives et poursuivre leur objectif d'être au plus près des besoins de chaque adhérent, chaque membre, chaque personne...

Le thème de cette XXXVII<sup>e</sup> Rencontre amène à se poser la question de comment conserver des systèmes collectifs solidaires tout en offrant des services, des prestations, des garanties les plus adaptés possible aux besoins de chaque personne ? Comment offrir une protection solide contre les coups durs de la vie, adaptée aux personnes et à leur famille, qui soit pérenne dans le temps ?

Cette solidité et cette pérennité, nos organismes de protection sociale dits «non lucratif» sont à même de l'offrir :

- Par leur mode de gouvernance démocratique reposant sur les personnes ou des organisations,
- Par leur capacité à organiser une vision long-terme, à la mettre en œuvre et à l'adapter au fil du temps et des aléas, dans l'intérêt général des populations protégées,

- Par l'usage qu'ils font de leurs excédents, résultat d'une bonne gestion au quotidien, en les utilisant notamment pour compléter la solidarité des régimes.

Cette rencontre se situe dans la continuité des précédentes en prenant une orientation peut-être, j'espère, plus opérationnelle.

- La XXXIV<sup>e</sup> Rencontre Ipse de Stockholm (septembre 2009) s'était achevée sur le constat qu'une coopération entre les différents acteurs de la protection sociale solidaire était nécessaire.
- La XXXV<sup>e</sup> Rencontre Ipse de Séville (juillet 2010) avait ensuite permis de lancer une initiative ensemble, plus précisément l'élaboration d'une charte européenne de la protection sociale solidaire. Cette charte a pour ambition de réunir la protection sociale solidaire en Europe autour d'un texte rassemblant les valeurs et les principes tels qu'ils s'expriment concrètement dans les activités des différents organismes.
- L'élan pour une telle initiative fut confirmé lors de la XXXVI<sup>e</sup> Rencontre Ipse à Liège (octobre 2010, «Coopérer pour la protection sociale solidaire»).

L'Ipse a depuis débuté ces travaux pour rédiger la Charte européenne de la protection sociale solidaire en collaboration avec différents acteurs de la protection sociale solidaire. Lors de ses travaux l'Ipse, ses instances et ses collaborateurs ont réalisés à quel point la problématique du souci de la personne au cœur des systèmes que l'on souhaite à tout prix garder solidaires, était un élément central et récurrent dans les réflexions menées.

Par les présentations des différents intervenants, les échanges et débats que nous pourrons avoir tout au long de ces deux jours de conférence ici, à Varsovie, j'espère :

- que nous pousserons encore davantage nos réflexions sur cette problématique,
- ferons éventuellement naître des initiatives communes,
- et ouvrirons ainsi des voies pour concilier encore mieux la solidarité collective de nos systèmes et une prise en compte toujours plus importante de chaque personne. ■

## Les enjeux de la XXXVII<sup>e</sup> Rencontre Ipse

### Dominique Boucher

délégué général de l'Ipse



L'Ipse travaille depuis 1989 avec ses amis d'Europe centrale et orientale et nos amis Polonais ont été souvent associés à nos travaux. A moi, après ces allocutions de bienvenue, de vous souhaiter de bons travaux, des échanges de qualité et aussi ensemble, de concourir à la promotion de la protection sociale solidaire en Europe.

Le thème retenu par les instances de l'Ipse pour cette XXXVII<sup>e</sup> Rencontre ne s'inscrit pas dans la facilité. La protection sociale, l'assurance sociale, la sécurité sociale, les complémentaires mutualistes et paritaires sont basées sur des systèmes solidaires qui associent obligatoirement ou volontairement des individus, qui sont aussi des personnes, ceci dans un cadre collectif, sinon la mutualisation à la base même de l'assurance ne pourrait s'exercer.

Je présente quelques réflexions et interrogations, en renvoyant naturellement aux intervenants la tâche de développer ces sujets avec talent.

«La solidarité est le sentiment qui pousse les Hommes à s'accorder une aide mutuelle». Cette définition, issue d'un dictionnaire, est complétée par un autre qui souligne la «relation de dépendance entre eux du fait de l'exercice de la solidarité». La solidarité est un lien d'engagement et de dépendance réciproque entre des personnes ainsi tenues à l'endroit des autres. Originellement, ce qu'on a pu qualifier de solidarité individuelle ou privée s'exerce au sein d'un même groupe dont les individus se retrouvent liés à une même communauté de destins (famille, lieu de vie, localité, profession, entreprise et enfin Nation). A maintes reprises, lors de manifestations telles nos Rencontres Ipse et nos Colloques professionnels, dans nos publications aussi, nous avons insisté sur ce qui tient de l'évidence, pour vous experts et praticiens, ce qui l'est nullement ou quasi nullement pour tout à chacun.

La solidarité se distingue de l'assistance, a fortiori de la charité, par le fait qu'elle est certes une valeur, mais surtout une obligation. Ainsi, la solidarité ne se présume point, il faut qu'elle soit expressément stipulée, c'est-à-dire relevant de la loi ou du contrat. La solidarité se distingue de l'altruisme par son intérêt bien compris, puisqu'elle présente l'attente d'une réciprocité. Cette forme d'échange mutuel relève plus d'une organisation sociale et économique que d'une démarche généreuse. Toutefois, la solidarité sociale repose originellement sur un lien moral, ensuite, source de droit, entre individus d'un groupe ou d'une communauté. Emile Durkheim l'a déjà dit, «l'existence d'une société est conditionnée par le sentiment de la solidarité les uns envers les autres». Le caractère obligatoire et organisé de la solidarité induit alors que la personne, membre d'une collectivité, se voit imposer des choix exprimés par ses représentants que sont les partenaires sociaux, les dirigeants élus de l'économie sociale, les pouvoirs publics. La distribution de revenus relève alors de régimes coercitifs et non de souscription. L'hétéronomie d'une protection sociale issue d'obligation est forte, pour autant, d'une variété de systèmes professionnels, universels et d'autres formes encore.

L'Ipse a pour signature «une voie pour la solidarité». Oui, mais laquelle ? Et quelle association entre l'individu, la personne et le collectif ? Je laisserai à nos amis sociologues la tâche de développer ce sujet, mais je rappellerai comme type de solidarité collective la solidarité mécanique, qui établit des liens sociaux entre individus ayant des valeurs communes, c'était

celles de la société primitive ayant une très faible division du travail. La valeur s'impose alors aux individus dont l'attachement au groupe est fort, l'individualisme est faible et peut-être ressenti même comme une menace, voire un trouble. Ensuite, la solidarité organique qui est caractéristique de liens sociaux entre individus ayant des fonctions, des activités complémentaires, c'est le cas des sociétés industrielles, le domaine de la spécialisation avec une complémentarité qui fonde la cohésion sociale. Le sentiment de solidarité ne s'impose pas de lui-même, mais de fait de corporations, d'associations, de mouvements qui déterminent des règles censées être acceptables par et pour tous. L'individualisme est possible et peut aussi être encouragé. Quant à un autre aspect qu'est la sphère privée, la plus appréciée et pas nécessairement la plus appréciable, c'est la solidarité familiale qui s'exerce par l'intermédiaire d'aide, de soutien, d'entre-aide, de don, de sociabilité. La protection familiale relève de la gratuité, de la réciprocité, elle peut entretenir des liens de dépendances, de la souplesse, de l'accessibilité. Le partage entre solidarité et entre-aide familial est aléatoire, mouvant. Ainsi le travail familial est très inégalement distribué et accompli par une très écrasante majorité de femmes.

Nous avons, lors de cette Rencontre, apprécié le dessein des solidarités professionnelles, des outils entités que sont les mutualités et les paritarismes. Plus particulièrement, il s'agit de mesurer la capacité de l'économie sociale et paritaire à prendre toute sa place entre l'Etat et le secteur marchand. Nous avons des responsabilités exceptionnelles pour concourir à l'émergence de la solidarité tenant compte de la personne et du collectif.

La mondialisation des échanges, la circulation des capitaux ont déplacé les activités économiques, particulièrement celles reposant sur la main-d'œuvre ouvrière, peu chère et peu qualifiée. Cette évolution conduit des pays anciennement industrialisés, l'Union Européenne en bonne partie, à se reconvertir dans de nouvelles activités, fondées à la fois sur les nouvelles technologies et les services, notamment ceux à la personne. Les protections sociales issues de l'ère industrielle semblent mal adaptées pour protéger de nouveaux parcours professionnels plus mobiles, plus chaotiques, atypiques, significatifs de la nouvelle économie. Les politiques sociales peuvent aussi être désajustées, partant d'une situation où elles devaient soutenir le plein emploi, elles ont peu à peu été utilisées pour retirer les individus du travail. De plus ces politiques ont conduit à une hausse des dépenses de protection sociale, non compensées par de nouvelles ressources. Les systèmes de protection sociale sont directement affectés par les changements démographiques et familiaux. Alors lorsque l'on parle de questions personnelles, ce sont des questions liées à la personne.

D'autres questions pour notre débat mais aussi à partir d'actualités : je cite l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 1er mai 2011, arrêt sur la non-discrimination homme/femme en matière d'assurance, qui pourrait être - rien n'est déterminé cependant aujourd'hui - une boîte de Pandore si on traite à titre d'exemple de tarifs différents pratiqués en fonction de l'âge de la personne assurée. La question des comptes individuels, notionnels, des avantages non contributifs, le lien entre collectif et individuel, le caractère collectif et obligatoire des garanties de protection sociale complémentaire, le régime obligatoire et collectif s'arrête-t-il là où l'on accorde un avantage particulier à une personne ? La question de la dépendance, quelle responsabilité collective pour apporter une réponse à ces nouveaux risques, qu'est ce qu'une assurance individuelle obligatoire ?

A titre d'interlude, un tableau présentant l'inquiétude des européens face à la crise économique. Nous allons regarder plus particulièrement la France et la Pologne, et vous remarquerez que sur l'appréciation de la situation économique des Etats membres respectifs, les Polonais pensent que la situation sera meilleure à 21% dans les douze prochains mois là où les Français ne sont que 13%. Dans les dix prochaines années, 44% des polonais pensent à une amélioration, or les Français sont encore plus pessimistes sur les dix prochaines années que sur la prochaine année. Ce serait intéressant par rapport à nos débats, d'apprécier cette façon d'appréhender les choses par les personnes.

Pour terminer, je m'appuierais volontiers sur quelques conclusions issues de l'assemblée générale de l'AISS qui s'est tenue en décembre 2010 au Cap et qui situe notre débat européen dans un cadre international : «Les systèmes de sécurité sociale devraient offrir une plus

grande liberté de choix afin que les prestations et services puissent correspondre aux besoins individuels» a-t-il été souligné. Il a ensuite été rappelé par rapport à cette période de crise que la sécurité sociale est considérée comme un instrument collectif essentiel pour atténuer les effets des inégalités sociales, économiques croissants. Et je rajouterai sur l'importance de la sécurité sociale au cœur des dispositifs du bien-être humain, «pour réussir à instaurer un accès universel à la couverture de la sécurité sociale (nous pouvons, nous, traduire par «protection sociale»), il faut que soit reconnu le fait que la sécurité sociale est un droit humain». ■

## François Charpentier

Journaliste à l'AEF - France



L'intervention précédente a évacué tout l'aspect théorique sur les discussions entre solidarité, égalité, etc. Cela me permet donc d'aller à l'essentiel.

Nous sommes tous, ici, convaincus des mérites des couvertures sociales collectives. Cependant en France, ces couvertures n'ont jamais été autant menacées. C'est un constat lucide, raisonné, objectif que je fais là.

### ***I. Pour quelles raisons ces garanties sont-elles menacées ?***

Vous me permettez une petite image. Ce que je ne voudrais pas, c'est que demain les Français soient comme « the poor lonesome cowboy » dans le désert de la protection sociale à la française qui aurait été dévasté par deux des frères Dalton. Le plus grand, Averell, celui que nous nommons le Dalton du textile autrefois, et le plus petit, Jack, teigneux, nerveux, dangereux, toujours prêt à tirer sur tout ce qui bouge. Deux frères, une image, mais ce n'est pas seulement une image puisqu'ils se sont déjà fait la main sur 1 milliard d'excédent de la Mutualité française. Par ailleurs, l'année suivante, ils ont braqué les 33 milliards du fond des réserves des retraites et que l'un ambitionne de s'accaparer l'épargne de l'écureuil et de la Poste en mettant la main sur la CMP, et l'autre a jeté son dévolu sur les 1200 milliards de l'assurance vie. Cela fait beaucoup, mais je finirai mon exposé sur une note beaucoup plus optimiste : les français, depuis le début de l'année, souscrivent beaucoup moins de contrats d'assurance vie et mettent moins d'épargne disponible à la disposition des pouvoirs publics.

Les raisons de ce constat : nous sommes au confluent de trois crises : une crise de financement, une crise de gouvernance et une crise de confiance.

#### **1. La crise de financement**

En France, nous dépensons aujourd'hui 635 milliards<sup>1</sup> d'euros pour la protection sociale : la sécurité sociale, les complémentaires, et j'y ajoute les chiffres relatifs au chômage et à la formation professionnelle ainsi qu'à l'aide aux plus démunis. Sur ces 635 milliards, 280 vont pour les retraites, 160 vont pour la maladie, 60 pour la famille et seulement 24 milliards pour la dépendance.

Par ailleurs, le déficit des trois régimes de base de la sécurité sociale pour la seule année 2010 a été évalué par la cours des comptes à 29, 8 milliards d'euros. Cela aurait mérité les gros titres dans la presse, cependant ces chiffres ne sont pas apparus car, cette semaine là, nous parlions de la fraude sociale de 458 millions détectée. Le plus grave, c'est que ces 29,8 milliards d'euros font suite à une dizaine de milliards en 2008 et à une vingtaine de milliards en 2009. Cela veut dire qu'en l'espace de 2 ans, nous avons triplé le montant du déficit. Cela

s'ajoute évidemment au 177 milliards d'euros de déficit que nous avons versé dans la Cades (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale).

«L'ampleur des découverts et des déficits fait qu'ils ne peuvent pas être repris par des complémentaires. Les complémentaires sont complètement dépassées par l'ampleur des déficits pour assurer leur vocation qui est de compléter le régime de base»<sup>2</sup>.

## 2. La crise de gouvernance

La crise de gouvernance est située à deux niveaux. Les mutuelles sont représentées par la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), les sociétés d'assurance sont représentées par la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA), les institutions de prévoyance, quant à elles, sont représentées par le Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP), lequel est devenu en 2005 un organisme paritaire. Cela n'empêche qu'en matière de santé, par exemple, l'assurance maladie obligatoire ne reconnaît toujours pas la légitimité des assurances complémentaires, voire surtout, depuis la création de l'Union Nationale des Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (UNOCAM). Et l'UNOCAM, elle-même, ne voit que par la FNMF donc par la mutualité, quelque peu hégémonique à l'égard de ses partenaires.

La crise de gouvernance c'est aussi celle du paritarisme. Le principal maillon faible du paritarisme aujourd'hui, c'est le Medef, le patronat, car vidé de sa substance au niveau interprofessionnel, est très affaibli au niveau de nombreuses de ses branches professionnelles. Cela est conforme à la stratégie initiée par Denis Kessler et Ernest-Antoine Seillière au début des années 2000 et poussé à l'absurde par Laurence Parisot. Un patronat, au surplus, qui est peu représentatif et qui ne veut surtout pas de tests sur ce terrain.

Côté syndicats, dans le domaine de la protection sociale, c'est devenu un vide sidéral à la CGT, à la FO, qui se raccrochent aux branches en plaçant à la tête de l'assurance vieillesse, un fonctionnaire, Gérard Rivière, futur président et donc successeur de Danièle Karniewicz, dont nous pouvons être sûrs qu'il fera tout pour faire échec à une réforme systémique de la retraite, en particulier s'il s'agit de rapprocher les régimes de fonctionnaires des régimes du secteur privé. Côté CFECGC, CFTC, «on ne tire plus sur les ambulances»<sup>3</sup>.

## 3. La crise de confiance

Elle est due d'abord à la survivance en maladie de trois caisses nationales qui ont généré la coexistence de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) d'un côté, l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (Uncam) de l'autre. Elle est due, toujours aussi en maladie, à la coexistence de deux structures, des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) d'un côté, qui dépendent d'un directeur général relevant, lui-même, du Ministère de la Santé et de l'autre côté, des Agences Régionales de Santé (ARS) qui dépendent du Préfet. L'existence en matière de retraite de 38 régimes obligatoires ainsi que l'existence en matière de famille de 27 prestations sous conditions de ressources (et nous pourrions rajouter d'autres exemples), rend notre système de protection sociale illisible, inutilement complexe, décourageant pour les jeunes générations. Si au surplus, les jeunes générations prennent conscience que les plus âgés, faute de pouvoir ou de vouloir piloter le système, passent leur temps à leur transférer la charge qu'ils ne veulent pas assumer, il ne faudra pas s'étonner si les jeunes générations jugent un jour prochain que le système est devenu illégitime donc indéfendable.

## II. *Pouvons-nous redresser la situation ?*

L'ampleur des déficits évoqués précédemment ainsi que les décisions prises, ou bien plutôt l'absence de décisions prises ces derniers mois, rendent forcément très pessimistes sur les dispositifs de couvertures sociales. En tout état de cause, il ne saurait y avoir de réponses que politiques, plutôt qu'en matière de santé, de faire comme nous avons fait ces derniers mois de méthodiquement lever tous les freins à la régulation et de ne pas gérer le système, et en matière de retraite, de faire une réforme qui s'apparente plus à un rideau de fumée qu'à une

vraie réforme. Nous ne pourrions évidemment pas avancer si sur ces deux terrains là, il n'y a pas de réformes dictées par le politique.

Cela dit, nous pouvons quand même espérer et je vais vous donner quelques exemples.

## 1. Premier exemple : la dépendance

Le 18 septembre 2007, Nicolas Sarkozy est venu devant la presse sociale en expliquant que la dépendance est un risque complètement assurable, qu'il charge donc les compagnies d'assurance de lui faire des propositions et qu'il saura les aider fiscalement le moment venu. Trois ans plus tard, rien ne s'est fait, les pouvoirs publics s'engagent dans un grand débat national mais outre la parole gouvernementale, je vous rappelle que des voix ce sont élevées du côté de sénateurs comme Philippe Marini et Alain Vasselle, afin de demander que le problème de la dépendance soit traité par voie d'assurance privée et avec des systèmes de gages sur succession pour mobiliser les patrimoines. Le même sénateur Marini, proche des systèmes d'assurances, tirait à vue, à l'époque, sur la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie.

Ensuite vient le débat national de cette année où Roselyne Bachelot se rend compte rapidement qu'il faut faire machine arrière parce que ce qui remonte du terrain, c'est la crainte de perdre les aides publiques et le souci que des mesures soient prises pour des aidants, mais aussi la volonté d'abolir la frontière, vieille de 60 ans, qui sépare le handicap et la perte d'autonomie lié à l'âge. Enfin, une revendication très pressante sur le terrain faite par les professionnels du secteur et qu'ils font valoir au gouvernement, c'est qu'ils n'attendent pas une grande réforme de la dépendance mais plutôt que nous répondions concrètement à ces personnes qui ne peuvent plus maintenir leurs parents dans des établissements parce qu'ils ne peuvent plus payer. Partant de là, le gouvernement, qui n'a pas 1 centime pour cette réforme, confirme que les aides publiques seront intégralement maintenues, ce qui correspond à 24 milliards d'euros (dont 14 milliards payés par l'assurance maladie) et que s'il manque un peu d'argent, 2 à 3 milliards d'euros, cela ne nécessite pas une vaste réforme mais un simple redéploiement des fonds.

Par ailleurs, nous n'entendons plus parler de la mobilisation des patrimoines, le gouvernement se révélant incapable de dire que nous ne pouvons pas faire de récupération sur succession, ce que nous avons fait il y a quelques années du temps de la prestation spécifique dépendance, et que le gage sur succession n'a pas rencontré sur le terrain un grand enthousiasme.

Je suis allé dernièrement en Allemagne avec les sénateurs, devant les parlementaires allemands. Quand ils ont entendu leurs homologues français leur parler de gage de succession, ils leur ont dit : «vous voulez vraiment la révolution en France ?». Je vous rappelle la formule, il fallait ouvrir les patrimoines avant et ensuite vous donniez l'aide si vous acceptiez de distraire une partie de votre patrimoine.

Ensuite, le gouvernement va prendre quelques mesures pour les aidants. Cependant, lorsque nous sommes confrontés à un risque majeur, universel, le financement aussi doit être universel. Et j'ajoute : pourquoi pas une cinquième branche comme les Allemands ? Nous avons hérité d'un modèle bismarckien en France parce que nous avons hérité du modèle alsacien et mosellan qui avait été mis en place dans ces régions françaises par les Allemands entre 1870 et 1918. Avec une cotisation salarié/employeur égale, où serait le problème ?

## 2. Deuxième exemple : les retraites

Nous avons été quelques uns, dès les années 1990, à penser qu'il y avait quelque chose à faire pour rendre les régimes en France plus transparents et mieux informer les retraités sur leurs droits futurs. Un grand colloque avec Malakoff a été organisé.

Avec Patrick Peugeot, de la Mondiale, nous avons ensuite fait un cahier retraite, le premier d'une longue série, pour tenter de faire progresser l'idée de ce droit qui est devenu réalité dans l'article 10 de la loi du 21 août 2003. Nous avons constitué l'annuaire, la mise en place du groupe info retraite, la mise en place du relevé individuel de situation à partir de l'âge de

35 ans, la création de l'estimation individuelle indicative globale à partir de 55 ans. Tous ces outils aujourd'hui, sont opérationnels et concourent à améliorer la connaissance des assurés, en même temps qu'ils poussent à des convergences informatiques, au regroupement des caisses de retraites et des régimes complémentaires. Aujourd'hui, nous rentrons dans un nouvel âge portant la réforme des retraites. Cette loi prévoit que nous devons informer un jeune quand il rentre en entreprise sur les mérites de la répartition et nous avons également créé un droit à un entretien, en milieu de carrière. Et puistous les régimes de bases comme complémentaires développent, à leur niveau, de nouveaux outils. Ces outils servent, de plus en plus, à donner un conseil personnalisé avec contact physique avec des conseillers à l'assuré. Mieux, les caisses vont au devant des directeurs des ressources humaines des entreprises, des salariés et conseillent les salariés qui le souhaitent sur l'évolution de leurs droits et les mesures à prendre. Cependant, les régimes s'interdisent toujours d'orienter les salariés vers des produits de capitalisation qui compléteraient les pertes subies en répartition.

Pourquoi ces hésitations, pourquoi ces scrupules ? Quand tous les quatre syndicats (sauf FO), dans le cadre du comité intersyndicale de l'épargne salariale, ont labélisé des fonds de retraite socialement responsable, pourquoi s'interdiraient-ils donc d'orienter des salariés qui le souhaiteraient vers des produits de capitalisation, j'allais dire socialement responsable et qui ne porteraient préjudice à personne ?

Enfin, les demandes sont de plus en plus individuelles alors que nous avons des outils de couverture de plus en plus collectifs. Les jurisprudences, lorsqu'elles se réfèrent à la non discrimination dans l'entreprise ou à l'égalité de traitement entre les salariés, les règlements (un décret qui va paraître à l'automne sur les régimes obligatoires) voire la loi mettent en cause les catégories d'autrefois et tendent à faire passer l'intérêt individuel avant l'intérêt collectif.

Cela dit, de mon point de vue, les institutions de prévoyance sont d'autant mieux placées pour répondre à la fois aux exigences collectives et aux aspirations individuelles que, comme les mutuelles, mais avec un autre mode de gouvernance mais des valeurs communes en matière de non lucrativité par exemple, vous avez tous une bonne longueur d'avance sur les opérateurs privés en matière d'actions sociales pour les uns, en matière de gestion d'œuvres sociales pour les autres. Pourquoi dès lors ne pas profiter de ces avantages afin de créer des synergies plutôt que de partir en quête d'une improbable taille critique qui conduirait forcément à se financiariser tout en perdant en efficacité, en réactivité, voire en proximité.

Dans le contexte d'une protection sociale perturbée, les guerres microcholines entre mutuelles me semblent décalées et très éloignées des réalités difficiles que je viens de décrire sur le terrain. Tout le monde y gagnerait, à mon sens, en prenant conscience que l'ennemi n'est pas celui qui est à côté mais celui qui est face, autrement dit les sociétés de capitaux qui doivent rémunérer le plus grassement possible leurs actionnaires. ■

<sup>1</sup> Chiffres de 2010

<sup>2</sup> Idée de Gilles JOHANET

<sup>3</sup> Formule de François Giroux



## Claude Sardais

*ancien président de France-Pologne pour l'Europe*



Je voudrais vous faire part de quelques réflexions un peu personnelles sur les évolutions de ce pays, la Pologne. J'ai eu la chance de travailler avec l'opposition polonaise depuis 1967 et donc de la suivre d'assez près.

Je suis encore sidéré que ce pays soit, depuis le 1er juillet 2011, à la présidence de l'Union Européenne. Il y a 65 ans comme disait Churchill : « un rideau de fer s'est abattu sur l'Europe », l'Europe était coupée en deux.

Pour les personnes de ma génération, nous avons été élevés dans ce monde qui a été appelé « la guerre froide », où nous ne pensions pas voir la fin de cette situation, ni nos enfants ... mais si nous étions optimistes, nos petits enfants. Du côté occidental de l'Europe, nous ne connaissions que très peu ce qu'il se passait, c'était peu intéressant et nous avions un peu de commisération pour ces pauvres qui étaient tombés du mauvais côté du mur

alors qu'en réalité, il s'y passait beaucoup de choses.

Il faut savoir que pour la Pologne (mais à peu près aux mêmes dates, il se passait des mouvements dans les autres pays de cette partie orientale de l'Europe), il y a eu de grands mouvements populaires, revendicatifs et politiques. Les plus importants en Pologne ont été en 1947, 1956, 1968 : le « mai 68 » polonais s'est déroulé en mars. En 1970 : les premières grandes grèves de la Baltique. En 1976 : les grèves revendicatives et la création du Comité de défense des ouvriers. Enfin en 1980, où j'ai la chance d'être présent et d'apporter la solidarité à la CFDT à la fin du mois d'août : le 13 décembre 1980, c'est l'état de siège avec beaucoup de choses qui se passent dans cette période. C'est également la table ronde, les élections de mai-juin 1989, cet espèce de coup d'état parlementaire où les deux partis associés au parti communiste depuis 50 ans ont fait le choix de s'allier avec le nouveau groupe parlementaire et donc de devenir majoritaire à la chambre, avec un nouveau premier ministre Tadeusz Mazowiecki qui est le premier surpris de se retrouver à cette responsabilité, lui qui était depuis toujours un opposant, un intellectuel catholique social très impliqué dans le débat européen. Et puis, il y a la suite.

A cette occasion, je voudrais rendre hommage à un des grands personnages de cette histoire de la Pologne européenne, de la Pologne comme élément moteur de la construction européenne y compris avant 1989, qu'est Jan Kulakowski, le co-président avec moi-même de l'association France-Pologne pour l'Europe et qui nous a quitté récemment. Il a été inhumé symboliquement le 1er juillet dernier, date de la prise de présidence par la Pologne. Je voudrais dire quelques mots à son sujet car sa vie est quelque part un reflet de cette évolution, de ce combat, de cette construction de l'Europe et de l'Europe qui est restée unie même si elle s'est formellement réunifiée après 1989. Cette Europe n'a été qu'artificiellement séparée contrairement à ce que nous pouvons penser parfois.

Jan, qui était né en 1930, avait 14 ans au moment de l'insurrection en 1944 à Varsovie. Il est arrêté avec une arme à la main par les Allemands. Il s'échappera car c'est le début de la désorganisation mais beaucoup de ses camarades n'y sont pas parvenus et se sont fait fusiller. En 1946, parce qu'il est dans le mauvais mouvement de résistance de l'armée de l'intérieur, il décide de quitter la Pologne et d'aller s'installer en Belgique, où sa mère avait des attaches et il y fait des études de droit. Il est embauché par la Confédération Belge des Syndicats Chrétien comme juriste. Rapidement, ses talents de négociateur font de lui le responsable des négociations industrielles et presque aussi rapidement il est embauché par la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens qui deviendra la Confédération Mondiale du Travail (CMT) dont il sera le secrétaire général. Pendant toute cette période à la CMT, il aura un très important engagement au côté des syndicats africains engagés dans la décolonisation. Nous ne le savons que très peu en France, mais des Polonais issus de l'immigration ont

été très présents sur le territoire africain pendant toutes les années 1950-1960 et beaucoup de Polonais se sont engagés dans la coopération avec les nouveaux pays indépendants au Maghreb et en Afrique, notamment francophone, ce qui fait qu'ils y a des traditions qui restent. En 1980, Jan a fait partie de ceux qui ont contribué largement à la construction des bureaux Solidarnosc dans les différents pays de l'ouest européen et en 1989, à cette victoire inattendue, inespérée mais combien enthousiasmante de Solidarnosc. Et c'est presque naturellement qu'il sera nommé en tant que premier ambassadeur de la Pologne auprès de l'Union Européenne, le représentant permanent. Il occupera cette fonction avec un enthousiasme et un dynamisme qui le fera vite repérer par ces collègues européens et c'est ainsi qu'il sera nommé, par le premier ministre de l'époque, négociateur en chef de l'adhésion de la Pologne à l'Union Européenne à partir de 1997. C'est donc lui qui conduit l'essentiel de tout le processus d'adhésion à l'Union Européenne. Tous ceux qui ont négocié à l'époque avec lui se souviennent de quelqu'un qui ne défendait pas les intérêts polonais, mais pour qui l'intérêt de la Pologne était une Europe forte et une Europe active. S'il était rude en négociation parfois, il était un seigneur dans ses comportements. Il a été parmi les premiers de la première session du Parlement européen où étaient élus des députés des nouveaux Etats membres.

Je tenais à rendre hommage à Jan mais également à montrer cette histoire d'un homme, cette histoire de la Pologne dans toute cette période. C'est une période pendant laquelle la réunification de l'Europe fut une des grandes constantes de l'opposition. Et même si parfois on avait l'impression que les dirigeants polonais étaient eurosceptiques, le niveau d'adhésion de la population polonaise à l'Europe a toujours été très largement majoritaire. Il a pu se discuter de tel ou tel aspect, mais globalement pour les Polonais, après 1989, il y avait deux objectifs inséparables : adhérer à l'OTAN et adhérer à l'UE.

Aujourd'hui, l'UE compte 25 pays. L'Europe est enfin réunifiée et la question que l'on se pose : quel est le projet de l'Europe ? Quel est le projet que l'Europe a à offrir aux Européens ? Nous avons eu une série d'objectifs, de réflexions: Stratégie de Lisbonne qui estimait qu'il fallait que l'Europe se concentre sur les plus hautes-technologies pour assurer son hégémonie sur l'ensemble de la planète. Nous savons aujourd'hui que cela ne marche pas. En Chine, en Inde et dans d'autres pays, ils sont aussi intelligents que nous et développent donc en conséquence bien plus quantitativement que nous des élites intellectuelles de même niveau.

Nous sommes dans une période où nous sentons bien la tentation du repli individuel qui s'accompagne face à la crise du repli des intérêts nationaux, y compris des intérêts locaux. Nous sentons combien la jeune génération relève d'un autre monde. Nos histoires de guerre froide, de conquête des droits syndicaux, c'est de l'histoire, ça ne leur parle pas beaucoup. Le monde tel qu'il est aujourd'hui est le monde dans lequel ils sont nés, ont grandi, se sont formés leur culture. Dans le fond, nous sentons bien qu'il nous manque quelque chose. Maintenant que le mur est tombé que l'Europe est réunifiée, que le monde à travers la globalisation est en train de s'unifier, quel monde se prépare ? Quel monde sommes-nous en train de vivre ? Quels repères pouvons-nous prendre dans ce nouveau monde ?

Les organisateurs de ce colloque ont eu la bonne idée de commencer par la question des métamorphoses du sentiment d'appartenance. Alain Mergier qui va ouvrir les débats travaille sur la question des jeunes et de la question du sentiment d'appartenance. Le trou du sentiment d'appartenance entre nous et nos enfants est bien plus important que l'écart du sentiment d'apparence entre nous et nos parents ; il s'est passé quelque chose depuis quelque temps.

Notre deuxième intervenant, Denis Stokink, abordera la question sous un angle différent. Au fond, nous avons conquis des libertés individuelles, la responsabilisation de l'individu sur sa vie : nous avons longtemps pensé que c'était un progrès, puis nous nous sommes posé la question de savoir si cette individualisation n'était pas en réalité de l'individualisme. Ne sommes-nous pas en train de déstructurer les liens sociaux ? Avons-nous eu aussi raison de nous battre pour le pouvoir de l'individu sur sa vie ? Bien sûr, nous avons eu raison de le faire. Mais quelle boîte de Pandore avons-nous ouverte en faisant cela ? Et donc quel projet est possible aujourd'hui avec des individus qui revendiquent la maîtrise de leur vie, qui revendiquent de négocier leur relation avec les autres, qui revendiquent d'estimer que les systèmes qu'on leur propose sont légitimes ou illégitimes ? Ces individus sont aussi capables

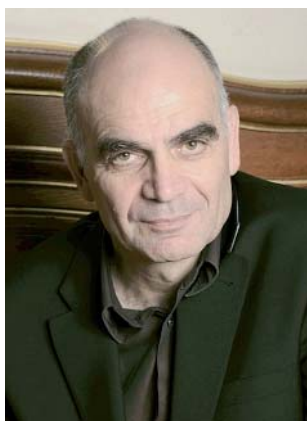
de s'indigner, comme nous avons pu le voir lors des quelques manifestations récentes, voire de faire sauter des dirigeants du type Moubarak ou Ben Ali, là aussi dans des conditions aussi surprenantes que les Polonais ou d'autres citoyens d'Europe de l'Est ont pu faire sauter les dirigeants il y a 30 ans. ■

## PREMIÈRE SESSION

### Les métamorphoses du sentiment d'appartenance à un groupe, un collectif

#### Alain Mergier

*Sociologue et Directeur de l'Institut WEI*



Je souhaiterais vous donner quelques indications sur la question des jeunes générations, notamment sur la relation qu'ils entretiennent avec l'idée du collectif. Dominique Boucher rappelait tout à l'heure les différentes catégories de solidarités (solidarité mécanique, solidarité organique). J'aimerais rapidement rajouter que chacune de ces solidarités, de ces modes de solidarités, suppose l'idée d'une appartenance, d'une relation de reconnaissance dans un collectif. Or, les formes collectives, les liens qui s'établissent entre les individus dans le cadre d'un collectif sont en train de se modifier très profondément. Nous le voyons en tout cas apparaître au travers des technologies relationnelles, c'est-à-dire internet, et on verra à l'intérieur d'internet, la question des réseaux sociaux et notamment de facebook. On peut se poser la question de savoir si le développement d'un certain type de relation entre les individus construit une relation à un collectif, et

à quel collectif ? Quel est ce collectif des réseaux sociaux, quel est ce collectif d'internet et à partir de là, quelles formes de solidarité peut-il apparaître à l'intérieur de ce collectif ? On peut même poser une question plus dubitative : y a-t-il encore des formes de solidarité liées au développement de ces relations mises en place, développées au travers des liens comme internet et des réseaux sociaux ?

Par rapport à tout cela, nous avons un grand chantier, un observatoire des jeunes, ce qu'on appelle la «culture jeune» depuis maintenant quatre ans et je vais commencer par vous donner deux chiffres. Je n'en donnerai pas d'autres car je ne suis pas un quantitativiste mais un qualitatifiste, j'essaie de comprendre ce que les gens pensent à travers la façon dont ils nous expliquent leur rapport au monde. **Avant la crise financière, nous étions en 2007 et nous posions à un échantillon représentatif de jeunes la question de savoir s'ils avaient confiance, tout simplement, dans le monde tel qu'il était, tel qu'il leur apparaissait : la réponse était négative à 94%.** Cela variait, des jeunes se disaient pas du tout en confiance vis-à-vis de ce monde là. Il y avait des expressions très intéressantes : « c'est un monde particulièrement inhospitalier ». Et là je vous parle de jeunes français, il y a pire comme situation. Dans l'ordre de 90% des jeunes de 15 à 25 ans se disaient qu'ils ne pouvaient pas avoir confiance dans ce monde. Face à ces chiffres, on s'est dit qu'il devait y avoir un problème, que ces jeunes devaient être particulièrement déprimés si tant de jeunes disent ne pas avoir confiance dans le monde dans lequel ils sont déjà et dans lequel ils vont faire leur chemin.

La deuxième question était : «pensez-vous que vous allez pouvoir trouver votre place dans ce monde ? Pensez-vous pouvoir tracer votre chemin ?». Et là, nous nous rendons compte qu'ils

**sont presque autant, à peu près 88%, à dire que oui.** Dans ce monde là, caractérisé par une forte inhospitalité, ils pensent qu'ils vont pouvoir faire leur chemin. Ils ne pensent pas que cela va être facile, mais ils pensent qu'ils vont y arriver, ils pensent que c'est possible.

Je vais revenir tout de suite sur les raisons pour lesquelles ils pensent que c'est possible, mais il faut d'abord s'interroger pour savoir comment se fait-il qu'il y ait ce regard particulièrement sévère sur le monde ? Comment se fait-il que nous constatons cette rupture de confiance vis-à-vis du monde ? Nous devons regarder un peu plus loin que cela, d'autant plus qu'il y a quelque chose à voir avec le traitement du risque, le traitement des dangers de la vie. Je pense qu'il y a quelque chose de majeur qui est en train de se passer et qui est - je vais le dire très schématiquement - que nous sommes en train de passer d'une société dont le rapport au danger a été traité au travers de la notion de risque à une société dans laquelle le rapport au danger est vécu au travers d'une autre notion qui est celle de la menace. Le risque et la menace, ce n'est pas la même chose. Le risque, c'est du danger mathématisé, travaillé, dont le rapport est construit au travers d'une approche probabiliste. Si je prends l'avion par exemple, je me dis qu'il a une chance de tomber, mais selon les probabilités, c'est une chance sur beaucoup... suffisamment dans tous les cas pour que je puisse prendre tranquillement l'avion en me disant que le risque est extrêmement faible. Ce risque étant extraordinairement faible, je le considère comme négligeable et je prends l'avion. Il n'empêche que le danger, le risque existe.

Lorsque nous avons travaillé sur les séquences dans lesquelles il y avait eu un attentat ou dans le métro parisien dans lequel il y avait eu des bombes, que se passait-t-il ? Pendant tout un temps, on ne prend plus l'avion ou le métro... mais cela ne dure pas longtemps. Pourquoi ? Car je ne sais pas dire si prendre l'avion correspond à une prise de risque négligeable ou pas. Les certitudes qui faisaient penser qu'il était peu probable qu'il y ait un accident sautent soudainement. Cette probabilité là n'était plus calculable. On peut donc dire que la première force de l'action terroriste n'est pas de faire sauter les bombes mais de faire sauter la notion de risque. A un moment donné on ne sait plus dire le risque. A ce moment là, on vit dans un temps donné, sous un autre rapport au danger qui est le rapport à la menace. Je peux dire que je prends un risque, je suis sujet d'une certaine façon de ma prise de risque. Je ne peux pas dire «je prends une menace», cela ne veut rien dire en français, mais je peux dire «je vis sous la menace». A ce moment là, c'est être objet du danger et non pas sujet. Il y a là quelque chose qui se renverse.

Quand je dis donc qu'on est en train de passer d'une société du risque, c'est-à-dire dans certains types de rapport aux dangers, à une société de la menace, j'exagère. Heureusement, ce n'est pas aussi radical que cela. De manière plus modérée, on pourrait dire que nous sommes en train de passer dans une société dans laquelle la question de la menace resurgit de façon extrêmement forte et à n'importe quel niveau de vie dans cette société.

Aussi bien devant les catastrophes qui nous laissent pantois, qui produisent un effet de stupéfaction, il y a quelque chose qui est improbable du côté du rapport des jeunes avec l'entrée dans le monde du travail. Si l'on questionne les jeunes, ils disent de façon très unanime que ce qui les inquiète le plus, c'est qu'ils ne perçoivent plus les règles du jeu, la rationalité de la difficulté de rentrer dans le monde du travail. Si je n'ai pas de diplôme, je peux éventuellement comprendre, mais lorsque j'ai des diplômes et que je ne peux pas trouver un travail, il y a là quelque chose qui est de l'ordre d'une rupture des règles de fonctionnement du rapport au monde du travail. On me dit sans cesse qu'il faut travailler, étudier, se former, avoir des diplômes. Mais on va vite ajouter que ce n'est pas suffisant et que si j'en ai, cela ne garantit pas pour autant le fonctionnement normal que je suis en droit d'attendre dans la relation entre éducation et entrée dans le monde du travail.

Nous assistons de part en part à une anomie, une disparition des règles, mais je dirais plus fortement que cela, de disparition des rationalités qui permettent de prévoir quelque chose, de calculer un risque et qui permettent donc d'avoir une attitude de rationalité face aux différents registres de dangers que la vie nous présente.

Fort de cette hypothèse, il reste le mystère du deuxième chiffre que je vous ai donné. Si effectivement cette génération a le sentiment de rentrer dans un monde menaçant, dans lequel les rationalités ne permettent plus de construire une conduite de sujet par rapport au danger

que l'on va rencontrer, comment se fait-il que ces jeunes ne soient pas totalement désespérés ? Ils ne le sont pas globalement, ce n'est pas une culture de la dépression. **Nous avons donc posé un certain nombre d'hypothèses par rapport à cela, pour expliquer cette espèce de gap entre la figure du monde qu'ils avaient et cette sorte d'optimisme qu'ils déployaient.**

- **Première hypothèse** : ils sont naïfs, ils ne se rendent pas compte des difficultés. Je passe vite car cette génération n'a rien de naïf. D'ailleurs comment ferait-elle pour ignorer les dangers. Encore une fois, ils sont sursaturés d'informations sur les difficultés qu'ils rencontrent déjà et qu'ils vont rencontrer tout au long de leur vie. Donc ce n'est certainement pas de la naïveté.
- **Deuxième hypothèse** : ils sont très individualistes (au sens négatif du terme et non pas au sens sociologique du terme), ils ne pensent qu'à eux : « Je suis prêt à marcher sur la tête de mon camarade pour me faire une place au soleil ». Or, la culture jeune n'est pas, contrairement à tout ce qu'on entend, individualiste au sens péjoratif du terme. Il ne s'agit pas d'une génération d'individualistes égoïstes.
- **Troisième hypothèse** : ils sont en France. Il y a des supports institutionnels tels en France qu'ils font confiance aux institutions pour se dire qu'ils vont arriver à supporter cette entrée dans ce monde plein de dangers. Lorsqu'on leur demande leur confiance dans les institutions et notamment dans la première institution avec laquelle ils ont rapport, c'est-à-dire l'école, pour les préparer à l'entrée dans le monde du travail, je pense que le maximum qu'on obtienne est 49% d'avis positif. Il n'y a pas d'explication en termes de confiance institutionnelle qui pourrait nous faire comprendre ce gap entre les deux chiffres.

L'hypothèse que nous pouvons faire, c'est que nous assistons parallèlement à la question du rapport au danger sous la forme de la menace, **un autre basculement qui est celui d'une confiance dans les institutions vers une confiance d'un tout autre ordre que je voudrais nommer une confiance «interpersonnelle» ou confiance «relationnelle»**. Dans la formulation que j'en fais, on pourrait croire que les institutions ne vont plus servir à rien et qu'elles n'ont plus qu'à disparaître. Or, il n'en est absolument pas question. Je dirais plutôt qu'on passe d'une confiance faite dans des socialisations verticalisées à une confiance fissée au travers de relations horizontales. C'est finalement très différent puisque les institutions doivent apprendre à modifier leurs relations avec leurs ayants droit, en écoutant assez précisément ce qui est en train de se passer dans cet univers relationnel et interpersonnel.

Dans les entretiens que nous avons faits à Versailles, je vais vous décrire ce qu'un garçon me décrivait : « quand vous êtes à Versailles côté jardin, vous avez le grand canal qui fait 7km de circonférence, avec un effet de perspective extraordinaire sur l'ensemble des jardins dessinés par Le Nôtre. Vous avez une vision d'ensemble de tout cela jusqu'à l'infini. Et bien Monsieur, votre génération à vous avait une vision du monde qui était en gros celle-ci : des allées à peu près clairement définies, des perspectives construites, et pour faire votre chemin dans votre vie, vous pouviez décider de passer par ci ou par là. Tout était prêt d'avance. Pour nous, ce n'est plus du tout cela. Imaginez ce parc, mais tous les crédits d'entretien du jardin ont été abandonnés, les herbes ont poussées, les arbres se sont développés, les petits massifs sont difformes et finalement on se trouverait devant une sorte de forêt vierge, de jungle. » On pourrait alors penser de ces propos que c'est la loi de la jungle, chacun pour soi. Mais ce n'est pas le cas, car ils me disent «pour rentrer dans la jungle, on ne peut pas y aller seul, il faut y aller accompagné, en groupe. Mais surtout, les relations que l'on a avec les personnes avec qui on y rentre doivent être extrêmement fiables». Le monde dans lequel il se perçoit n'est donc plus dessiné par Le Nôtre il faut y aller pas à pas, décider de façon très opportuniste - pas dans le sens péjoratif. En fonction des circonstances, il faut s'appuyer sur des relations qui ne peuvent être que des relations interpersonnelles, de personne à personne. On y va en groupe, avec des pairs.

Émerge donc la question des relations interpersonnelles comme la base même de ce qui, aujourd'hui, peut constituer un sol tissé de confiance à partir de quoi on estime qu'il est possible de rentrer dans cette jungle, dans cette forêt vierge. Vient alors ici en perspective quelque chose qui est l'importance que revêtent aujourd'hui les réseaux sociaux et leur développement. Vous aurez remarqué j'espère que je n'ai pas abordé cette question des réseaux so-

ciaux aux travers de la question technologique mais au travers du rapport au monde et de la question du rapport au danger, qui rend nécessaire un certain type de développement, de relation.

Je voudrais revenir sur la question de la fiabilité des liens interpersonnels. Ces liens vont être définis en termes de liens de soutien possible : j'ai besoin de me sentir soutenu par des gens qui me considèrent en tant que personne et que je vais considérer en tant que personnes, donc des liens de proximité. Je n'ai pas nécessairement besoin de ce soutien, mais je peux en avoir besoin. **Le seul fait de savoir qu'il est possible que je fasse appel à ce soutien interpersonnel est, en tant que tel, une garantie de la fiabilité de la relation. Dans ce soutien, il y a trois qualités qui vont apparaître :**

- **la bienveillance** : mon rapport à l'autre est marqué par une exigence de bienveillance. Dans la jeune génération d'aujourd'hui, la bienveillance est quelque chose de capital dans les relations interpersonnelles. Elle est certes toujours importante, mais elle est ici vitale car les relations interpersonnelles sont vitales. La bienveillance, c'est de savoir, a priori, avant qu'une relation ne s'engage, que la personne avec qui j'engage cette interaction a des intentions positives à mon égard.

- **la réciprocité** : «je te soutiens ou je suis en position de te soutenir mais j'attends que ça soit réciproque». La réciprocité est un point également capital dans le développement de ces liens interpersonnels, y compris dans les réseaux sociaux. Le pire de tout, c'est le traître. On n'a certes pas attendu la jeune génération pour trouver cela dangereux, mais c'est désormais d'autant plus catastrophique car la trahison remet en cause non seulement une relation mais aussi à travers cette relation, le rapport même au monde que je suis en train de construire.

- **la disponibilité** : c'est la capacité pour le lien de proximité de se mobiliser immédiatement pour soutenir la personne. Une petite remarque anecdotique : vous avez déjà vu des adolescents jouer avec leurs téléphones portables, ce qui est une façon d'activer leurs réseaux d'interpersonnels. J'ai pu négocier avec ma fille pour avoir accès au contenu de ses SMS, en lui disant «ce n'est pas le père mais le sociologue» et à ma grande surprise cela a marché et j'ai eu le droit de regarder. Ma première réaction a été de dire «Mon dieu, mais ce n'est pas possible, c'est nul, il n'y a rien». Le premier réflexe de parent qu'on peut avoir par rapport à cela, c'est de se dire «c'est parler pour ne rien dire». Or, parler pour ne rien dire, cela a beaucoup d'importance.

Il y a un grand anthropologue qui s'appelle Bronisław Malinowski et qui a travaillé sur la vie des tribus en Océanie. Un jour, il observe ces gens : la notion de loisir chez eux n'existe pas, ils sont toujours productifs, ils sont toujours à préparer la nourriture etc. Sauf qu'à un moment dans le temps collectif, tout le monde se rassemble sur une grande place et ils ne font rien, se font des petits signes et parlent pour ne rien dire. Malinowski a étudié la chose de près pour essayer de comprendre comment ces gens à un moment donné, sur le temps si précieux qui est le leur, pouvaient passer du temps à se faire des petits signes qui n'avaient aucun sens à priori et qui ne servaient à rien. Il a inventé ce joli terme : c'est la «dimension phatique». Le moment phatique, c'est le moment où l'on fait le contrôle que cela circule, que l'on est connecté, sur le même plan, sur la même base.

On le fait tous les jours dans notre société : vous prenez le téléphone, vous dites «Allo», vous parlez pour ne rien dire, sauf que vous contrôlez que l'autre est bien là, prêt à parler et que vous êtes prêt à lui parler. Vous croisez votre voisin de palier, vous lui dites «Bonjour, ça va ?», mais quand il vous répond que «non ça ne va pas», là, vous fuyez car il n'est plus dans la relation phatique mais dans la relation informative. Or, vous n'en avez rien à faire qu'il ait mal au dos. La relation phatique, c'est donc ce qui permet de contrôler, elle est essentielle pour comprendre la culture jeune. Ils investissent un temps et aussi de l'argent pour garantir la fiabilité des réseaux interpersonnels. C'est capital car **ce qui est essentiel dans cette confiance interpersonnelle, c'est la notion de disponibilité des autres, d'être mobilisable immédiatement en temps réel pour pouvoir constituer le soutien dont j'ai besoin pour circuler dans cette jungle.**

## Réseaux sociaux et solidarité

Je voudrais aborder la question de Facebook, à propos d'une question qui me semble essentielle. On critique beaucoup Facebook sur un aspect qui est celui de la fragilité, la légèreté

des liens qui sont constitués. Qu'est ce que c'est que cette communauté ? Est-ce vraiment une communauté, un collectif, car les liens sont très peu engageants ? Vous pouvez aborder quelqu'un, lui parler, l'abandonner, ne plus lui parler. Il y a une expression en français qui dit que « Facebook, c'est le règne des liens faibles ». Les liens faibles sont des liens caractérisés par la non-nécessité d'un engagement fort, d'une implication forte dans la relation que ce lien met en scène. A partir de là, on se dit que si ces liens interpersonnels s'illustrent par les réseaux sociaux avec des liens faibles, où la question de l'engagement n'est pas à l'ordre du jour, que vaut cet imaginaire collectif ? Et par lien de conséquence, est-ce qu'on ne serait pas en train de voir disparaître l'idée même d'une solidarité à travers le développement exponentiel de ces réseaux sociaux ? Est-ce que ce développement extravagant, extraordinaire ne serait pas le signe d'une disparition, d'un danger de disparition de la notion même de solidarité ? Je ne le pense pas. Mais les premières fois que je disais cela, c'était il y a deux ans, et je disais que ces liens faibles pouvaient produire des effets concrets de mobilisation, en donnant l'exemple l'organisation d'apéritifs géants à Nantes. On doutait alors du fait que ce soit réellement sérieux en se demandant si la seule manifestation de l'engagement potentiel que ces liens faibles pouvaient produire était un apéro géant. Or, nous avons eu la démonstration qu'au-delà des organisations des apéros, il y avait des mouvements sociaux, évidemment les révolutions arabes et le mouvement des « Indignés » espagnols sont là pour le prouver. Il y a la définition que l'on pourrait donner d'un lien faible, qui n'est pas la notion d'un lien qui exclu l'engagement. Le lien faible, c'est un lien mobilisable sous condition de contagion, de sentiment fort dans l'ensemble des personnes qui sont en connexion. Nous avons là un mécanisme très particulier qui fonctionne à la fois sur la sympathie et parfois sur l'empathie. Il faut que quelqu'un ressente ce que l'autre ressent. Il faut que chaque personne ressente ce que l'autre ressent pour que le lien faible devienne un lien fort, c'est-à-dire un lien de mobilisation effective non plus dans le monde virtuel mais dans le monde réel et parfois avec les conséquences que l'on a vues. On a là l'émergence d'une forme de sensibilisation à ce que l'autre vit, qui est fondé sur le fait que je ressens moi-même ce qu'il ressent. C'est une sorte de partage personnel de ce que chacun ressent, notamment ici, sur la notion de l'indignité, qui devient par contagion non plus une indignité de personne, plus une personne, plus une personne, mais l'indignité d'une collectivité formée par la contagion d'un sentiment.

Je m'arrêterai ici en faisant une hypothèse, ou en posant plutôt une question à laquelle je ne sais pas répondre : **ne serions-nous pas à la veille de l'émergence d'un nouveau mode de solidarité ?** Il y a eu des solidarités mécaniques dans les sociétés traditionnelles, il y a eu des solidarités organiques importantes dans les sociétés de la division du travail. N'y aurait-il pas une autre forme de solidarité aujourd'hui, dépendante des modes, car chaque forme de solidarité dépend des modes de construction de la relation de l'individu au collectif ? Faisons alors l'hypothèse qu'il peut y avoir un troisième mode de solidarité, pour lequel **je proposerais le terme un peu négatif peut-être de «solidarité épidémique»**. Et ce mode met en relation très fortement les personnes aux personnes et centre d'ailleurs le fonctionnement social sur la question de la personne même. ■

## Denis Stokkink

Président du think tank Pour la Solidarité



Je vais commencer en remerciant l'Iperse, pas de manière purement formelle, mais je pense que cette question des relations entre l'individu et le collectif est vraiment centrale aujourd'hui.

Effectivement, dans nos sociétés et en particulier dans l'enjeu européen et du collectif européen d'aujourd'hui, ces relations entre l'individu et le collectif, les collectifs sont des questions centrales qui vont donc être fondamentales pour le devenir de l'Europe, de nos sociétés mais aussi des structures qui composent nos sociétés.

Avant mon exposé, Je voudrais rendre hommage à Jan Kulakowski. J'ai connu Jan il y a un peu plus de 40ans. J'étais encore plus jeune que maintenant et j'étais en classe avec ses deux filles, et quand sa fille aînée m'a appelé la semaine passée, j'ai été très touché. C'était un homme qui avait trois fondements : chrétien, ce qui était la base de sa vie car son engagement chrétien, c'était plus qu'une philosophie, c'était un engagement ontologique ; deuxièmement, cet engagement syndicaliste qui était aussi pour lui une vie, ce n'était pas seulement un engagement militant ; troisième partie de cet homme extraordinaire, c'était son engagement européen. Il y a déjà 40 ans et même un peu plus, je l'entendais déjà parler de l'Europe avec une série de personnes qui ont été des grands piliers de la construction des institutions européennes. Il avait une morale, une éthique chevillée au corps et a fait cette Europe d'aujourd'hui.

C'est pour cela que je voulais introduire mes propos par un hommage à Jan Kulakowski, pour lui, pour eux, cette génération, ces piliers européens : à l'époque, c'était le collectif qui était l'essentiel. Et aujourd'hui, quand on voit l'évolution des enjeux européens, on constate - et je commence quasiment par ma conclusion - que c'est l'individu qui devient de plus en plus porteur des enjeux politiques, sociaux, économiques, alors que cette génération précédente, ces personnes, ces groupes portaient le collectif. C'est cela qui fait l'Europe d'aujourd'hui différente de l'Europe d'hier, c'est cette différence de relation entre l'individu et le collectif. Rendre hommage à Jan Kulakowski pour commencer cet exposé a donc du sens car il est au cœur de l'enjeu dont nous parlons aujourd'hui et demain.

Je voudrais parler de trois aspects :

- La première partie que je voudrais traiter c'est le diagnostic, au travers de quatre représentations symboliques du collectif, quatre représentations en mutation : l'Etat (la puissance publique), les syndicats, les systèmes de protection sociale et les entreprises sociales, entreprises d'économie sociale.

Ces quatre représentations du collectif, je ne les ai pas choisies au hasard, puisqu'en gros vous représentez, les uns et les autres ces parties dont je vais parler. Avec ces quatre représentations collectives, je vais voir quelle est la relation avec l'individu.

- La deuxième partie, c'est face à des forces collectives que je qualifie de désarmées, quelles sont les réactions qui existent, aujourd'hui ? En voici quelques unes en tous cas.

- Dans une troisième partie, après Lénine en 1905, je dirais « que faire ? ».

Cette image de ce qui a été dit en 1905 est ironique, mais c'est aussi sérieux : c'est dire qu'il y a une mutation et donc une période de « métamorphoses » pour reprendre le nom de notre table ronde. Mais que faire face à ces métamorphoses ?

C'est la question que nous devons nous poser et nos réactions, nos réponses seront peut-être un peu différentes, j'en évoquerai l'une ou l'autre.

## I. Diagnostic avec les quatre représentations symboliques du collectif



## 1. L'Etat, la puissance publique

C'est un truisme de dire que depuis une vingtaine d'années, l'Etat, la puissance publique voit son influence, son rôle se réduire. Cela passe à un niveau national de différents Etats qui ont décidé -la première a été la Grande-Bretagne - de réduire ce rôle de l'Etat, son influence. Pendant la dernière législature européenne, J. M. Barroso, président de la Commission européenne, a repris cela en disant « moins de lois, mieux de lois ». Il voulait réduire aussi fondamentalement le rôle de la puissance publique européenne pour en faire une plus grande efficacité, efficacité, disait-il. Mais c'est toujours facile de dire « on va réduire le rôle de l'Etat ». Et nous voyons aujourd'hui après la terrible crise économique, financière, environnementale, sociale que nous vivons depuis trois ou quatre ans, que certains rattrapent leurs mots, tout en disant en même temps que les budgets publics doivent être absolument réduits, c'est devenu un crédo. Pourquoi cela? Parce qu'il faut préserver l'avenir. Mais est ce que c'est en détruisant le présent qu'on crée l'avenir ? C'est la question que l'on peut se poser aujourd'hui.

Cet élément de réduction des budgets passe aussi de manière quasiment automatique, naturelle pour d'aucun, par des plans d'austérité. L'austérité est devenue quelque chose de naturelle. Au-delà de cette austérité, on prépare l'avenir et on dit qu'il faut privatiser. De nouveau une série d'éléments qui sont au cœur de nos propos puisque ces éléments là engendrent un recul de la confiance et de l'engagement politique chez le citoyen.

C'est ce cadre structurant d'une modification du rôle de l'Etat qui fait en sorte que la relation entre le collectif (puissance publique) et l'individu (le citoyen qui évolue). Or, le citoyen a aujourd'hui une situation de repli, de recul vis-à-vis de l'Etat. On le voit de beaucoup de manières :

D'abord on le voit symboliquement. Mon prédécesseur a évoqué les des « indignés » et je voulais également en parler car je pense qu'ils sont effectivement symboliques de l'existence d'un refus de tout ce qu'étaient les éléments de sécurité qui formaient mes quatre représentations symboliques du collectif. Et aujourd'hui, par rapport à ces quatre représentations symboliques du collectif, un certain nombre d'individus disent « ils ne sont plus des protections pour nous, nous devons trouver autre chose. ».

Ce recul de la confiance passe notamment au niveau politique par une abstention aux élections, on voit qu'on évolue vers un régime censitaire. Vous savez qu'aux Etats-Unis, le Président se fait élire par une minorité de 20% de la population qui représente les riches, les classes moyennes supérieures. Les pauvres ne participent plus aux élections. Lors de l'élection d'Obama, on disait que c'était extraordinaire que parmi les 50% de la population qui ne votait pas, il y en a finalement 3 ou 4% qui y ont participé. En France, on a dit que la caractéristique d'une des candidates aux élections, c'était qu'elle allait faire venir voter 1 ou 2% des citoyens des banlieues. C'est important de voir que la participation aux élections, c'est le fondement de la démocratie, du collectif. Aux élections européennes, on est passé en 20 ans d'une participation de 63% à aujourd'hui 43%. Moins de la moitié de la population vote, et pas n'importe quelle moitié : seuls les 40% de la classe moyenne supérieure votent, c'est-à-dire les riches. Il y a donc un régime censitaire vers lequel on revient.

Toujours au niveau de l'Etat, le désinvestissement dans le champ des services publics, avec aussi une transformation des mots : on parlait de « services publics », maintenant on parle de « service d'intérêt général ». Et puis ce sont des services d'intérêt général qui se transforment : services d'intérêt général, service économique d'intérêt général, service social d'intérêt général. Mais ce n'est pas que symbolique, ce n'est pas que sémiotique, ce sont des changements fondamentaux, c'est un changement d'une vision commune de l'intérêt général. L'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers, mais on crée aujourd'hui des services qui sont des services privatisés, en partie privatisés. Là aussi le rôle de l'Etat en tant que force protectrice tend à s'amenuiser.

Pour cette première représentation symbolique du collectif qu'est l'Etat, quelques exemples permettent de voir qu'il y a un recul et que l'individu a une fuite par rapport à cette structure protectrice.

## 2. Les syndicats

Les syndicats sont aujourd'hui aussi une représentation symbolique. Le syndicat a bien été créé pour dire que «1+1=3», qu'on est plus forts à plusieurs et qu'on peut se défendre dans l'oppression de l'entreprise en étant réunis, liés, une force collective. Mais que voit-on aujourd'hui ? C'est un taux de syndicalisation en diminution. Pour les quelques Etats où le taux de syndicalisme est élevé, comme la Belgique, c'est pour des raisons, je dirais presque, indirectes. Ce n'est plus pour un élément de protection collective, mais plutôt pour une protection de l'individu qui lui-même a un risque particulier. Un élément important est donc de voir qu'il y a un certain nombre d'individus qui quitte la force protectrice du syndicat, mais également que l'âge moyen des syndiqués augmente, ce qui veut dire que les jeunes fuient les structures, ou en tous cas, n'adhèrent plus à ces structures collectives. Cela est un élément extrêmement grave, dangereux, face auquel nous devons réfléchir collectivement. Si les jeunes ne participent plus à cette force collective du syndicat de manière aussi importante, c'est dû à une série de risques que les syndicats ne couvrent plus. Un grand enjeu, c'est que par rapport à cette force collective du syndicat, il y a lieu de réinventer une nouvelle protection de risques qui aujourd'hui ne sont pas pris en compte. Comment pouvons-nous accepter que dans le monde de l'entreprise, des personnes arrivent au pire, le suicide, pour des risques professionnels, sinon par le fait qu'ils s'estiment non-couverts aujourd'hui par l'ensemble des forces protectrices d'hier. Ces modifications gravissimes d'une situation que nous ne connaissons pas il y a 10 ou 20 ans puisque nous estimions que collectivement, nous étions protégés, nous interpelle tous et toutes aujourd'hui.

Alors peut-être - mais ce sont des pistes de réflexions que je vous lance - que les syndicats n'auraient plus de distance critique nécessaire, la proximité avec les pouvoirs publics, avec le patronat ? Est-ce que ce sont des éléments de ce type qui expliquent le fait qu'il y ait un lien opaque pour les individus ? Est-ce que le rapport de force se modifie, s'atténue entre les syndicats et l'Etat et les employeurs ? Il y a un élément évident, c'est que les jeunes ne se sentent plus représentés comme ils l'étaient hier par des forces syndicales, un sentiment d'appartenance disent d'aucun laisse place un sentiment presque de trahison, et mes mots ne sont pas trop forts. Voyez ce qu'il se passe dans un certain nombre de pays européens aujourd'hui, en Grèce, en Espagne etc. Ce ne sont pas des pays anecdotiques.

## 3. Les systèmes de protection sociale

Nous sommes ici au cœur du débat qui vous intéresse. Il y a quelques mois, on m'a demandé d'écrire un article sur l'évolution européenne des systèmes de protection sociale. J'ai alors dit qu'il y avait une convergence vers un modèle largement libéral, qu'on n'était plus un système Beveridgien face à un système Bismarckien, un système latin, mais que les trois modèles tendaient à se rapprocher de manière forte, et je parle évidemment sous le contrôle de professeurs spécialistes dans ce domaine. Force est de constater qu'il y a un recentrage des prestations sous un mode libéral. Nous aidons avec un côté plus caritatif les plus démunis, mais nous quittons un système assurantiel vers un système d'assistantat, c'est un système anglo-saxon qui tend à prendre le pas sur les systèmes latins et bismarckiens.

Prenons l'exemple des systèmes de retraite : il y a un changement de paradigme entre le collectif et l'individualisation des droits ; les droits étaient collectifs, ils deviennent individuels. La protection individuelle était l'exception, elle devient la règle. Il y a un renoncement à la solidarité collective, ou en tous les cas, sous une certaine forme. De plus en plus, on fait appel au sens de la responsabilité, mais pas de la responsabilité collective, de la responsabilité individuelle, et cela est une métamorphose sur laquelle on doit s'arrêter. En matière de systèmes de retraite, les plus riches déjà protégés individuellement par le fait qu'ils soient riches pourront se protéger encore plus, et les autres ont un risque d'être laissés pour compte avec une précarisation de plus en plus forte. Que dit-on aux retraités d'un certain nombre de pays européens ? Réduisons votre retraite collective et vous n'avez qu'à vous protéger, vos enfants pourront vous protéger. C'est le message qu'on donne aujourd'hui à la Grèce. Les 110 milliards qu'ils reçoivent ce n'est que parce que pour la deuxième fois la protection des retraités (ou en tous cas la protection collective) va être réduite. Et on dit : « mais vous n'avez qu'à vous assurer individuellement ». C'est également ce qu'on dit en Espagne.

Deuxième exemple, les systèmes de santé : le nouveau président de la Mutualité Française aime, à juste titre, insister sur les inégalités de santé, les inégalités face à la santé. Avant qu'il ne soit président, il a écrit un texte pour notre think-tank sur les inégalités de santé. C'est un enjeu qui devient aujourd'hui de plus en plus important. Le nombre important de personnes qui ne se font plus soigner parce qu'ils ne peuvent plus se faire soigner était inimaginable il y a 10 ans, 20 ans. Aujourd'hui, il faut s'assurer : les assurances hospitalisation, les assurances complémentaires, et tant mieux évidemment pour les porteurs de ces assurances complémentaires, sauf qu'il y a une métamorphose au cœur de nos débats et qu'il est important de traiter.

#### **4. les groupes d'économie sociale, les entreprises sociales, les entreprises d'économie sociale**

Quelle est la métamorphose des groupes, des entreprises d'économie sociale ? Elles sont poussées à devenir de plus en plus grands. Nous sommes dans un monde économique et social où l'enjeu de la mondialisation n'est pas un enjeu que l'on choisit, c'est un enjeu qui existe en soi. Celles et ceux qui nient les enjeux de la mondialisation aujourd'hui sont à côté de la plaque. Bien entendu, l'ensemble des entreprises, y compris d'économie sociale, doit être présent par rapport aux enjeux de la mondialisation. C'est une question de pérennité des structures. Il y a une métamorphose historique et on ne va pas contre l'histoire, qui déboussole une série d'individus. La structure collective qui est le secteur de l'économie sociale perd de son lien avec les individus qui la compose. Quelle est la réduction du lien entre l'individu et le collectif par rapport à cela ? C'est une question centrale pour les dirigeants et les gouvernants de l'économie sociale, cela pose donc la question de la gouvernance de l'économie sociale. Cette gouvernance doit-elle être modifiée ? Bien sûr, le sens de l'histoire indique qu'il y a un changement de paradigme dans les entreprises d'économie sociale. Face à ce changement de paradigme, il y a une réaction qui doit se faire. Sinon, c'est le syndrome du dinosaure qui est resté là où il était, et il est mort. L'entreprise d'économie sociale doit s'adapter, cela veut dire que sa gouvernance doit aussi être modifiée, mais sous quelle forme ? Il s'agit là d'une question centrale.

## **II. Face à ces forces collectives en partie désarmées, métamorphosées quelles réactions ?**

### **1. La résignation, l'acceptation**

La résignation, l'acceptation engendre une dualisation de la société dans le domaine des soins de santé, mais aussi des salaires - je n'ai pas encore parlé de l'acceptation des différents seuils de salaire, des inégalités de revenus, des inégalités de richesse. Il paraît que dans un grand pays européen où l'économie sociale est forte, qui a été le berceau de l'économie sociale, est toujours remis en cause le fait qu'il y avait une répartition de salaires qui était limitée, des limites de salaires entre les plus élevés et les plus faibles. Les salaires allaient de 1 à 3, puis de 1 à 5, et rapidement a été accepté de 1 à 7 et on est aujourd'hui à 1 à 10. Face aux forces du marché, nous devons accepter au minimum 1 à 10. Mais jusqu'à quand allons-nous nous dénaturer ? Ne pouvons-nous pas accepter d'être avec nos valeurs, avec nos caractéristiques, ce qui faisait que nous représentions le collectif ? Premier élément donc : la résignation et l'acceptation, et soyons clairs, la majorité de la population se résigne en acceptant la situation.

### **2. La révolte, la contestation**

S'indigner n'est pas une question de bruit, mais d'acte. Face aux déficiences des grandes forces collectives, du marché, mais surtout de la puissance publique et des forces qui défendaient les plus faibles, la société civile tend à s'auto-organiser, avec tout ce que cela a de positif mais je pense également de risques.

En positif, il y a un développement d'initiatives citoyennes qui émanent de territoires. Je

pense que c'est vraiment important de dire que ces développements d'initiatives citoyennes partent des territoires, de ce qu'on appelle en mauvais français des initiatives « bottom-up », qui partent des citoyens pour se globaliser.

Il y a des alternatives concrètes qui émanent de l'économie sociale, également des réponses locales à des intérêts individuels. Les réseaux sociaux sont aussi une force de mise en collective d'individus ; ils sont de plus en plus d'individus qui individuellement s'inscrivent de loin, avec un truchement qui est le lien virtuel face à un collectif. Ce n'est plus l'appartenance à un collectif tel que nous l'avons vécu dans les structures collectives dont je parlais au début de ma présentation.

Il y a donc une série de réponses, de révoltes, de contestations mais il n'y a globalement pas d'alternatives acceptables. Il y a des réponses parcellaires d'individus auto-organisés, ce qui est déjà bien. Ceci est mieux que la résignation ou l'acceptation, mais aujourd'hui, cela ne couvre pas ce que nous avons connu dans la génération précédente. Les jeunes ne voient donc pas de grandes forces collectives auxquelles ils peuvent se référer et je pense que dans la jeunesse - pas les ados mais les moins de 35 - 40ans - il y a une question claire. Un dirigeant d'une grande mutuelle me disait il y a quelques jours à Paris : « Nous ne parvenons plus à avoir les jeunes chez nous, ils ne sont plus militants de la même manière ». C'était un cadre particulier, mais on voit un âge moyen qui avance dans les grandes structures de coopératives de mutuelle. Ce sont des questions que nous devons nous poser, voir de quelle manière y répondre.

### III. Que faire ?

Avec un délitement, un affaiblissement des grandes forces de sécurité collective (Etat, syndicats, entreprise et coopératives mutuelles, protection sociale), que faire ?

Il y a une nécessité de se **réformer**, changer les modes de communication : il est fondamental d'adapter son mode de communication, notamment pour attirer les jeunes ; changer de mode de gouvernance, adapter sa gouvernance, faire en sorte qu'il y ait un lien entre l'individu et la force collective, plus participatif, moins de entre-soi.

Un grand enjeu est également celui de **l'innovation sociale, économique, territoriale, politique**. Ce sont des enjeux fondamentaux pour préserver demain le collectif et faire en sorte que l'individu ait une nouvelle appartenance au collectif. Comment innover à partir des territoires, avec des forces nouvelles ? Voilà une question qui est, à mon avis, importante.

Enfin, un **changement des valeurs, réappropriation des valeurs**. Je crois que « valeur » n'est pas un gros mot. Aujourd'hui, on se dit que les valeurs sont un peu du passé. Mais je pense au contraire que l'avenir, c'est de revenir à des valeurs. Il faut redonner le sens de l'action collective aux individus. Mais pour cela, il faut lutter contre la généralisation de la passivité et de l'individualisme. Il faut retrouver le sens de la valeur de la solidarité. La création de notre toute petite structure au niveau européen pour la solidarité avait pour but de porter cette valeur collective de solidarité.

**Alors que faire ? quels sont les leviers d'action ? Ils sont nombreux et concrets.**

Quand j'entends que l'on parle de **responsabilité sociétale des entreprises**, en particulier des entreprises de l'économie sociale, je m'en réjouis. Quand on parle de **volontariat d'entreprise**, je m'en réjouis également. L'enjeu du rôle mobilisateur **des territoires, des moteurs d'innovation sociale** voilà aussi des leviers d'action qu'il faut utiliser. De manière centrale aussi, il y a la **régulation publique**. Il y a dix ans, lorsque je parlais de régulation on me disait que j'étais dépassé, vieux avant l'âge. Aujourd'hui on voit que la régulation est devenue à nouveau à l'ordre du jour. Mais quelle régulation au niveau mondial ? Dans une mondialisation, cette régulation n'existe pas encore. Les régulations proposées à la Grèce, à l'Espagne et demain à la France, ce sont les privatisations. Ce mode de régulation n'est pas acceptable.

Dernier élément de levier d'action, non négligeable, c'est le **dialogue social** sur lequel il faut s'attacher toujours plus, toujours mieux, car c'est un mode qui respecte le rapport de force entre les acteurs. Dialogue ne veut pas dire appartenance au même monde, le rapport de force doit exister, et plus globalement les forces du collectif dans le rapport de force. Je pense que dans le rapport de force de demain, c'est le collectif qui doit de nouveau l'emporter. Cet enjeu c'est à chacun et chacune d'entre nous dans nos structures de le relever. ■

## DEUXIÈME SESSION

### La solidarité : une méthode, une valeur devenue le fondement de la protection sociale collective et individuelle

#### Jozef Niemiec

*Secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats (CES)*



Lorsque j'ai vu le titre, j'ai été un peu hésitant car je ne me sens pas vraiment un expert en la matière. De plus, le titre me parlait plus de l'approche théorique sur les concepts de la solidarité. Je me suis dit que si l'on invitait un syndicaliste, c'est qu'on voulait entendre quelque chose des réalités qu'il avait vécues ou qu'il est en train de vivre par rapport à cette notion qui est vraiment à la base de l'action syndicale d'un côté, et de l'organisation de la société en Europe de l'autre côté. Mais les idées, les évaluations que je voudrais vous présenter nous rendent un peu dubitatifs par rapport à cette notion de solidarité qui pourtant a créé le standard de vie et le bien-être en Europe. Un bien-être plus élevé que dans d'autres parties du monde, mais qui est de plus en plus remis en question ou sur lequel pas mal d'acteurs, surtout les jeunes mais pas uniquement, les aînés, les travailleurs précaires se posent la question « est ce qu'on a encore de la solidarité ? ».

Ce n'est pas uniquement parce que nous sommes en train de voir un peu de lumière à la sortie de la crise, mais parce que le processus de ces dernières années remettait ce concept de solidarité de plus en plus en question par rapport à des aspects différents de la vie de tous les jours des travailleurs transfrontaliers, des travailleurs qui sont dans le secteur des services, mais surtout de ceux qui n'ont pas de travail, qui n'ont pas de ressource.

Dans mon intervention, je voudrais revenir à cette question de solidarité par rapport à mon vécu de ces dernières huit années, car j'ai travaillé comme Secrétaire confédéral de la Confédération Européenne des Syndicats. Je pense que cet aspect de mon expérience peut-être intéressant.

Lorsque l'on parle de la solidarité, nous avons plusieurs images :

- la solidarité de groupe : par exemple, travailleurs dans une entreprise.
- la solidarité au niveau national, par rapport à l'organisation de systèmes de protection sociale
- la solidarité européenne.

Nous sommes de plus en plus confrontés à l'évolution des choses et les règles européennes, le processus européen nous amènent à réfléchir sur ce qu'est la solidarité quand on est acteur au niveau européen. Je vais donc parler surtout par rapport à cette réalité de solidarité vécu par un acteur européen.

J'ai entendu que la solidarité est l'organisation de la redistribution, plus largement les relations emploi et protection sociale dans la société. Je pense que c'est aussi un élément crucial qu'il faudrait prendre en compte. En tous cas, nous, acteurs au niveau européen, nous réfléchissons aussi à cet aspect là car nous sommes à la veille de 2012, l'année du vieillissement actif mais aussi de la solidarité intergénérationnelle. Cet aspect mérite un moment de réflexion parce qu'on retrouve les enjeux d'un débat qui a été mené pendant longtemps et qui prend maintenant un peu plus corps en s'approchant de 2012.

## **Crise et protection sociale**

Au niveau des acteurs européens, il y a des évolutions qui ont un impact direct. J'ai mentionné la crise, qui est révélatrice de la vision de l'Europe et remet la question de la solidarité au cœur des préoccupations. Et pour nous, dans nos activités à la CES de ces deux dernières années, nous avons considéré qu'il fallait peut-être donner moins de place à des débats virtuels et se concentrer sur la lutte contre la crise, la gestion de la crise et la sortie de la crise. Nous avons vu que si nous ne trouvons pas la bonne réponse à cet enjeu là, tous les débats et discours théoriques ne nous mènent nulle part car nous aurons détruit la grande partie de ce qui a constitué le tissu social, le tissu de solidarité.

Aujourd'hui, le pacte Euro Plus, élément clé de la gouvernance économique, s'attaque directement au système de protection sociale, aux allocations sociales de chômage, aux pensions avec l'objectif de sauver l'Euro. Avant les systèmes de protection sociale étaient reconnus : au début de la crise, tous les Etats membres, et les employeurs aussi, disaient ouvertement que les systèmes de protection sociale étaient des systèmes de protection contre la crise et même des éléments importants sur le plan économique car des instruments de sortie de la crise. Ce sont les évaluations que nous avons pu retrouver dans les analyses faites par le Comité de la protection sociale du Conseil, la Commission européenne dans les discussions que nous avons eu avec nos partenaires du côté des employeurs, Business Europe, et d'autres : ils reconnaissaient les mérites du modèle social européen, des systèmes de protection sociale qui nous permettaient de passer d'une manière plus « soft », avec plus de protection pour les gens, mais aussi pour l'économie, la crise par rapport aux Etats-Unis, par exemple. Or, nous voyons qu'aujourd'hui, ce qui se dessine comme choix privilégié et unanimement fait par les chefs d'Etats, ce sont les plans d'austérité qui vont s'attaquer directement à ces systèmes de protection sociale. C'est ainsi que l'on veut revenir si rapidement à l'équilibre budgétaire, d'une manière aussi ambitieuse et planifiée par les Etats membres, et revoir à la baisse les déficits budgétaires dans l'ensemble de l'Union européenne. Mais pour nous, la lecture est simple : cela remet en question la promesse de la croissance, mais surtout, cela s'attaque directement aux dépenses sur le plan social. Ce qui est évident quand vous regardez les conclusions du sommet du Conseil du mois de Juin, c'est qu'il y a une pression sur les salaires, avec des conséquences évidentes sur les cotisations pour la protection sociale qui vont en diminuant. Les systèmes de pension sont également touchés avec des recommandations par pays, dans au moins la moitié des Etats membres, sur l'âge de la retraite, sur le montant des pensions, sur le retour des près-pensions. L'ensemble des mesures seront mises en œuvre au niveau national et nous sommes persuadés que les conséquences pour nous seront très négatives sur le plan de la croissance parce qu'il n'y aura pas de moteur au niveau européen, sur le plan social notamment. Cette crise nous a donc conduits à nous concentrer sur notre action, notre vision par rapport à tout ce qu'il se passe actuellement. Pour nous, il est clair qu'il n'y aura pas de retour au monde d'avant la crise, ce monde sera tout à fait différent.

## **Marché intérieur et protection sociale**

Le deuxième élément qui a influencé particulièrement notre vision, notre action par rapport à la solidarité au niveau européen, c'est l'intrusion des règles du marché intérieur dans le domaine de la protection sociale. Cela est de plus en plus visible dans différents chantiers, il y a de plus en plus de règles du marché.

Je vais revenir plus vers cette question pour vous montrer comment nous nous sommes orga-

nisés au niveau européen pour réagir à cette tendance quand on regarde un peu cette dimension européenne et le défi de la solidarité dans le domaine la santé. Tout ce qui se passait, c'était d'abord des réformes, ou comme on les appelait au niveau européen, la modernisation des systèmes. Face au défi démographique, au défi du marché de l'emploi, mais aussi à une certaine vision pour la société, des réponses se dessinaient. Dans ce domaine, les acteurs les plus importants pour nous, c'était nos collègues, nos affiliés au niveau national, qui nous donnaient les éléments de réponse. Mais nous étions aussi confrontés à la vision des choses au niveau européen. Avec ces changements, ces modernisations et l'introduction d'un système par capitalisation, il faut dire que les règles au niveau européen, les règles du marché intérieur sont devenues de plus en plus importantes. Avec la capitalisation, il y avait le capital et le marché qui s'ouvraient. C'est un domaine qui au début n'était pas vraiment considéré par les règles européennes et qui est finalement devenu de plus en plus un élément sur lequel d'autres acteurs, ministres des finances d'abord, et juges européens ensuite se sont prononcés. C'est un domaine dans lequel nous avons progressés, nous avons vu l'évolution.

En tant qu'acteur européen, notre obligation était de fournir une analyse de ce processus à nos affiliés, mais aussi d'intervenir là où les questions se posaient, étaient discutées au niveau européen. D'un côté nous avons vu la pression de plus en plus grande des ministres des finances qui, à cause du pacte de stabilité de croissance, ont privilégié la question de la soutenabilité des systèmes. L'aspect du niveau des pensions mais aussi de leur qualité se perdait car ce n'était pas le débat au niveau européen. Pour cette raison, nous avons défendu la nécessité d'introduire un acteur plus social et nous avons eu gain de cause : le ministre de l'emploi d'abord et le ministre de la protection sociale par la suite sont devenus des acteurs. L'aspect de l'adéquation des pensions est revenu à l'agenda. Mais avec la crise, nous voyons un retour au point de départ. Désormais, avec ces règles de gouvernance, nous voyons très bien que l'aspect de l'adéquation se perd de nouveau car pour des raisons d'équilibre budgétaire à rechercher à court terme, on se concentre essentiellement sur cet aspect là. On privilégie donc les questions économiques par rapport aux questions sociales.

Il y a aussi des processus plus structurels liés à la question de la mobilité, comme par exemple la question de la portabilité des droits à la pension complémentaire. Avec l'introduction de l'élargissement de ce volet, la simple coordination n'est pas suffisante. Nous avons le problème de la portabilité des droits de pensions complémentaires et nous sommes ici confrontés à des défis nouveaux : d'un côté, pour des questions de principes, nous privilégions la question d'adéquation des pensions et des revenus de pensions complémentaires, nous sommes en faveur de systèmes qui permettraient cette portabilité ; mais d'un autre côté, vu l'intrusion des règles du marché qui ne privilégient que le rendement tout court, nous essayons de défendre les systèmes là où ils fonctionnent le mieux, là où les systèmes complémentaires où les partenaires sociaux peuvent être acteurs : les pensions professionnelles. Nous donnons dans notre action une priorité à cette approche qui permet d'abord de garantir la soutenabilité de ce système. Là, nous sommes plutôt sur les mécanismes qui permettent de mieux coordonner, s'informer avec le respect des droits et du rôle à jouer des partenaires sociaux dans la gestion de ces systèmes. D'un autre côté, nous dénonçons l'existence, sans réponse, des défis qui sont posés à la portabilité et de frein à la portabilité que constituent les différentes règles (fiscalité, par exemple) qui varient d'un pays à un autre et qui pourtant ne trouvent pas de bonnes propositions de réponse dans ce que propose la Commission européenne.

Dans tous ces débats sur l'évolution des systèmes de pensions, nous nous appuyons aussi sur l'évaluation des réformes de transformations pour avoir une bonne réponse, une bonne évaluation des tendances. Car nous pouvons voir que dans certains pays avec l'évolution de ce système de pension par capitalisation comme en Pologne, la question de l'adéquation, donc des niveaux de pensions à la retraite, à cause de la réforme, va se dégrader et se dégrade déjà. Il y a un élément de solidarité qui se perd dans les systèmes de pension à la polonaise. Dans d'autres pays en revanche, avec les mêmes tendances, et c'est le cas par exemple de la France, cet aspect de solidarité intergénérationnelle est quand même plus respecté. Il y a eu une étude assez intéressante de l'Observatoire Social Européen de David Natali, un expert en la matière, qui montre cette tendance, qui compare les résultats. Je ne cite qu'un exemple, mais c'est beaucoup plus riche, cela vous montre de quelle manière on

peut être utile dans ces débats, même par rapport aux enjeux, où ce sont surtout les acteurs nationaux qui sont parties prenantes.

C'est assez comparable si on regarde l'évolution dans le domaine de la santé. Vous êtes conscients que maintenant nous en sommes à un stade où l'on va décider quelles règles seront applicables pour les prestations de santé transfrontalières. Là aussi nous nous sommes battus avec l'objectif de préserver les capacités des systèmes nationaux d'offrir des systèmes de santé au lieu de privilégier uniquement des prestations de qualité mais qui pourraient donner en définitive plus d'inégalités entre ceux qui sont obligés de chercher des services de santé dans les situations où ils n'en trouvent pas suffisamment et à temps au niveau national.

## Elargissement et protection sociale

Je voudrais passer à un autre élément qui me semble aussi intéressant : de quelle manière l'élargissement joue, quelles sont ses implications pour la notion de solidarité et les défis qui se posent à l'avenir. Si nous regardons les chiffres, c'est assez choquant quand on voit qu'il y a un écart énorme des dépenses pour les systèmes de protection sociale entre les différents pays. C'était déjà le cas avant le grand élargissement de 2004. Si nous regardons ce qui s'est passé après dans les dépenses de la protection sociale, on voit un décalage énorme. Il y a des Etats qui dépensent 30% ou même plus pour la protection sociale, avec 32% par exemple en l'Allemagne. Dans certains pays on ne dépense en revanche que 12%. On constate notamment que les pays qui dépensent le moins sont très souvent les pays de l'Europe centrale.

Si j'en parle, c'est pour aller un peu plus loin. Ce type d'inégalités ne doit pas être analysé en bloc, parce qu'il y a des exceptions avec des dépenses relativement basses. La République Tchèque s'en tire par exemple plutôt bien parce que son niveau de cohésion, de solidarité est assez élevé et elle fait ainsi partie des plutôt bons élèves si on la compare avec des pays tels que l'Allemagne ou la France. Mais en général, cette différence est visible. Pour quoi cela est-il dangereux ? Parce que cette différence crée des pressions de plus en plus importantes en termes de choix des Etats membres dans le domaine de la fiscalité des cotisations sociales, avec une tendance à un nivellement vers le bas pour être plus compétitif. Or, c'est un processus dangereux, comme nos collègues Allemands ont pu l'analyser avec ce qu'il s'est passé avec la réforme Harz 4 qui a eu pour conséquence la croissance des inégalités.

Ce n'est pas quelque chose de nouveau, je ne voudrais pas tout remettre sur le dos des nouveaux Etats membres, parce qu'on a vu cette concurrence avec l'Irlande et d'autres pays, mais l'ampleur de ce processus est vraiment renforcé, et partout on recherche la baisse des impôts dans tous les domaines. La crise a un peu bloqué ce processus, mais c'était quelque chose de visible. D'ailleurs, si vous avez suivi les débats concernant les marchés intérieurs, vous avez vu que même pour un libéral comme Mario Monti, un commissaire pour la concurrence de l'Union Européenne d'il y a quelques années, ce problème de la fiscalité et de la concurrence fiscale était au cœur de projets européens. M. Monti identifiait ce problème de la fiscalité, de la concurrence fiscale comme problème central pour l'évolution de l'Europe, avec son impact sur la fiscalité. Pour lui, l'enjeu était très simple : il disait que les pays comme la France et l'Allemagne sont perçus comme protecteurs, mettant des barrières au développement du marché intérieur parce que ces Etats veulent protéger leurs capacités de financer les systèmes de protection sociale assez bien développées. De l'autre côté, il y a d'autres pays, les nouveaux entrants donc l'Europe centrale et de l'est mais avec les britanniques qui sont en concurrence et qui essaient de contourner certaines règles en utilisant tous les instruments pour faire du dumping social, donc de la concurrence vers le bas sur le plan social.

Pour stopper cela, il faudrait penser à la solidarité, discuter de cette solidarité européenne pour trouver un moyen de sortie par le haut. D'un côté, ceux qui veulent avoir plus de possibilités d'entrer dans ce marché intérieur pourraient accepter des standards plus élevés et moins de concurrence vers le bas, de dumping social. De l'autre côté, les Etats surtout de l'Europe continentale (Allemagne, France) pourraient avoir plus de ressources grâce à la limitation de la concurrence fiscale. Nous pensons que le problème de la fiscalité est vraiment l'enjeu de la solidarité pour l'Europe à l'avenir. Ce n'est pas le seul enjeu mais il est au cœur de cette pensée. Malheureusement, cette vision, ces ambitions ne se sont pas totalement réalisées



car, déjà dans son rapport, Mario Monti a limité ses ambitions sur le plan de la fiscalité et parle plus de la nécessité de préserver les compétences des Etats membres mais surtout parle de la coordination, quelque chose qui existait déjà. Ce sont des petits pas, pas vraiment au niveau des enjeux qui sont posés, mais quand on regarde ce qui sort de ces débats et de ces discussions au sein de la Commission, c'est encore moins ambitieux. Peut-être que nous, les acteurs sociaux, nous devrions participer de manière plus forte. En tous cas, la CES essaie de jouer sur ce plan là en ne demandant pas uniquement une coordination surtout par rapport aux entreprises, mais aussi une définition des planchers de niveaux acceptables au niveau européen pour éviter ce dumping. Je parle de cet enjeu également parce que c'est aussi important sur le plan mondial, parce qu'il y a cette concurrence avec la Chine, surtout l'Asie qui met sous pression le projet européen qui est bâti sur la solidarité. Ces préoccupations sont pour nous de première importance.

## La question de l'emploi

Il y a d'autres éléments qui sont liés à cette évolution par rapport au marché intérieur. Il n'y a pas que la fiscalité, et notamment la recherche de réponses pour que l'emploi soit plus rémunérateur, si l'on traduit cette formulation « Making work pay ». Nous trouvons ce processus dangereux, car il consiste à limiter les allocations sociales, prestations sociales pour que le travail soit plus intéressant par rapport à la situation de quelqu'un qui se retrouve au chômage. C'est un peu l'approche de forcer quelqu'un à travailler au lieu de l'encourager, comme par exemple ce qui était pratiqué au Danemark, ce modèle de « flexicurité » qui combinait flexibilité et sécurité. Malheureusement cela s'est perdu. Si nous regardons la situation actuelle, la crise, les conséquences, etc., ce concept est totalement vidé de substance. On ne peut donc pas parler de flexicurité, de cette approche en ce moment. On essaie encore de le ressusciter mais avec cette tendance à l'austérité, il n'est pour nous plus d'actualité.

Pour revenir à mes conclusions, je voudrais simplement mentionner que nous nous rendons compte qu'un autre défi qui est posé, pour des raisons européennes, est celui de la mobilité ou plus largement, des migrations. Je voudrais juste mentionner deux éléments.

- Nous nous sommes opposés à cette approche sélective d'accepter la libre circulation des personnes après l'élargissement, mais avec limitation des allocations sociales. C'est pourtant un processus qui a été accepté par certains pays (Suède, Grande-Bretagne) qui ont ouvert le marché du travail mais avec limitation d'accès au système de protection sociale. C'est un processus qui démontre que le concept de solidarité est perçu différemment : pour les nationaux, on est solidaire, mais pour ceux qui sont communautaires d'un autre pays, ce n'est pas la même solidarité.
- Le deuxième constat, c'est que cette perception est encore plus vraie en ce qui concerne la solidarité avec les migrants, ceux qui proviennent des Etats-tiers. Nous nous battons pour que l'on applique les mêmes règles pour tout le monde, avec à la base la reconnaissance des droits, le droit d'accueil de ces personnes originaires d'un autre Etat membre. Nous nous battons pour la reconnaissance du droit de séjour légal de ces migrants. Ce qui pose problème dans plusieurs pays, c'est qu'il y a énormément de travailleurs migrants, de sans-papier. Il y a ce problème en France, mais pas seulement. Pour nous, si l'on veut vraiment parler de la solidarité au niveau européen, il faut reconnaître le droit de ces personnes au séjour légal dans leur pays d'accueil.

Vous avez donc pu voir le comportement de la CES, certes d'une manière assez limitée dans sa portée puisqu'en premier lieu, ce sont nos affiliés qui sont acteurs de ce processus. Mais il y a de plus en plus de responsabilités qui nous concernent et il y a des initiatives, des idées qui ont un impact sur la solidarité.

- Nous nous battons premièrement pour l'égalité des traitements. Le plus facile pour nous, là où il y a des enjeux pour les transfrontaliers qui se posent, c'est d'abord d'appliquer les règles du pays d'accueil, par exemple avec la portabilité des pensions, ou alors avec la santé, les projets de règles pour les soins de santé transfrontaliers. Là aussi nous privilégions des bonnes conditions de fonctionnement pour les systèmes qui existent déjà, qui sont mis en place. Nous voulons que ce qui fonctionne soit protégé. Nous recherchons de surcroît

des règles qui permettraient d'élargir, d'appliquer d'une manière universelle ces règles à l'ensemble de ceux qui sont concernés. Quand on discute du fonctionnement des fonds de pension, donc des fonds qui dépendent des règles du marché intérieur, il ne faut pas leur appliquer les mêmes règles. La Commission l'a demandé, la spécificité de l'Europe des partenaires sociaux, il faut aussi regarder de quelle manière ces fonds de pension peuvent fonctionner d'une manière plus efficace pour éviter la faillite. Mais nous ne voulons pas qu'on leur applique les mêmes règles de solvabilité comme celles demandées pour les assureurs, pour des caractéristiques qui leur sont propres.

- Nous sommes aussi conscients qu'avec cette évolution d'un rôle plus important joué par les marchés, le marché du travail qui devient de plus en plus européen, nous avons besoin de standards européens. Nous avons des débats sur la nécessité et l'opportunité par exemple du salaire minimum européen. Sur ce point là, nous ne sommes pas encore d'accord entre nous, nous allons prolonger les débats que nous avons eus avant notre congrès de Mai. Dans les mois à venir, nous allons revenir sur la question car nous sommes divisés sur la nécessité ou non d'une règle européenne en la matière. D'un autre côté, nous avons déjà reconnu à ce congrès la nécessité de se munir de règles européennes pour le revenu minimum. C'était aussi une question sur laquelle jusqu'à maintenant, nous n'avons pas d'opinion majoritaire. Maintenant nous l'avons acceptée et nous allons discuter sur la manière dont nous voyons ces règles et dont cela doit être appliqué. Nous avons compris que nous avons besoin de définir des standards au niveau européen, étant donné cette évolution du marché européen.

Voilà des éléments de notre action de réflexion par rapport à tout ce qui touche la protection sociale et plus généralement cette notion de solidarité qui pour nous est à la base de notre modèle européen. C'est un modèle parfois contesté, mais il est toujours vivant, de plus en plus mis sous pression aussi bien par ces processus de marchés intérieurs que par ce qu'il se passe avec la crise. ■

## Chantal Euzeby

*Professeur émérite à l'Université Pierre Mendès France, Grenoble - France*



Les propos que je vais développer seront en trois points et aborderont les nouveaux défis et les nouvelles orientations pour la protection sociale en Europe.

- D'abord rappeler les grands défis à relever, nous les connaissons dans l'ensemble, mais peut-être qu'il est utile de les rappeler ;
- Voir ensuite quelles sont les références conceptuelles et méthodologiques qui peuvent être mobilisées pour répondre à ces défis ;
- Enfin, j'aborderai la question des perspectives et propositions, l'idée majeure étant d'aller vers plus de solidarité nationale.

Pour introduire ces trois points, je voudrais faire trois rappels introductifs.

D'abord rappeler que sous l'influence de la mondialisation, des nouvelles technologies, du vieillissement de la population, des contraintes budgétaires, des dysfonctionnements du marché du travail (monté du chômage, monté de la précarité de l'emploi), le rôle de la protection sociale a changé et doit changer. Si sa fonction première est toujours d'offrir des prestations et des services et donc de redistribuer, de mettre en œuvre de la solidarité, elle doit désormais évoluer, elle doit avoir vocation à devenir plus intégrative et préventive. Je

veux dire par là, qu'il n'est plus question d'octroyer des prestations de manière aveugle, il y a des droits, il y a des devoirs. Il faut responsabiliser et autonomiser les individus, autrement dit, utiliser la protection sociale à bon escient.

Deuxième remarque introductive à mon propos : les systèmes de protection sociale en Europe combinent, à des degrés divers, la solidarité professionnelle, qui prédomine dans les systèmes bismarckiens (nous sommes protégés parce que nous avons des références en matière d'emploi) et la solidarité nationale qui prédomine dans les systèmes beveridgiens (qui se déclinent en deux catégories : les régimes sociaux scandinaves généreux, basés sur l'égalité des chances, l'universalité et le modèle libéral anglais, irlandais qui au départ était sur l'universalité mais qui au fil du temps a évolué sur la logique des besoins et sur une conception minimaliste de la protection sociale).

Troisièmement, les systèmes de protection sociale sont confrontés à une crise de légitimité. On leur reproche de coûter trop cher, de peser sur la compétitivité et l'emploi, de déresponsabiliser les individus par rapport à leurs familles. Mais, nous nous sommes aperçus - et la crise nous l'a fort heureusement rappelé -, que la protection sociale avait aussi des atouts, qu'elle était un facteur de performance économique, de régulation économique, d'amortisseur social. Je crois que l'avenir -et nos réflexions doivent porter sur l'avenir- c'est de voir la protection sociale aussi comme un investissement social, un investissement pour le futur en termes de capital humain, c'est-à-dire un investissement qui fasse que sur le cycle des vies nous allions vers une logique d'égalité des chances.

## 1. Les grands défis à relever

### 1.1. La soutenabilité financière

Nous avons évoqué et nous déplorons la montée des déficits publics qui fait que la zone euro est menacée et que désormais les plans de relance que nous avons mis en route et qui étaient une bonne chose sont également menacés. Nous avons réhabilité le rôle régulateur et amortisseur social de la protection sociale et depuis 2009, on revient en arrière. Je crois que l'enjeu de nos propos peut être de faire valoir ce concept d'investissement social à long terme. C'est peut être par ce biais que nous pouvons essayer de montrer que la protection sociale est utile et qu'il faut la défendre, et particulièrement la valeur de solidarité. Je reprendrai ici l'expression utilisée par l'Association Internationale de Sécurité Sociale et par l'OIT. Ils parlent aujourd'hui de protection sociale «dynamique, préventive et proactive». C'est cette idée qui est derrière : la soutenabilité financière. Pour ces raisons, nous sommes amenés à revoir à la baisse la couverture sociale en matière de santé, en matière de retraite. Nous avons déjà commencé, nous n'avons pas attendu la crise pour les revoir à la baisse, cela fait déjà une vingtaine voire une trentaine d'années.

En termes de retraite, nous savons ce que cela veut dire : allongement de la durée d'activité donc relèvement de l'âge de la retraite. Cela veut dire resserrement des liens entre cotisations et prestations donc basculement vers des systèmes de retraite à prestations définies vers des systèmes à cotisations définies ; limitation des retraites précoces ; recours accru au régime privé en capitalisation, en substitution partielle, parfois, ou sinon en complément des régimes publics.

Du côté de la santé, on sait bien ce qu'il se passe, depuis des années, les pays conjuguent en général trois solutions. Tout d'abord, la réduction du niveau de prise en charge publique au profit des régimes complémentaires, mutualistes et privés. Puis la participation financière accrue des individus et des ménages sous diverses formes, co-paiement, franchise, ticket modérateur, cela en faisant bien sûr quelques efforts pour exonérer les patients de longue maladie et ceux qui ont des revenus très bas. Enfin, la prévention, nous essayons de faire quelques efforts un peu partout pour agir sur les «déterminants sociaux» de la pollution, de la santé, de l'alcoolisme, du tabagisme, la surconsommation médicale, etc.

Tout cela est le risque d'affaiblissement de la solidarité collective et le risque de la persistance voire de l'aggravation des inégalités (inégalités d'accès à la santé, inégalités en termes de

couverture vieillesse) et c'est donc ce qui se profile.

## 1.2. L'adaptation à la démographie et à l'évolution familiale, aux changements familiaux

Un débat qui est en cours un peu partout est celui de la **dépendance** des personnes âgées. Qu'ont donc amorcé les pays ? Certains pays comme l'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg ont instauré un système d'assurance dépendance spécifique, une 5<sup>e</sup> branche de la sécurité sociale. Dans d'autres, comme la France, c'est dans le cadre de l'aide sociale que cette question est réglée. D'une manière générale, la tendance est au maintien des personnes âgées à domicile. Dès lors qu'il y a dépendance, il faut une organisation plus poussée.

**Le vieillissement actif**, c'est-à-dire faire en sorte que les travailleurs âgés restent plus longtemps en activité, fait partie des objectifs de Lisbonne. Nous nous sommes donnés au début des années 2000 comme objectif d'atteindre le taux de 50% à l'horizon 2010 pour améliorer l'équilibre financier mais aussi pour lutter contre la pauvreté. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut travailler plus longtemps certaines conditions doivent alors être remplies. Tout d'abord, il faut un marché du travail favorable : si les travailleurs âgés continuent de travailler, c'est au détriment des jeunes, c'est mettre au chômage les jeunes et il y a donc là un risque. Et puis, il y a surtout les conditions : vouloir faire travailler les seniors, c'est leur donner au minimum des conditions de travail favorables et par ailleurs les former. De ce point de vue je voudrais citer dans les bons élèves dans la protection sociale, nous savons que ce sont les pays scandinaves, le cas de la Finlande est assez symptomatique. C'est un pays qui est un peu comme la France et qui dans les années 1990, avait misé sur la retraite précoce, avant de changer de cap en 1998. La Finlande a alors mis en place un programme de relèvement du taux d'emplois des seniors qui fut très ambitieux. Il y a eu un volet campagne d'information pour faire changer les mentalités des travailleurs et des employeurs. En complément, il y a eu un effort très important sur la santé au travail, le suivi personnalisé des chômeurs âgés, c'est-à-dire que s'ils reprennent un emploi, il y a un investissement dans le suivi personnalisé des travailleurs âgés et surtout la formation continue à partir de 45 ans. Si nous voulons que les seniors soient opérationnels, encore faut-il accepter d'investir sur eux et dans le recyclage par rapport aux nouvelles technologies.

Il y a également la question de **l'instabilité familiale et du passage au modèle familiale à double revenus**. Là, il y a un changement qui s'est inscrit dans la durée (multiplication des divorces, etc.), la famille devient instable. Ce que nous avons avant, c'était le système des droits dérivés pour notamment les soins médicaux, les prestations pour les survivants en cas de décès. Ce système là devient caduc. L'enjeu est de savoir comment aller vers des droits propres pour essayer de répondre à ce défi.

## 1.3. La lutte contre l'exclusion

C'est un défi au niveau européen, nous parlons d'inclusion et d'inclusion active, ce qui est tout à fait dans la logique des droits et des devoirs. Il s'agit partout d'inciter ou d'obliger les chômeurs et les bénéficiaires de l'aide sociale à revenir sur le marché du travail moyennant un accompagnement personnalisé. Il s'agit de rendre le travail payant par diverses incitations ou moyens réglementaires et de renforcer les contrôles en matière de retour à l'emploi. Il y a deux systèmes qui ont fait référence ces dernières années :

- **le modèle d'activation anglais, le «workfare»**, qui s'inscrit dans la logique de la responsabilité individuelle, du retour rapide à l'emploi quelle que soit la qualité de l'emploi et du marché du travail flexible, un salaire minimum très bas et peu d'engagement dans la formation.
- En face, il y avait le **modèle scandinave**, dont la figure emblématique était le Danemark, qui est rendu célèbre pour sa cohérence institutionnelle. C'est un système dans lequel prévaut la générosité de la couverture sociale, la logique de l'égalité des chances et de la co-responsabilité des acteurs. Si les gens sont au chômage, ce n'est pas seulement de leur faute, les autres acteurs économiques sont concernés. C'est la logique de l'insertion durable.

Par rapport à cela, où en est-on depuis la crise ? Depuis 2008, la tendance est au basculement vers le workfare. Déjà les Pays-Bas avaient basculé vers le modèle libéral, mais le Dane-

mark est en train d'amorcer un virage, ce qui est un peu inquiétant. La France a entrepris une réforme du marché du travail orienté sur la flexibilité du travail en 2004 et 2008. En 2009 elle a également instauré le Revenu de Solidarité Active (RSA) qui s'inscrit dans cette logique. La question est de savoir jusqu'où devons nous contraindre les allocataires d'un revenu de solidarité active.

## 2. Les références conceptuelles et méthodologiques

### 2.1. L'ancrage sur la justice sociale

La protection sociale est un droit de l'Homme, un pilier de la justice sociale, un pilier de la solidarité. Il suffit ici de s'en référer aux textes internationaux. Si nous prenons la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, à l'article 22, nous pouvons lire que « toute personne en tant que membre de la société a droit à la sécurité sociale », c'est par conséquent un droit de l'Homme. L'article 25 ajoute : « Toute personne a le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de la famille ». Nous pouvons aussi citer la déclaration de Philadelphie de l'Organisation Internationale du Travail de 1944 qui dit à peu près la même chose. Nous pourrions également invoquer la Charte des droits sociaux fondamentaux de l'Union Européenne ou le traité constitutionnel qui donne quelques principes.

### 2.2. La référence au développement humain

Il faut sortir de la logique de la performance économique avec le PIB, le PIB par habitant, etc. La finalité de l'économie ce n'est pas seulement cela, c'est aussi la santé et l'éducation qui sont deux composantes majeures de ce que nous appelons l'Indice de Développement Humain que nous calculons depuis qu'il est reconnu sur le plan international. Nous pouvons voir que ce sont les pays nordiques qui arrivent en tête de ce classement du Développement Humain. Quand nous prenons l'approche en termes de pauvreté, ce sont également les pays nordiques qui arrivent en tête de liste. Ces travaux du PNUD, des nations unies, s'appuient sur la thèse d'Amartya Sen qui pense que la protection sociale sert à développer les capacités car c'est en développant les capacités des individus que nous leur permettons d'accéder à la liberté réelle, c'est-à-dire de faire des choix de vie. La stratégie de Lisbonne n'a, dans un premier temps pas mis l'accent dessus, ce qu'elle a corrigé dans la stratégie de Lisbonne révisé 2003-2005. La stratégie s'est orientée sur le concept de développement durable et d'égalité des chances qui recouvre complètement le développement humain en mettant aussi l'éclairage sur l'environnement, la dimension écologique.

### 2.3. La promotion de l'investissement social à long terme.

Nous savons que la protection sociale, à court terme, permet de relancer la demande et d'agir positivement sur l'économie, ces preuves là ne sont pas récentes, elles datent de Keynes. L'important aujourd'hui est de considérer que d'investir dans la santé, dans les enfants, dans la famille et dans la formation tout au long de la vie, c'est produire des externalités positives dans la société : nous assurons le renouvellement des générations, cela permet de relever le taux d'emploi des femmes. C'est positif pour les entreprises, la compétitivité structurelle et l'innovation, mais aussi pour les personnes bénéficiaires car développer les potentialités des individus, c'est leur donner plus de chances d'insertion professionnelle au cours de leur carrière. C'est là-dessus qu'il faut investir dans nos réflexions. Cela rejoint les réflexions que nous amenons à l'heure actuelle sur les indicateurs de bien-être. L'OCDE est sur ce champ depuis le rapport Stiglitz, le débat sur les indicateurs est donc bien engagé.

## 3. Perspectives et propositions vers des droits sociaux nouveaux fondés sur plus de solidarité nationale

A partir du moment où le droit au travail n'est plus respecté, qu'une partie de la population doit alterner chômage et précarité, donc connaître des carrières professionnelles discontinues et donc précaires, il est logique de réfléchir à quelles sont les prestations, les champs de la protection sociale qui pourraient faire objets de **droits individuels et universels, donc rentrer dans la logique de l'universel.**

**En matière de santé**, en Europe, à peu près 100% de la population est couverte sur le plan de la santé. C'est ensuite la question de la cohérence avec le financement que l'on peut revoir.

**En matière de famille**, le droit de l'enfant, conceptuellement, est déjà presque acquis, c'est-à-dire que celui qui garde les enfants reçoit les allocations familiales dans le couple en cas d'instabilité familiale. Est ce que la dépendance doit faire un 5ème risque de la protection sociale ou est-ce que cela doit être une prestation universelle ? J'ai tendance à développer l'idée que cela doit être une prestation universelle et donc financée par l'impôt.

Pourquoi ? Car c'est indépendant du travail. L'Alzheimer qui nous guète les uns et les autres, nous y sommes hélas tous exposés, que nous travaillons ou non. C'est un thème sur lequel on peut développer cette idée de pension universelle en matière d'autonomie.

En **matière de retraite**, nous pouvons très bien concevoir que le premier pilier soit également financé par les impôts. Cela veut dire que les réformes fiscales doivent suivre, s'il s'agit de prestations financées par l'impôt, il ne s'agit pas seulement de mettre à contribution les revenus professionnels mais aussi les revenus du capital financier et du capital foncier. Cela plaide pour l'idée qu'au niveau européen, l'idée d'un socle européen de droits minimaux est un enjeu très important car il peut permettre de stopper le dumping fiscal et social. Mais où mettre la barre ?

La deuxième piste de réflexion sont les **droits à la mobilité pour tous et à la formation sur le cycle de vie**. On dispose déjà de système de congés partout en Europe (congés maternité, congés parentaux, congés pour formation...). L'idée ici est d'aller vers un système de crédit, d'espèce de droit de créances pour avoir des pauses de travail dans la carrière professionnelle. Il est important que ces droits soient rémunérés en fonction du salaire antérieure (car si c'est seulement pour nous donner un forfait, cela ne suffira pas), qu'ils soient validés sur le plan de la couverture sociale et qu'ils soient portables, transférables d'une entreprise à l'autre, ce qui n'est pas évident. Cela est un enjeu très important pour développer le secteur de l'économie sociale. Pourquoi ne crée-t-on pas un congé d'utilité sociale qui soit rémunéré, validé sur le plan de la couverture sociale ? Il y a là quelque chose à développer. Le secteur d'utilité sociale, secteur dans lequel vous travaillez tous ici, est un secteur dont nous savons qu'il y a des besoins, qu'il y a des potentiels d'emplois, il faut solvabiliser la demande. Cela peut en être un moyen. Il y a les avantages fiscaux et sociaux pour ceux qui font du bénévolat. Ce droit à la formation, je pense au droit à la formation continue, c'est quelque chose sur lequel les syndicats européens devraient débattre. Nous voulons que l'Europe économique reparte, or si nous investissons dans la formation continue tout au long de la vie, cela va dans le bon sens. En même temps nous voulons lutter contre les inégalités et nous allons développer le potentiel des gens. Je pense qu'il serait bien qu'un dialogue social européen aille sur ce plan et que cela débouche sur un accord social qui devienne une directive. Là aussi nous rejoignons l'idée de socle de droits minimaux.

Dernier point que je voudrais aborder, c'est **redonner de la légitimité à la protection sociale, rétablir et faire aimer la protection sociale**. Cela suppose que tout le monde s'y attelle, il y a besoin de restaurer l'image de la protection sociale. Comment ? Il y a plusieurs possibilités. Il y a les campagnes d'informations qui auraient vocation à mettre en évidence les atouts de la protection sociale publique par rapport à des systèmes purement privés.

**En matière de santé**, on sait très bien que dans un système public, on cotise en fonction de ses moyens, on reçoit en fonction de ses besoins. Quand on va vers des systèmes privés, on risque d'être exposé à ce qu'on appelle le système de sélection adverse.

**En matière de retraite**, c'est la même chose. On rappellera seulement que les fonds de pension à cotisations définies ont perdu de 25 à 35% de leur valeur en 2008.

La **faiblesse des coûts de gestion dans les systèmes publics** : les coûts de gestion sont plus bas parce qu'il y a l'effet d'échelle, car il n'y a pas de frais publicitaires à engager et parce qu'il n'y a pas de profit, cet argument fait choc auprès de la population.

Je crois même qu'il faudrait aller plus loin, c'est-à-dire **enseigner la protection sociale** dans les cycles secondaires ou universitaires. J'ai été invitée Forum mondial de la sécurité sociale de l'AISS l'année dernière au Cap et ai été surprise de ce voir que l'Uruguay a mis au programme la protection sociale dans le secondaire. Ce n'est pas par hasard que maintenant l'Uruguay est mieux placée en termes de développement humain qu'il ne l'est en termes de performances économiques. C'est donc une question de volonté politique.

Le **dialogue social** est une autre piste pour faire aimer la protection sociale.

Je crois qu'il faut la rationaliser, il faut la simplifier. C'est sûr qu'on a empilé les prestations, il y a des doubles emplois. Les lois Hartz en Allemagne ont, par exemple, fusionné aide sociale et chômage d'assistance. Nous, nous avons fusionné le revenu minimum d'insertion et l'allocation de parent isolé, il fallait enfin le faire, nous aurions dû aller plus loin. C'est aussi une manière de rendre la protection sociale plus accessible, plus transparente aux citoyens.

**Regroupement des services, dans la lutte contre l'exclusion**, il faut coordonner les politiques, il faut faire qu'il y ait des synergies au niveau local. Nous avons parlé de l'importance du social, du fait que cela doit partir d'en bas. Il faut emprunter cette voie.

Je conclurai en disant que le mode de gouvernance est totalement à revoir en Europe. Il faut un mode de gouvernance plus participatif, en Europe bien sûr, mais aussi dans le monde, en donnant plus de place aux valeurs de justice et de solidarité. L'ultime défi étant bien entendu de passer à un capitalisme à visage plus humain et avec des cohérences institutionnelles, autrement dit, construire des paradigmes économiques et sociaux qui soient cohérents et qui permettent de concilier économie, social et environnement. ■

## Le renouveau de la solidarité en Pologne ?

### Marcin Zieleniecki

*Consultant, Commission nationale NSZZ «Solidarnosc» - Pologne*



Je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir donné cette opportunité de partager avec vous la manière de comprendre le mot «solidarnosc», ou solidarité, dans notre pays. Depuis plus de 17 ans, je suis actif en tant que consultant, conseiller pour le syndicat, avec un travail didactique car je travail à l'université de Gdansk où je suis en charge de la problématique des assurances, notamment des systèmes de retraite. Je dois finalement constater que le problème de la compréhension de la solidarité en Pologne ou le problème des relations entre le solidarisme et l'individualisme pourrait être présenté en suivant un exemple de système de retraite qui est actuellement en place en Pologne. Avant de vous donner des exemples bien précis, je voudrais partager mon exposé en trois parties :

- Tout d'abord, je commencerai par certaines réflexions concernant la notion de solidarité dans le domaine de la couverture sociale ou de l'assurance ;

- le deuxième volet concerne les hypothèses de la réforme du système de retraite ;
- enfin, dans le troisième volet je voudrais me concentrer sur les perspectives de développement dans le futur, comment notre système va évoluer dans l'avenir.

### I. La notion de solidarité dans le domaine de la couverture sociale et de l'assurance

Pour commencer, je voudrais vous dire quelques mots sur le rôle de la solidarité dans le domaine de la couverture sociale. La solidarité sociale est considérée comme une certaine caractéristique selon le modèle beveridgien, selon le modèle bismarckien. Il est difficile de parler de la couverture social sans cette solidarité. Comment se traduit cette solidarté sociale ? Je pense qu'il y a au moins quelques éléments où l'on peut parler de solidarité sociale.

Tout d'abord, cette solidarité sociale résulte du fait que les systèmes de protection sociale sont organisés par l'Etat. Ce ne sont pas d'autres entités qui les organisent sur le territoire, ce sont les organes publics qui sont obligés d'assurer cette couverture sociale selon certaines normes.

Parmi les éléments de solidarité, il faut mentionner son caractère contraignant. C'est-à-dire que le législateur impose à tout le monde de se protéger, d'être prudent, de se couvrir au cas où il y aurait des événements exceptionnels, aléatoires qui se produiraient.

Cette solidarité sociale se reflète notamment par la répartition des charges du risque sur tous les membres de la communauté. On parle ici de l'ensemble de personnes qui paye les cotisations dans le système beveridgien, il s'agit de l'ensemble de la société. Bien évidemment, ce n'est pas tout le monde dans l'ensemble de cette communauté qui est touché par ces événements aléatoires. Mais les prestations dont bénéficient les personnes qui ont été touchées par ces événements, ce sont toutes les personnes de la communauté qui peuvent être bénéficiaires.

On peut aussi parler de cette solidarité sociale dans le cadre de la technique de financement des prestations. Parce que si nous avons le système de répartitions, c'est bien évidemment un système solidaire. On parle par exemple du système intra-générationnel. Mais nous avons des doutes si le système par capitalisation est aussi un système solidaire.

Nous pouvons aussi parler de cette solidarité lorsque nous parlons de la redistribution dans le cadre du système de retraite. On parle aussi d'égalisation sociale, de lissage social, qui s'oppose au principe d'équivalence de la cotisation et de la prestation. C'est-à-dire que dans le cadre du système de retraite, de régime de retraite, ceci est modifié par les éléments de ce lissage, par cette redistribution. On peut se poser la question de savoir à quel moment nous avons recours à cette redistribution. Cette solidarité, cette redistribution résulte des événements aléatoires couverts, il s'agit des événements qui ne sont pas sûrs, qui ne doivent pas nécessairement se produire. Ce ne sont pas tous les membres de la communauté qui seront touchés par ce type d'événements, ce seront les malheureux qui seront impactés.

La solidarité peut aussi résulter de la différenciation entre ce qui concerne le droit à certaines prestations. Lorsque l'on parle par exemple de retraite précoce, certaines personnes peuvent partir à la retraite plus jeunes, même si leur volume de cotisations n'est pas aussi grand que celui des personnes qui vont accéder à la retraite plus tard. On peut dire que, théoriquement, ces personnes vont plus profiter du système de retraite que les personnes qui deviendront retraitées à l'âge normal.

Le troisième élément de cette solidarité ce sont des périodes plus ou moins longues dans lesquelles ont bénéficié de prestations de retraites. Evidemment, cela dépend de la vie de chaque personne, car certaines vivent plus longtemps que les autres. C'est aussi la solidarité sociale qui s'exprime de cette manière. Ceux qui vivent plus longtemps profitent de la contribution de ceux qui ont profité moins longtemps de ces contributions.

Cette solidarité social a aussi sa source dans le fait que dans certains systèmes d'assurance, lorsque l'on se met d'accord sur le montant, par exemple de la retraite, on prend en compte non seulement la période de cotisations, mais aussi certaines périodes où les cotisations n'ont pas été versées. Il y a aussi la retraite minimale garantie par l'Etat au cas où cette prestation calculée selon la règle générale serait inférieure.

Dernier élément dans lequel la solidarité fait son apparition, c'est le fait de déterminer, de prendre en compte certains éléments fixes lorsque l'on se met d'accord sur le montant de la retraite.

On peut dire que le système polonais de retraite englobait tous ces éléments que je viens d'énumérer. Il était donc solidaire jusqu'à la fin de 1998. Mais c'était un système public, obligatoire, avec un caractère de répartition. Il englobait tous les éléments de ce que j'appelle le lissage social.

## II. Hypothèses de la réforme des retraites

Le 1er janvier 1999, la réforme du système de retraite a été mise en place en Pologne.



On peut dire qu'il y avait trois éléments, trois grands changements.

- **la mise en place d'un système par capitalisation pour financer les prestations de retraite.**

Cette opération a été réalisée par le partage de cette cotisation sur la partie répartition et la partie capitalisation. Aujourd'hui, les cotisations sont de 19,52% dont 7,3% devaient être dédiés au financement de la retraite par capitalisation. La méthode par capitalisation bien évidemment était censée nous protéger contre les problèmes démographiques jusqu'à l'âge de la retraite, c'est le boom démographique qui a commencé à approcher de l'âge de la retraite, je pense aux personnes nées entre 1946 et 1959. Il est évident que depuis 1990, c'est-à-dire le moment où la transition a commencé, le taux de natalité ne cesse de baisser, il y a de moins en moins d'enfants qui naissent. On voit que le problème de financement de la retraite par la méthode de répartition sera de plus en plus important. Cette réforme devait donc nous protéger contre le problème lié au vieillissement de la population.

- **la mise en place d'une autre technique de calcul**, cet élément étant particulièrement important. Je voudrais ici mentionner le mécanisme de la détermination et du montant de la retraite, car bien souvent dans la discussion nous nous concentrons sur le financement de prestations de la retraite. Mais à mon avis, l'élément clé qui décide vraiment de la portée de la couverture d'un individu, notamment au moment où on arrête d'être actif sur le marché du travail, c'est un mécanisme de fixation de la retraite. Nous avons pris la décision de mettre en place le mécanisme de la cotisation définie, mécanisme basé sur le rapport très étroit entre le montant de la cotisation dans le système de retraite qui est payé dans le temps de l'activité professionnelle et de la retraite elle-même. On peut dire que le montant de la retraite, calculé selon cette formule dépend de deux facteurs principaux :

- la période de la couverture : cela dépend du moment où l'on entre sur le marché du travail, s'il n'y a pas d'intervalle, et la fin de cette activité professionnelle.

- la qualité de cette couverture : je parle ici notamment de la rémunération, ce qui est la base de la cotisation pour la retraite.

A partir de 1999, les montants de cotisations versées au système ont commencé à être portés sur les comptes individuels des assurés, au sein du ZUS, l'assurance sociale polonaise. Une partie devait être versée au deuxième pilier, donc à des fonds de pension qui devaient veiller à augmenter ces montants, à les investir. La mise en place de ce mécanisme impliquait le renoncement à la partie dite « sociale » de la retraite. Cela équivalait au renoncement au fait de considérer la totalité du temps de travail, aussi du temps où on ne cotisait pas. Dans ce système là, on ne devait prendre en compte que les périodes de cotisations. Les périodes pendant lesquelles les cotisations n'étaient pas versées, n'étaient prises en compte qu'une seule fois au moment de l'estimation, au moment où l'on détermine si l'assuré pourra bénéficier d'une retraite minimale garantie par l'Etat ou non. Ce sont les deux périodes, celle de cotisation et celle de non cotisation qui comptent dans ce cas là. La mise en place de ce mécanisme de détermination du montant de la retraite équivalait à la réduction complète de fonction sociale du système de retraite. Au fond, le risque de protection de l'individu, des aléas de la vie, ce poids a complètement été porté sur l'assuré. Dans ce système là, c'est de l'ingéniosité de la personne, de sa capacité à gagner de l'argent tout au long de sa vie active que dépendra ce qu'il touchera pendant sa vieillesse. Moi-même je suis juriste, et la doctrine polonaise du droit des assurances sociales avait du mal à qualifier ce système d'assurance sociale en Pologne.

On a pu forger trois conceptions dont toutes se référaient au mécanisme de détermination du montant de la retraite.

- La notion la plus poussée, la plus extrême prévoit que ni le premier pilier, c'est-à-dire le système de retraite dans le système de répartition, ni le deuxième pilier, c'est-à-dire le système par capitalisation, n'ont de caractéristiques d'assurance ou en tous cas, ne sont pas des assurances sociales. On y a trouvé des éléments de protection sociale mais non pas de l'assurance sociale. Au moment d'entrer dans la vie active, on devrait connaître le montant définitif au moment où l'on aura satisfait toutes les conditions. Tandis que dans le sys-

tème où seule la cotisation est définie, on ne connaît que cette cotisation là, on ne connaît que le taux de cotisation. Mais ne serait-ce que par voie d'estimation, il est impossible de prédire le montant que l'on touchera une fois la vie active terminée car tout dépendra de la situation sur le marché des capitaux.

- On a pu forger une autre conception, une autre approche médiane qui dit que dans le premier pilier, donc celui de répartition, on a à faire à une assurance sociale. Dans le deuxième pilier, on a à faire à une méthode nouvelle qui protège l'individu du risque lié à la retraite, au passage à la retraite. Les auteurs de cette conception là soutiennent que ce n'est pas de l'assurance sociale à proprement dite. En fait, c'est de l'épargne contraignante, de l'épargne forcée. Ce système garde un caractère totalement individuel qui est dépourvu d'élément de solidarité sociale, dépourvu d'élément de redistribution. Les spécialistes disent que même cette notion de contrainte ou d'obligation ne convient pas totalement à ce deuxième pilier capitalistique. Quand on parle d'une situation dans laquelle une personne épargne de l'argent sur son compte bancaire, elle est au moins sûre d'obtenir ce qu'elle avait réuni au cours de sa vie. Dans ce système en revanche, il n'y a aucune garantie de ce type, l'assuré peut recevoir moins que ce qu'il avait versé au système. Certains spécialistes disent qu'il ne s'agit pas du tout de l'épargne à caractère obligatoire mais plutôt d'investissements capitalistiques obligatoires.

- Une troisième conception, plus proche du monde des assurances, de la technique des assurances, admet qu'aussi bien dans le premier que dans le deuxième pilier, on a à faire à de l'assurance sociale. Selon cette approche, les fonds ouverts de pension n'ont pas de caractère public, ce sont des fonds privés. Mais ces fonds réalisent une certaine partie des missions qui reposent sur le système de l'assurance. Donc ces fonds réalisent des missions. Un autre réalisateur de ces missions, c'est le ZUS, la sécurité sociale polonaise. Dans cette troisième conception, aussi bien dans le premier que dans le second pilier, on a à faire à l'assurance sociale.

- **La modification des raisons qui décident du droit de toucher la retraite et sur les modifications des conditions du passage à la retraite anticipée.** Dans l'ancien système, le droit de toucher la retraite dépendait de deux éléments : du fait d'arriver à un âge défini et de l'ancienneté. Je tiens à dire qu'en Pologne, depuis l'entre deux guerres, cette période reste la même, c'est toujours 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes. Initialement, l'ancienneté devait être de 25 ans pour les hommes et 20 ans pour les femmes. La réforme du système de retraite ne devait introduire que le critère de l'âge. La possibilité de la retraite anticipée a toutefois été supprimée. L'âge réel de passage à la retraite d'avant la réforme était très bas : 58 ans pour les hommes et 54 ans pour les femmes. On peut dire que la suppression progressive de la possibilité de la retraite anticipée porte ses fruits en Pologne et l'âge réel a nettement augmenté.

Je ne veux pas développer le troisième pilier, celui de l'épargne facultative, l'épargne vieillesse. Jusque là, nous avons deux formes, c'étaient des programmes professionnels, d'épargnes professionnelles, une sorte de caisse de prévoyance d'un côté et d'un autre côté ce qu'on appelle des comptes individuels, qui reflétaient une décision individuelle de l'individu. Mais ni l'un ni l'autre n'a fait ses preuves en Pologne pour deux raisons : les rémunérations des salaires étant basses, les gens n'ont pas assez d'argent pour financer en plus de cette épargne facultative. Par ailleurs il me semble que nous n'avons pas su profiter de certains mécanismes fiscaux incitatifs pour les employeurs.

### III. les perspectives de développement

Aujourd'hui, à quelles modifications faut-il s'attendre pour l'avenir en Pologne ? Nous venons de finir la modification des premières prémices de la réforme. Tout d'abord, la modification consiste à une limitation de cette partie de la cotisation qui est transmise vers les fonds de retraite dits « ouverts », donc au financement par la voie capitalistique. En Europe et surtout en Europe de l'est suite à des pressions, à des difficultés budgétaires de l'Etat, on a entrepris toutes sortes d'actions visant à limiter le segment capitalistique de l'assurance retraite, ce qui consistait soit à une suspension (c'est ce qui s'est passé en Lituanie), ou cela a même consisté

au renoncement total à cette partie capitalistique de financement de retraite ou bien on a limité le montant de la cotisation, donc la partie destinée à ce financement capitalistique. La Pologne a choisi cette troisième solution. Je tiens à dire que cette solution n'a pas plu à tout le monde. Nous avons pu justifier cette modification par le fait que les premières hypothèses, les prémices n'ont pas fait leurs preuves dans le cas duquel on devait couvrir les déficits par le transfert d'une partie de la cotisation vers les fonds dits «ouverts», vers des fonds d'investissements. Cela devait se faire au moyen de l'argent des privatisations et au moyen de réserves que l'on espérait trouver dans le système des paiements, des prestations de retraite. Il s'est avéré que ce serait quoi qu'il en soit au budget de l'Etat de couvrir le déficit. Toute cette charge liée au besoin de combler ce déficit a fait que le budget de l'Etat s'est endetté dans ces fonds dits «ouverts», dans ces fonds de pension. Le budget de l'Etat a dû mettre des titres, des obligations pour le financer. On a réduit cette cotisation, nous sommes passés de 7,3% à 2,3%.

La Pologne se heurte à un autre problème qui est une conséquence de la mise en place du nouveau mécanisme de détermination du montant de la retraite. Je fais référence aux montants extrêmement bas des retraites auxquels on arrive au moyen de cette cotisation dite «définie». On voit qu'il s'agit de montants extrêmement bas surtout pour les personnes qui gagnent mal leur vie durant leur vie active et qui ont beaucoup d'interruptions, notamment les femmes. Cela concerne aussi les personnes qui ont un bas niveau de qualification professionnelle. On se demande aujourd'hui en Pologne ce que l'on pourrait faire pour améliorer cet état des choses et pouvoir dire à l'avenir que les retraités seront protégés de la pauvreté, de l'indigence, qu'ils seront protégés par le système de retraite. C'est la doctrine, c'est la science qui dit qu'il faudrait augmenter avant tout l'âge de passage à la retraite. En Pologne, c'est un problème difficile, notamment à cause de ce que j'ai déjà mentionné : il y a 12 ans, nous avons décidé d'élever cet âge vers le haut et de supprimer la possibilité de retraite anticipée. On a mis aussi en place ce mécanisme de cotisations dites «définies» qui devrait passer par des instruments économiques, inciter la population à prolonger sa période d'activité professionnelle. Il y a donc à présent une résistance en Pologne par rapport à l'augmentation de cet âge de passage à la retraite et par rapport à l'égalisation de l'âge du passage à la retraite des hommes et des femmes. C'est la Cour Constitutionnelle qui a étudié la question et contrairement à ce que dit la Cour Européenne de Justice, le Tribunal Constitutionnel polonais ne voit pas de discrimination dans la différence d'âge entre les hommes et les femmes.

Nous avons également décidé en Pologne d'augmenter l'âge réel du passage à la retraite. Pour certains, cela était équivalent à la prolongation de leur temps d'activité. Si maintenant, 12 ans plus tard, nous voulions encore changer les choses pour une partie des personnes, les gens pour lesquels nous avons déjà augmenté l'âge de la retraite verraient cet âge prolongé une fois de plus. Les études montrent qu'il n'y a pas d'acceptation sociale pour une telle solution.

Evidemment il y a un autre élément, à savoir, le système de protection maladie. Si l'on prolonge la période d'activités professionnelles, il faut que le système de soins médicaux suive, il faut veiller à ce que le système médical soit en mesure de garantir aux personnes au-delà de la cinquantaine des prestations qui leur permettraient de travailler, de conserver un état de santé permettant à ces personnes d'avoir une vie professionnelle active. Malheureusement, en Pologne, on observe des faiblesses dans ce domaine. ■

## TROISIÈME SESSION

### Reconnaissance de la personne et pérennité de la protection sociale solidaire

#### Jean-Yves Leconte

*Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger*



Il s'agit ici de se poser la question importante des adaptations nécessaires à composer pour la protection sociale afin de tenir compte de l'évolution du monde, de l'évolution des relations entre les gens, et de regarder comment ceci peut se faire en respectant mieux les individualités et le droit des personnes. Nous avons déjà eu toute une séance de travail hier sur des sujets qui nous amènent à cette table ronde, à celle qui suivra, et après aux conclusions de ces journées.

Nous sentons bien aujourd'hui qu'il y a des questions essentielles qui se posent et qui sont liées à la mondialisation des échanges, au dumping social qu'on doit constater de la part de certains pays. Certains se posent même des questions sur la nécessité de poser des conditions sociales ou environnementales au libre échange qui se développe dans le monde. De la même manière, dans nos sociétés européennes, il y a la question de

l'avenir de la protection sociale compte tenu de l'évolution de la démographie.

Avec ces deux questions fondamentales, depuis 2008, la crise rend le débat encore plus aigu dans la mesure où lorsqu'on se pose des questions sur la pérennité de la protection sociale, nous nous demandons si elle nous protège bien. Les individus doivent faire face à la crise et cela remet en cause l'avenir de leur famille, leurs capacités de se soigner. Si le système n'inspire pas confiance, il y a un risque de recroquevillement sur soi qui ne va pas favoriser un sentiment d'appartenance au collectif. De la même manière, lorsqu'on se pose la question de l'avenir d'un système de retraite et que certains expliquent qu'on ne peut compter que sur la capitalisation et non plus sur la solidarité et les répartitions, qu'il faut alors que chaque individu pense à lui-même, à son avenir parce que la société ne pourra pas progresser pour lui assurer ses vieux jours, cela n'inspire pas confiance. Poser la question dans ces termes pose donc la question de l'avenir et le sens de la protection sociale. Et nous devons y réfléchir.

Il y a également la question de la démographique qui en Europe oblige à constater qu'il faudrait faire venir des gens d'ailleurs pour équilibrer notre système. On voit néanmoins que cette observation se heurte à plusieurs questions :

- Tout d'abord, les politiques dans un certain nombre de pays européens ne le veulent pas. Donc comment pouvons-nous y parvenir ? Dans la mesure où même si des migrants arrivent et participent au financement de la protection sociale et en bénéficient, ils modifient alors notre ensemble collectif et cela engendre toutes les questions qui sont liées à l'intégration, à l'évolution de la nation, de nos nations.

- Une autre constatation est qu'une carrière qui se faisait avant à un endroit donné, à un poste donné, est aujourd'hui souvent doublement mobile. Il est d'une part mobile dans l'espace, d'un pays à un autre. On constate d'autre part que l'on fait rarement une carrière avec un seul métier. Nous sommes donc face à une double mobilité, géographique et professionnelle, qui oblige à devoir passer d'un système de protection sociale à l'autre. Alors, lorsqu'on évoque la croissance ou la course à la grandeur des organismes de protection sociale, est-ce une réponse à cette constatation ou est-ce autre chose ?

- Il y a la constatation aussi qu'il y a des débats sur le financement lié à l'impôt, sur les droits universels. Si l'on donne des droits universels qui sont financés par l'impôt, on fait perdre à l'impôt une part de sa capacité redistributive. Est-ce quelque chose que l'on souhaite ? La Pologne et les pays de l'Europe de l'est l'ont vécu jusque dans les années 1990 : lorsqu'on donne des droits sans contribution proportionnelle de ce que l'on reçoit après en termes de protection sociale, c'est en réalité une invitation à la triche. Et comment peut-on assurer des droits universels en s'assurant des bonnes cotisations à des niveaux corrects ?

C'est à tous ces sujets liés aux enjeux de la protection sociale aujourd'hui que nous allons essayer de répondre. ■

## Heinz Stapf Finé

*Professeur en Politiques sociales, Alice Salomon Hochschule Berlin - Allemagne*



De 2002 à 2010, j'ai été responsable de tout ce qui concernait la politique sociale au siège des syndicats allemands, le DGB, à Berlin. Mission difficile car à l'époque, nous avons dû faire beaucoup de coupes sociales. Je voudrais vous présenter « les adaptations nécessaires à la protection sociale ». Ma présentation se compose en trois parties :

- Premièrement, une vision globale concernant la sécurité sociale
- Ensuite, les risques extérieurs
- En troisième partie, les perspectives

J'ai toujours l'impression, que les gens, comme nous, pour qui la sécurité sociale est importante parlent de manière assez défensive. Je réfléchis à comment il sera possible de passer de cette position défensive à l'offensive. Regardons maintenant la situation allemande analogue, dans d'autres systèmes bismarckiens.

En Allemagne nous discutons de ce que nous appelons le « passage néo-social de l'Etat protecteur ». Même si on parle de néolibéralisme là dedans, il n'y a pas beaucoup de liberté. Il s'agit de limiter la protection sociale et nous voulons donner une nouvelle définition à la solidarité. Nous ne disons pas que c'est la société qui est responsable du bien-être de la société, c'est l'individu qui en est responsable. Je voudrais expliquer ceci : l'individu se montre solidaire lorsqu'il a à sa charge les coûts de la protection sociale. Avant c'était la société qui était responsable de moi en tant qu'individu. **Quelles sont les règles qui se cachent derrière ce passage, derrière ce changement pour aller vers la conception néolibérale ?** Maintenant, nous avons moins d'Etat protecteur et nous voyons que le système est réduit, beaucoup de prestations se voient réduites. Par exemple, en Allemagne, les retraites n'ont pas été adaptées à la réalité pendant des années. Le droit à la retraite n'a pas été facile à acquérir, certaines prestations étaient versées moins longtemps, par exemple dans le système de l'assurance du travail. Il y a aussi des changements structurels. Certains risques ont été individualisés. Rappelons juste la réforme de Riester où la protection pour les personnes âgées a été privatisée en certaines parties. Il y a aussi la réforme Hartz où il y avait une possibilité de sanctionner les bénéficiaires. **Nous devons confronter ces problèmes à la logique interne de cette protection sociale.**

### Quelles sont les réponses que nous pouvons trouver à ces questions ?

Nous devons d'abord analyser ces changements sociaux. Nous voyons qu'un modèle classique d'un homme qui travaille durant 40 ans pour gagner sa vie et celle de sa famille n'existe plus. Aujourd'hui nous avons deux modèles tout à fait différents. Les gens doivent passer d'un métier à l'autre. Dans mon cas précis, j'ai commencé en tant qu'employé et maintenant je

travail dans le secteur public. Ce sont différentes formes qui changent au cours de la carrière professionnelle. Il y a aussi de nouvelles formes de la vie en commun, le modèle classique de la famille n'est plus valable non plus. **Nous devons donc trouver de nouvelles réponses à nos modèles de sécurité sociale car ils répondent toujours au modèle classique de la vie en famille, de la vie dans la société.**

Si nous regardons le poids du revenu pour le travail, en termes de PIB, nous voyons qu'il devient moins important en faveur d'autres revenus, par capitalisation par exemple. C'est le débat qui est en cours aujourd'hui en Allemagne avec les assureurs. Si les employés changent leur métier, leur poste au cours de leur carrière, le mieux est de l'introduire dans le système social, mais il faut que ca soit le même système. Si le chômage devient un problème, il faut aussi trouver une solution pour savoir comment incorporer ces personnes. Il faudrait incorporer tous les citoyens dans le système de la protection sociale. S'il y a d'autres formes de revenu, dont l'importance augmente d'ailleurs, il faudrait envisager la possibilité de cotiser sur tous les revenus. **Cela permettrait d'assurer la poursuite de cette tendance conduisant vers un système universel.** Quand vous vous souvenez du système bismarckien, on commençait par les ouvriers, puis les employés, les hauts emplois. Maintenant, il faut penser à impliquer l'ensemble des citoyens dans ce système.

**Cela nous permettrait de résoudre deux problèmes : le problème financier car il y a d'autres types de revenus qui deviennent importants et aussi le problème des nouveaux modèles de vie et de travail.**

Jusqu'à présent, nous avons uniquement vu la logique du système, mais les risques plus importants viennent de la crise financière. Je pense que nous, en tant que personnes qui nous occupons de la protection sociale, des assurances etc. nous devons faire beaucoup plus pour l'économie. Nous devons comprendre ce qu'il se passe au sein de l'économie pour pouvoir analyser les risques.

**Analysons les causes de cette grande crise financière et économique pour que nous puissions comprendre les retombées pour le système de la protection social. Que devrions-nous faire pour éviter les grands problèmes ?**

Je pense que la crise a trois raisons principales :

- Il existe des moyens financiers importants partout dans le monde dont l'actif financier a augmenté de 17%. Il est tout à fait clair que pour que ces revenus soient positifs, c'est au détriment de beaucoup d'employés qui doivent perdre leur emploi. S'il y a des actifs financiers partout dans le monde, il faut aussi savoir d'où vient cet argent. La part des salaires devient moins importante, c'est un grand risque pour le système de protection sociale. Les plus riches, se sont encore enrichis jusqu'en 2005, pendant la période dont je parle. La personne qui dispose déjà de tout, que fera-t-elle pour avoir encore plus d'argent ? Elle va par exemple jouer au casino. La participation la moins grande des revenus a augmenté, donc il y a plus de gens qui gagnent moins. La participation de la classe moyenne a perdu de l'importance. Vous voyez aussi que les gens qui gagnent plus, gagnent encore plus qu'avant, par rapport à 1996.
- La deuxième cause de la crise, c'est que la répartition est encore plus inégale. Les riches sont plus riches et les pauvres sont plus pauvres
- La troisième cause est qu'il manque d'équilibre global. Il y a des pays comme le Japon, la Chine ou l'Allemagne qui font beaucoup d'exportations. D'un autre côté nous avons des pays comme les Etats-Unis, l'Espagne ou la Grande-Bretagne qui importent les produits du premier groupe. Ce manque d'équilibre global se maintient. Pourquoi l'Allemagne aujourd'hui attend une augmentation de 4% par rapport à l'augmentation d'autres pays. C'est dans ce manque d'égalité qu'il faut chercher les raisons. Les hommes politiques ne font rien pour éviter ces inégalités dans l'avenir
- La cause suivante est que Wall-Street n'est pas suffisamment contrôlée. Beaucoup de secteurs financiers n'ajoutent que 5% hors PIB des Etats-Unis et la participation de revenu du business s'élève à 40%.
- Parmi les causes de la crise financière, ces 20ans de dérégulation, la redistribution moins

égale et aussi des inégalités énormes en termes de revenus, ont aussi entraîné cette bulle de spéculation qui a éclaté.

**Avons-nous tiré des leçons de cette crise ? La réponse malheureusement est non.** Les mesures prises par les hommes politiques pour combattre la crise sont toujours les mêmes mesures. Les hommes politiques coupent les salaires dans le secteur public, ils augmentent les taxes pour les consommateurs. Ce ne sont pas les bonnes réponses finalement, en Europe, quelles que soient les inégalités globales nous devrions réfléchir plus sur d'autres mesures à prendre.

Il faut sortir de cette image interne pour réfléchir à quels sont les risques venant de l'extérieur et pour éviter les grands problèmes de l'ensemble du système de la protection sociale. Nous devons aussi concentrer une partie de notre discussion sur la question économique. On constate dans les Etats où la redistribution des revenus est égale, la société est plus heureuse et l'espérance de vie de ces pays est plus favorable. Les pays avec une meilleure redistribution des biens ont une situation plus favorable, donc cela vaut aussi le coup de lutter contre cela. Il faut savoir que c'est l'une des causes principales de la crise économique. **On peut aussi dire de cette crise que le système de protection sociale a fonctionné en tant que stabilisateur. Le fait qu'il y ait la protection sociale permettait de sortir plus facilement de la crise, de maintenir la consommation à un haut niveau. ■**

## Elaine Fultz

*JMF Research Associates, ancienne directrice du bureau subrégional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale à l'OIT (Organisation Internationale du Travail)*



La présentation d'aujourd'hui est liée au travail que j'ai mené pendant 10 ans en Europe centrale et notamment 8 ans où j'ai été experte aux affaires sociales de l'Organisation Internationale du Travail, OIT. Pendant cette durée, j'ai géré des projets, financés par le gouvernement français consacrés à la protection sociale. L'objectif était d'aider les futurs adhérents de l'Union européenne à préparer leur système de protection sociale. J'ai mené toute une série d'études liées aux réformes prévues dans ces pays là et notamment la réforme polonaise. L'objectif de ce travail était de préparer les futurs adhérents à l'Union européenne, à l'adhésion dans les aspects sociaux. Je ne peux pas dire que notre projet est totalement réussi vu ce que sont les assurances sociales en Europe de l'Est. Quelqu'un a dit que nous ne saurions contrecarrer la direction que prennent les choses. Or, les gouvernements de ces pays se sont mis à adopter toute une série de dispositions visant à

remplacer les systèmes professionnels par des fonds d'investissements. Le processus à commencer par la Hongrie et la Pologne pour se terminer en 2008 par la Roumanie.

Les seuls adhérents de l'Union Européenne qui ont refusé ce genre de restructurations sont la République Tchèque, la Slovénie et la Lituanie dont le système est un système hybride. Dans ce système, les personnes qui souhaitent faire des économies de leur côté peuvent le faire mais de manière facultative et peuvent quitter le système si elles le souhaitent. Les réformes du système de retraite ont été adoptées dans un contexte fortement idéologique. Nous savons que la population des pays d'Europe centrale et orientale était particulièrement méfiante par rapport au gouvernement, à la classe politique. Durant la période des transformations, il y avait une forte attirance de la population vers le secteur privé. A ce moment là, le secteur privé semblait très attrayant. C'était aussi les comptes individuels qui étaient très populaires, les employeurs disaient à leurs employés que s'ils décédaient durant leur vie active, leurs enfants pourraient profiter de leurs économies. Toutes ces réformes ont été mises en

place d'une manière accélérée, trop rapide, sans que nous prenions le temps de la réflexion afin de bien concevoir les questions administratives, la manière dont le système serait géré.

Parmi des questions touchant l'administration qui sont toujours négligées et non résolues dans les pays de l'Europe centrale, il y a la question de la comptabilité individuelle dans les systèmes de protection sociale. La comptabilité individuelle est susceptible de renforcer la solidarité des systèmes de protection sociale pour des raisons que j'évoquerai plus tard. Ensuite, nous n'avons pas pu profiter pleinement du potentiel de tout ce que pouvions faire dans ces pays là. Puis, le côté administratif est relativement simple et peut améliorer le sentiment de sécurité du citoyen, de l'individu. Il nous est nécessaire d'augmenter le degré d'enracinement juridique de protection sociale et donc de rendre le système plus transparent, plus compréhensible. Moi-même je dirais qu'une excellente façon de le faire serait de prouver que le système de protection sociale est capable de suivre les cotisations, donc d'informer ceux qui cotisent de ce que deviennent leurs cotisations tout au long de leur vie, tout au long de leur période de cotisation : un système digne de confiance, crédible.

D'autre part, les comptes individuels sont susceptibles d'améliorer le sentiment d'être le propriétaire, d'être participant au système, de doter les personnes qui cotisent d'une influence sur ce système. Les comptes individuels peuvent également améliorer le paiement des cotisations.

Autre chose, les comptes individuels se gèrent facilement d'un point de vue administratif. Les comptes individuels mis en place dans les pays que j'ai évoqué, sont assez compliqués à gérer pour les employeurs. Cela est dû au fait que les cotisations sont obligatoires et en même temps nous ne savons pas ce quelles vont apporter, ce que nous pourrions toucher à terme.

J'aimerais faire une comparaison, un parallèle au système où la prestation est définie, où la base sur laquelle nous partons est le salaire annuel et non pas le salaire mensuel. De ce fait, les choses se simplifient car nous avons qu'un seul rapport à faire durant l'année et non pas douze. C'est ce qui fait la différence entre un système privé et un système d'assurance sociale où un rapport est requis une fois par an.

Je prends l'exemple de trois pays : la Slovénie, la Croatie et la Hongrie. Je tiens à souligner que mon propos concerne le rapport du point de vue de l'employeur vis-à-vis des autorités fiscales et non pas l'information transmise de l'employeur à l'employé.

**La Slovénie** n'a pas choisi de privatiser une partie de son système donc le système, en vigueur est celui de l'assurance sociale. Le rapport dans ce pays concernant les cotisations non individuelles est un rapport mensuel. Parallèlement à cela, les employeurs sont tenus de signaler une fois par an le montant des cotisations payées et d'établir un seul rapport, donc il n'y a pas de compte individuel. Cependant, il faut dire que la ruée vers les comptes individuels n'a pas épargné la Slovénie dont le gouvernement a exigé de l'assurance sociale de mettre en place des comptes individuels. Cela s'est révélé extrêmement lourd d'un point de vue administratif et au bout d'un moment, ce dispositif a été abandonné.

**La Croatie** est un pays qui a mis en place un deuxième pilier en suivant les conseils de la Banque Mondiale. Toutefois, la Croatie a souhaité simplifier le système de rapport mensuel en mettant en place une agence gouvernementale qui s'appelaient REGOS qui centralisait la totalité des informations provenant des employeurs. C'est le REGOS qui transmettait les informations à l'assurance sociale et au Fisc. Tel était le projet initial mais les choses ne se sont pas passées ainsi car le Fisc ne souhaitait pas se défaire d'une partie de ses priorités. Donc, le système en Croatie est beaucoup plus compliqué que ça ne paraît car les employeurs ont trois sortes de rapports à faire et non pas deux.

**En Hongrie**, nous avons commis une erreur énorme en mettant en place le deuxième pilier dans le pilier privé parce que nous avons transféré sur le Fisc la responsabilité de toucher les cotisations. C'est l'assurance sociale qui met en place les comptes individuels mais c'est le Fisc qui est responsable de la réalisation des cotisations : cela nécessite un rapport mensuel. Toutefois, il s'est avéré que le Fisc hongrois ne souhaitait pas recueillir les noms de chaque assuré. Le Fisc voulait avoir de l'argent, toucher les cotisations, mais ne voulait pas s'occuper de la partie administrative. Ce qui s'est alors produit, c'est qu'au bout de plusieurs années,



l'assurance sociale demandait systématiquement de l'aide et des éclaircissements au Fisc. Nous avons donc renoncé à ce système parce qu'il manquait de visibilité. Il n'y a donc pas de liste de noms de personnes qui devraient cotiser. Il n'est donc pas possible de suivre vraiment le système en Hongrie.

Si nous regardons les informations nécessaires afin de mettre en place un système de rapport individuel dans le système de l'assurance sociale, nous voyons que le modèle existe dans ces trois pays : Ce sont les employeurs qui transmettent l'information à l'assurance sociale et les informations indispensables pour gérer les comptes individuels. Mais, cela ne marche pas. En réalité, les systèmes existent mais ne fonctionnent pas. L'assurance sociale dispose de l'information mais, personne ne fait le point, ne réunis ces informations afin de connaître les montants par salariés. Cette information n'est ni diffusée, ni publiée, elle ne sert pas à faire des projections des futures prestations. Il y a donc un outil relativement simple à mettre en place et d'utilisation, qui pourrait être très précieux, mais c'est un outil qui ne sert pas dans ces trois pays. Les bénéfices du rapport potentiel pourraient consister à une meilleure gestion, à un meilleur sentiment de propriété afin de créer le sentiment d'être le propriétaire de ses cotisations cela pourrait aussi améliorer la recouvrabilité des cotisations. Les bénéfices potentiels sont là, cependant ils ne sont pas vraiment réalisés. Pour l'instant.

Le système ne fonctionne pas vraiment. Pour qu'il fonctionne, il faut un système juridique stable car si les dispositions légales et les textes changent tous les ans, le système manque de stabilité nécessaire pour faire notamment des prévisions, des projections. Un tel système nécessite aussi le respect de la vie privée, le secret. Comment pourrions-nous faire ? Faut-il envoyer les informations par courrier ou alors les mettre sur internet ? Enfin, l'information devrait être compréhensible et facilement déchiffrable pour les intéressés.

Si ces trois conditions étaient remplies, cela permettrait de mettre en place une sorte de confiance, créer un sentiment confiance afin que les systèmes solidaire puissent fonctionner.

J'espère que l'Ipse, en tant qu'organisme qui se dévoue aux systèmes solidaires, prendra ces aspects là en compte afin de promouvoir une approche proactive et de la rendre plus populaire dans les pays d'Europe centrale. ■

## Yannick Lucas

Directeur général de la Mutualité française Indre-Touraine - France



### 1 L'exemple de la mutualité.

Il s'agit d'une intervention radicalement différente puisque premièrement elle sera franco-française et deuxièmement sur une thématique très micro par rapport aux interventions précédentes qui étaient très macro.

La problématique de la reconnaissance de la personne pour la pérennité de la protection sociale solidaire. Je la présente au travers d'un prisme déformant, celui de la mutualité et plus particulièrement celui de la mutualité en France.

Lorsque nous nous intéressons à la mutualité en France et à la complémentaire santé, il y a une grande différence par rapport au sujet que nous avons vu précédemment qui sont ceux de la retraite obligatoire ou complémentaire. Tout d'abord sur les montants financiers dont nous parlons, puisque nous parlons de montants extrêmement limités, quelques centaines d'euros par an. Ensuite, sur l'échelle du temps : nous travaillons sur le court terme puisque c'est un risque qui s'analyse année après année.

**D'abord, nous aborderons un regard historique, ensuite les évolutions récentes, puis nous reviendrons en conclusion sur comment nous pouvons réinventer le paradigme mutualiste qui laisse à penser qu'il est perdu, ce dont je ne suis pas tout à fait sûr.**

**Le regard historique.** Il s'agit d'essayer de se resituer au milieu 19<sup>ème</sup> siècle, le moment du grand boom du développement de la mutualité en France, notamment avec la loi de 1848. Nous sommes sur une situation précédente où, l'aide, le secours sont basés sur des mécanismes de charité. Ils sont des mécanismes de soins aux indigents pris en charge par des sociétés de charités ou de bienfaisance, qui sont pour beaucoup d'essence religieuse mais certaines sont laïques. Ces sociétés sont dans une relation unidirectionnelle de celui qui donne vers celui qui reçoit, plus clairement des riches vers les plus pauvres. Ces sociétés ont une motivation religieuse, humaniste mais aussi une motivation sociale : « Etablir de plus affectueux rapports entre la classe pauvre et la classe riche ». Cette dimension sociale de la relation interpersonnelle n'est pas tout à fait absente y compris dans les mécanismes de charité, notamment dans certaines de sociétés qui se sont développées dans la région lyonnaise au 19<sup>ème</sup> siècle. Les premières mutuelles se créent, que je situe historiquement milieu 19<sup>ème</sup> où nous passons d'un mécanisme de charité à un mécanisme de solidarité. La problématique du thème de solidarité est qu'il y a une double dimension : une dimension altruiste et une dimension égoïste. Lorsque nous nous inscrivons dans un mécanisme de solidarité, nous le faisons pour les autres mais nous le faisons aussi pour nous-mêmes. Nous sommes donc bien là, au cœur d'une relation interpersonnelle. Ce qu'il faut également retenir, c'est que lorsque nous regardons les mutuelles qui se créent à cette époque, leur objectif n'est pas la prévoyance car nous ne sommes pas dans une projection à long terme, nous sommes dans une projection d'entraide et de secours. Cet élément restera.

Ce phénomène de mutuelle va se développer de deux manières. A la base, c'est-à-dire qu'il y a un mouvement un peu spontané de développement des mutuelles qui sont surtout autour de solidarité professionnelle mais également avec un accompagnement des pouvoirs publics. Cet accompagnement des pouvoirs publics est un peu ambigu puisqu'à la fois il y a la volonté de développer les mutuelles mais également la volonté de les contrôler.

D'un point de vue sociologique :

**«La mutualité transforme la population laborieuse en lui inspirant un ardent amour du travail et de l'ordre»<sup>1</sup> sans risquer contrairement à la charité « d'encourager la paresse, porteuse de dangers bien plus grands».**

Nous voyons bien qu'il y a une vision sociale de la mutualité que nous retrouverons quelques

années plus tard lorsque Bismarck met en place le système de protection en Allemagne : «**Je souhaite instiller, chez la grande classe des non-possédants, l'état d'esprit conservateur qui naît du droit d'avoir une pension**»<sup>2</sup>.

Ces résumés sont la formule : «un rentier ne se révolte pas, il attend le résultat de sa rente». Il y a cet élément positif avec néanmoins un élément de contrôle et de crainte. A partir du moment où le but premier c'est l'entraide et le secours qui n'est pas forcément lié à cause, **la mutuelle santé au 19<sup>e</sup> siècle n'a pas pour objectif de soigner : la médecine a des moyens extrêmement limités. La mutuelle donc, répare donc principalement les conséquences de la maladie en particulier et la perte de revenu.** Ce mécanisme peut fonctionner également pour d'autres pertes de revenu et notamment le fait de grève. Il est donc important d'être attentif et de contrôler ces éléments, ces doubles éléments : premièrement les mutuelles basées sur des fonctionnements d'entraide, de solidarité, de proximité très forte et deuxièmement cette volonté de contrôle politique très fort.

Les mutuelles à cette époque sont de tailles très modestes. En 1852, il y en a 2500, avec un nombre moyen de 80 adhérents. Elles sont basées sur une solidarité géographique (paroisse, villes, village), professionnelle ou d'entreprise. Cette proximité place la personne au cœur du dispositif de solidarité, ce qui est l'élément essentiel. Les secours sont alors plutôt en nature qu'en espèce. Lorsque nous regardons les bénéfices liés à l'adhésion à une mutuelle nous sommes essentiellement sur des prestations en nature. L'accompagnement personnel est aussi important que le soin : on «visite» les malades. Il y est assorti au fond de l'activité mutualiste, de très importantes manifestations de sociabilité : assistance aux obsèques (chaque mutualiste qui décède a une plaque posée sur sa tombe), messe, fêtes, banquets... Ces mécanismes de sociabilisations sont très importants dans le développement des mutuelles. Cette sociabilité, c'est l'expression d'une fraternité, d'une solidarité entre les membres mais cette proximité est également un instrument de contrôle social. C'est un moyen de contrôler l'utilisation des fonds de la mutuelle. Il y a un nombre réduit de personnes qui ne se connaissent pas et lors des réunions des mutuelles de cette époque, il y a une réelle inquiétude de la réalité de la maladie de l'autre, des besoins qu'il y a réellement avec une vision très marquée de la société et avec une très grande prudence notamment vis-à-vis des femmes qui par nature seraient plus sensibles, plus douillettes. Beaucoup de mutuelles à cette époque, n'admettent pas l'adhésion des femmes.

La proximité est la clé de la protection sociale solidaire à cette époque : «L'assurance est œuvre d'égoïsme et d'intérêt privé et la mutualité œuvre de solidarité, de dévouement et d'intérêt général.» «Les membres des sociétés de secours mutuel aiment leur société. Avez-vous jamais entendu dire à un assuré qu'il aimât sa compagnie d'assurance ?»<sup>3</sup>

**Nous sommes ici, au cœur de la problématique de l'époque et au cœur de la problématique actuelle avec la dimension d'une relation horizontale dans la société mutualiste. C'est une relation avec les autres adhérents. C'est elle qui fait la distinction avec la société d'assurance.** Il y a évidemment des éléments communs, telle la technique d'assurance, mais les modalités qui sont mises en œuvre changent totalement la nature. Il y a cette dimension interpersonnelle mais aussi le mécanisme de gestion avec la participation au choix, à la définition de la prestation : nous décidons ce qui est remboursé ou non.

Ensuite, le mécanisme des représentations démocratiques : le fait que nous élisons les dirigeants change la nature de la gouvernance car les dirigeants ont alors un double statut, à la fois dedans/dehors, dirigeants/dirigés. Cela entraîne donc que le dirigeant mutualiste devient le porte-parole de ses adhérents. **Nous n'avons jamais entendu dire qu'un administrateur d'une compagnie d'assurance se porte comme le porte-parole de ses assurés, il est porte-parole de ses intérêts : la nature est donc différente.**

## 2 Les évolutions récentes

**Le premier point est la problématique de la taille.** La proximité liée à la taille a beaucoup évolué sur une période récente. Les mutuelles ont peu à peu perdu la proximité que permettait la petite taille.

**Deuxièmement, la dimension de solidarité liée à un engagement personnel lié au caractère facultatif s'efface devant la nécessité économique de l'évolution juridique.** Cette relation

horizontale, évoquée plus haut, se transforme en relation verticale : une logique en silo d'adhésion à un organisme.

Il y eut une diminution décroissante des mutuelles pour arriver en 2010 à 482 mutuelles agréées et 719 enregistrées alors que nous étions montés à 30000. Cette diminution du nombre de mutuelles ce n'est pas une diminution du mouvement mutualiste puisque lorsque nous nous intéressons aux nombres de personnes protégées, aux nombres d'adhérents mutualistes, nous nous apercevons que nous étions sur des chiffres très faibles pendant un longue période pour arriver ces dernières années à 38 000 000 de personnes protégées. Evidement, aujourd'hui, nous ne sommes plus sur une base de 80 adhérents par mutuelle, nous parlons en général de plusieurs dizaines de milliers avec des groupements qui maintenant atteignent plusieurs millions de personnes protégées. **La nature des relations qui peuvent exister entre les organismes et leurs adhérents est de nature complètement différente.**

Autre élément la problématique d'un acte militant : **avant, c'était une démarche d'adhérer à une mutuelle : je suis solidaire donc j'adhère. Aujourd'hui, avons-nous le choix d'adhérer à une mutuelle ?** Nous voyons que le taux de couverture mutualiste en France est un peu en dessous de 95% de personnes protégées. La problématique se pose de moins en moins en terme de choix, il y a une obligation à la fois pour des raisons économiques et des raisons juridiques. Nous voyons donc que l'évolution est relativement récente (entre 80 et maintenant, une trentaine d'années) et quelle a une dimension tout à fait particulière. Si nous regardons un peu plus dans le détail la nature, en fonction des catégories de revenus des personnes en France, nous pouvons voir de manière relativement logique que **plus les personnes ont des revenus élevés, plus elles ont un taux de mutualisation important. Cependant, nous voyons que dans tous les cas, en France, nous sommes sur des taux de mutualisation relativement forts y compris sur des catégories de revenus relativement basses.**

A ces éléments économiques de nécessité économique, d'adhésion à une mutuelle, en raison du désengagement de la sécurité sociale, les évolutions juridiques, il faut rajouter **qu'aujourd'hui, la moitié des contrats des adhésions à une mutuelle ou à un organisme complémentaire santé (ce n'est pas la même chose en matière de pourcentage) sont des contrats obligatoires.** Moins pour les mutuelles, beaucoup plus pour les instituts de prévoyance et les assureurs pour des raisons tout à fait compréhensibles. Parmi ces contrats d'entreprise, environ 80% sont obligatoires. Donc nous avons un noyau très important des adhérents mutualistes pour qui l'adhésion devient une adhésion obligatoire. Ils ne font pas le choix et par ailleurs il n'y a pas non plus le choix de la garantie. Une incidente, tout à fait importante pour nous lorsque nous parlons de mécanisme solidaire, c'est que ce développement de contrats collectifs obligatoires peut avoir des conséquences anti solidaires.

Il y a un certain nombre d'aides sociales et fiscales liées au contrat collectif obligatoire qui évidemment est bien financé par quelqu'un et ce sont ceux qui n'en bénéficient pas principalement : les retraités, les salariés des PME/PMI, salariés précaires.

Et ensuite, les mécanismes concurrentiels sur les contrats collectifs entraînent des phénomènes internes de subventions croisées au sein des mutuelles au détriment de ces mêmes catégories. Les frais de gestion des contrats obligatoires sont en grande partie financés par les contrats individuels facultatifs.

### 3 Comment réinventer le paradigme mutualiste ?

Tout d'abord, **il y a la problématique de la prestation standardisée puisque tout d'abord nous n'avons pas le choix d'adhérer à une mutuelle et ensuite toutes les mutuelles proposent la même chose. Il faut donc essayer de retrouver la maîtrise des remboursements, de retrouver la maîtrise de ce qu'on rembourse. Ensuite, la taille suppose de réinventer la proximité.** Savoir ce que nous remboursons c'est évidemment la fin du payeur aveugle. C'est un des grands débats ces dernières années, avec pour anecdote que, pendant des années, entre la création de la sécurité sociale et les années 90, les mutuelles avaient accès à la totalité des informations étant donné que les mutuelles étaient relais de la sécurité sociale et que l'adhérent remettait sa feuille de soin d'assurance maladie à sa mutuelle afin d'être remboursé

en tiers payant. Pendant 40 ans, les mutuelles ont eu accès à l'ensemble des informations. Aujourd'hui, l'informatique a changé complètement la donne et maintenant c'est l'inverse : les mutuelles n'ont accès à aucune information.

Les sujets sont la politique propre de remboursement avec les moyens pour les mettre en œuvre, les conventionnements, les plateformes de remboursement etc., avec peut-être un mode de fonctionnement différent de celui que nous pouvons voir se mettre en œuvre parfois.

Il faudrait personnaliser les prestations, c'est-à-dire, l'importance d'utiliser les nouveaux outils comme les plateformes pour développer une relation personnalisée avec l'adhérent et pas uniquement pour contrôler les coûts. Souvent, ces mécanismes sont présentés uniquement comme de contrôle de coûts ce qui est parfois un peu dommage. Il faudrait peut être aussi revenir aux fondamentaux, en redécouvrant la prestation en nature notamment pour l'accompagnement des personnes âgées ou de la maladie chronique : il a des pistes de réflexion à creuser.

**Il faudrait réinventer la proximité, recréer cet horizon qualité, la présence physique, redévelopper les partenariats locaux, entretenir le militantisme** dont cela supposerait de reposer la question de la démocratie et enfin, redonner la parole aux adhérents, utiliser des réseaux sociaux. Sur ce point, il y a des éléments très importants à creuser qui ne sont pas exploités, aujourd'hui, par les mutuelles. Il faudrait essayer de développer les choix collectifs plutôt que les mécanismes d'options qui sont anti-solidaires. Enfin, il faudrait regarder dans les contrats collectifs comment nous pouvons les démocratiser, faire vivre un mécanisme démocratique à l'intérieur de ce contrat collectif, cette piste là aussi n'est pas exploitée.

Exemples : le modèle belge où la mutualité libérale propose une gamme de prestations qui va bien au-delà de la protection de la santé et nous sommes dans une logique des débuts de la mutualité.

Et la mutualité socialiste a un mouvement social très fort qui ne se limite pas aux remboursements des soins. ■

<sup>1</sup> Olivier FAURE «Les français et leur médecine au 19<sup>ème</sup> siècle» Berlin, 1993

<sup>2</sup> Bismark

<sup>3</sup> B. Gibaud (1850,1914)

## QUATRIÈME SESSION

### La personne, l'intérêt général : quelles prises en compte dans les activités des organismes mutualistes, paritaires et coopératifs ?

#### Otto Kaufmann

chercheur à l'Institut Max Planck, Munich – Allemagne



Le sujet de cette dernière session est : «La personne, l'intérêt général : quelles prises en compte dans les activités des organismes mutualistes, paritaires et coopératifs ?». Ce sujet s'apprête à une double approche : théorique et pratique. Mais je pense que l'approche pratique sera prioritaire.

Je ferai simplement quelques ébauches de définitions en particulier sur la notion d'intérêt général afin d'esquisser une partie du cadre du sujet traité. Il s'agira de quelques aspects parmi d'autres qui sont possibles, voir nécessaires et indispensables. D'autre part, je souligne l'utilisation du pluriel dans le titre de cette session qui indique qu'il y a des ouvertures et non pas seulement une, donc des solutions et non une seule. J'aimerais ajouter une précision que tout le monde connaît : l'intérêt général ne concerne pas seulement la protection sociale ou la sécurité sociale au niveau nationale. Je veux faire le lien avec l'Union européenne

ou plus précisément avec le droit de l'Union européenne ; nous n'en avons pas tellement parlé et il me semble que c'est important. C'est une approche peut-être inattendue.

**Alors, qu'est ce que l'intérêt général ?** Si je parle de la France, c'est la «volonté générale». Seulement, il y a également la possibilité de dire que c'est l'ensemble des intérêts particuliers, et d'ailleurs, dans la plupart des Etats membres, on retient plutôt cette définition. L'Etat, ou l'autorité publique dans un Etat, pose le cadre dans lequel les particuliers, personnes ou institutions, défendent leurs intérêts.

Au niveau communautaire, on parle de lobbying. Les traités et autres textes de l'Union européenne sont utilisés dans le même but, qu'au niveau national à savoir dresser un cadre. Et la Commission - c'est dans le traité même - promeut l'intérêt général. Bien entendu, je sais bien que la sécurité sociale qui fait partie de la protection sociale, est la partie obligatoire des possibilités des modes de protection font comme la partie surcomplémentaire, elle relève de la complémentaire relèvent de la compétence des Etats membres, et non pas celle de l'Union Européenne. Cependant, l'UE, par des actions et par son droit, mais également par les institutions de coordination a des influences qui se font ressentir au niveau des Etats membres.

Aussi, n'oublions pas qu'il y a la Charte des droits fondamentaux qui prescrit le droit à la sécurité sociale, à l'aide sociale et qui fait également référence à la protection de la santé : là, nous avons une influence directe. Je rappelle que la Charte des droits fondamentaux, bien que ne faisant pas partie du traité, a la même valeur que les traités. Et surtout, en application du traité, d'autres branches de droit (que le droit social ou le droit du travail) trouvent application dans le domaine de la protection sociale. Et bien sûr, doit-on se référer au traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne. Je parle en particulier de l'article 106 qui stipule que les entreprises chargées de la gestion des services d'intérêt économique général sont soumises aux règles des traités, notamment aux règles de concurrence. Je fais donc référence à d'autres branches du droit que le droit social.

Or, il y a aussi la Cour de Justice de l'Union Européenne et il est important de souligner que grâce à la jurisprudence de cette cour, qu'il est fait une distinction entre les institutions qui vendent des produits de santé, de prévoyance et leur produits.

Pour simplifier, nous pouvons dire que la protection sociale dans son acception large échappe aux règles rigoureuses de la concurrence. Le droit de la concurrence de l'Union européenne ne s'applique pas aux produits mais aux prestataires et aux assurés. C'est un aspect qui démontre comment l'intérêt général peut être défendu, y compris en matière de protection sociale. A l'Union européenne, on parle évidemment de sécurité sociale. Cependant, n'oublions pas qu'il y a aussi des règles qui s'appliquent à la sécurité sociale mais qui ne nous intéressent pas vraiment ici : la coordination qui concerne la sécurité sociale, le domaine qui est obligatoire. Mais ici, nous parlons surtout de ce qui n'est pas forcément obligatoire mais complémentaire et non obligatoire. Si je prends l'exemple de l'Allemagne, nous voyons combien c'est compliqué : ce qui est obligatoire, ce qui n'est pas obligatoire, qui le fait et pourquoi.

**Ensuite, en ce qui concerne la personne,** il faut faire des approches différentes pour cerner ce qui est visé. Au niveau de l'Union Européenne, quand il s'agit d'appliquer le droit de la coordination, la citoyenneté de l'Union prend de l'importance. La citoyenneté est importante notamment quand il s'agit de l'exportation des prestations. Là, il est vrai que le droit de l'UE ne vise que les prestations obligatoires, c'est-à-dire de la sécurité sociale obligatoire, cependant le principe peut s'appliquer à d'autres branches. Je rappelle que la sécurité sociale est concernée uniquement pour ce qui est obligatoire.

La question de la personne doit être élargie aux relations entre l'assureur et le prestataire ainsi que l'assuré et le bénéficiaire ou selon le cas le client. Ce dernier, l'assuré, achète des droits de protection sociale contre certains risques, pour la réparation de certains risques ou plutôt pour compenser la perte financière ou le coût financier lié à la réalisation d'un risque. En ce qui concerne la retraite, l'assuré achète des droits au niveau des différents étages (retraite de base, complémentaire, surcomplémentaire). En matière de santé, nous achetons la protection en complément de l'assurance maladie mais aussi en substitution, comme c'est le cas par exemple en Allemagne. Alors, se sont ces relations entre l'assuré et le prestataire assureur qui font ressortir la vraie nature de la protection en la matière. La couverture peut être assurée individuellement ce qui est le plus fréquent, mais elle peut aussi être collective. Et c'est là, lorsque la couverture est collective, que le débat de la solidarité se pose à nouveau. En ce qui concerne la protection collective, une solidarité peut exister mais évidemment cette solidarité n'est pas tout à fait la même que celle qui concerne l'ensemble du système de protection sociale ; son champ d'application est restreint au groupe concerné et dépend de la forme de constitution des droits choisis. Sur ce sujet, il ya beaucoup à dire mais je cède la parole aux intervenants. ■

## Laurence Lautrette

Avocat à Laurence Lautrette & Associés - France



«*La personne, l'intérêt général : quelles prises en compte dans les activités des organismes mutualistes, paritaires et coopératifs ?*» est un sujet compliqué.

La véritable difficulté, c'est que lorsque nous parlons des organismes paritaires, mutualistes et coopératifs, nous ne voyons pas forcément ce que l'intérêt général, qui est une notion juridique stricte, vient faire dedans puisqu'aucun organisme n'est affecté d'une mission d'intérêt général tel que le législateur peut la définir.

Je reprendrai les propos de Yannick Lucas et de sa difficulté en tant que mutualiste de vivre ce grand-écart permanent dans son rapport avec les personnes, son rapport d'organismes avec les personnes, entre des personnes qui sont des membres de l'organisme et des personnes qui sont des assurés de l'organisme. Il s'agit ici du fil conducteur dans les

problèmes que peuvent rencontrer les organismes paritaires, mutualistes et coopératifs. Ces organismes vivent aujourd'hui dans un état schizophrénique puisqu'ils ont avec une personne un double rapport. Un rapport contractuel, bilatéral sur le plan du droit qui est récent et, deuxièmement, un rapport historique qui un état d'appartenance d'un individu ou d'un membre à une collectivité plus large.

Cela oblige les organismes à trouver une cohérence dans ce grand écart permanent entre un mode de prise de décisions à double volonté, à deux intérêts particuliers : l'intérêt de l'assuré et l'intérêt de la compagnie d'assurance.

La compagnie d'assurance prend aujourd'hui des formes mutualistes ou coopératives ou paritaires, « qu'importe » vous répond le droit qui est le droit des assurances qui s'applique à tous. Cela est un rapport qui se noue sous la règle de la liberté.

Et puis il y a un deuxième rapport entre l'organisme et la personne qui obéit à des modes de décisions collectives. Ces modes de prise de décisions passent par l'intermédiation de représentants qui sont légitimes et qui ont pour mission d'arbitrer entre tous les intérêts en présence, ainsi que de prendre des décisions qui s'imposent à tous dans l'intérêt de poursuivre un intérêt collectif.

Les deux grands courants que peuvent entretenir les organismes avec les personnes : le mode relationnel, qui répond à la loi du contrat ou alors un mode relationnel, qui répond à la loi de l'AG. Dans ces deux cas, il y a du droit : soit contractuel, soit institutionnel. Dans un cas, il y a l'intérêt particulier. Il n'est pas illégitime de rechercher son intérêt particulier, ce n'est pas illégitime que l'intérêt particulier de l'assuré cherche à rencontrer l'intérêt particulier de la compagnie d'assurance. Le deuxième mot important accolé à intérêt particulier est le mot «liberté contractuelle» et le troisième mot, «absolue absence de problématique de gouvernance».

Dans un autre cas, les mots clefs sont « intérêt collectif ». Ses représentants doivent être légitimes mais dans ce cadre là, il y a un problème de représentativité et de légitimité. La représentativité ne suffit pas pour assurer la légitimité des représentants. Ce qui finit d'asseoir la légitimité des représentants, c'est la recherche d'intérêt collectif qui transcende l'intérêt individuel de chacun des membres d'une collectivité. Et le mot important à opposer à liberté contractuelle c'est «contraintes», « caractère obligatoire ».

Le droit des assurances ne connaît que le rapport bilatéral contractuel et n'a comme problématique que de s'assurer que le consentement des deux partis s'est opéré en toutes connaissances de cause. Appliqué aux droits des assurances, ce rapport bilatéral contractuel est



mâtiné d'une forte protection de l'assuré qui prend naissance dans les concepts du droit du consommateur, la protection du consommateur. La culture mutualiste ou paritaire ne connaît que les rapports d'un organisme avec ses membres et plus encore que les rapports d'un organisme parti de ses membres. Bien évidemment, les organismes coopératifs, mutualistes et paritaires sont les enfants de ces deux évolutions.

Il faut alors trouver le point de naissance de cette évolution dans la loi Evin qui, en soumettant les trois familles d'assureurs à un même corps de règles, a fini par harmoniser leurs pratiques ce qui a conduit à un rapprochement car le droit leur imposé : tous des compagnies d'assurances. Cette évolution est également due à la transformation des engagements des organismes en droit. En imposant aux organismes de constituer des provisions, ils ont transformé le droit des adhérents qui était un droit d'appartenance que l'on pouvait tirer du caractère citoyen de l'appartenance à un groupe. Ils ont transformé ce droit collectif en un droit individuel, monétairement évaluable, quantifié, et que l'on pouvait également transporter d'un organisme à un autre, et qui n'était donc plus lié au périmètre d'appartenance. Cela a amenuisé le caractère éminemment politique des décisions que les membres des organes de gouvernance des organismes coopératifs, paritaires ou mutualistes pouvaient prendre. C'est une dimension où l'on comprend qu'il faut avoir la crédibilité, la légitimité et le charisme quand il s'agit d'expliquer à ses membres que l'on va baisser les prestations pour ne pas augmenter les cotisations cette année. Et c'est une autre dimension que d'expliquer que l'actuaire nous a bien validé les comptes du régime.

La dimension politique de personnes qui avaient tous les ans à arbitrer entre différents intérêts dans la recherche d'un intérêt collectif est le jour et la nuit avec ce que les administrateurs des organismes paritaires, coopératifs ou mutualistes ont à faire aujourd'hui, qui est essentiellement basé sur la vérification que les calculs ont été fait correctement et que les orientations ne mettent pas en danger l'équilibre général de l'organisme. Ils ne doivent pas faire que cela mais c'est moins important que ce qu'ils avaient à faire avant, lorsque des décisions lourdes et difficiles parfois étaient à prendre.

Maintenant, la situation d'intérêt général appliquée à cette situation engendre diverses questions.

Qu'est-ce que la personne en tant que sujet de droit pour un organisme mutualiste, coopératif ou paritaire ? Comment la personne est elle prise en compte en tant que membre dans les activités des organismes ? Comment la personne est elle prise en compte en tant qu'assuré dans les activités des organismes ? Qu'est ce que l'intérêt général ? Comment se décline la notion d'intérêt général dans les rapports entre l'organisme et la personne (en tant qu'assuré et membre) ? Comment s'inscrit la notion d'intérêt général dans les activités des organismes d'assurance ? Comment s'inscrit la notion d'intérêt général dans les décisions prises par les organes de gouvernance des organismes ?

Je vais vous livrer trois observations :

**L'intérêt général est une notion floue mais peut se définir comme une plateforme commune de tous les organismes paritaires, mutualistes et coopératifs.**

**L'intérêt général irrigue les activités d'assurances pour tous ces organismes.**

**L'intérêt général inspire, plus qu'irrigue, les activités des organismes au-delà de leurs activités d'assureurs.**

L'intérêt général : Qu'est ce que le droit apporte à cette définition ?

Seules les institutions de retraites complémentaires assument légalement les missions d'intérêt général. Pour tous les autres organismes, dans ce cadre là, la notion d'intérêt général ne les concerne pas. En revanche, nous pouvons discerner qu'ils ont pour objet social et obligatoire de prendre leurs décisions dans l'intérêt de leurs adhérents. Le code de la sécurité sociale est clair pour les institutions de prévoyance, pour les institutions de retraite, pour les mutuelles, les organismes coopératifs.

L'intérêt général dans le droit français, c'est la loi du 8 août 1994. A ce moment là, le législateur ne sait pas ce que cela signifie et 20 ans après on ne sait toujours pas ce que cette notion implique aux organismes de retraite. En revanche, même si nous avons du mal à la définir, nous voyons qu'elle existe puisqu'elle produit des effets, en particulier aux organismes qui ne sont pas soumis à une mission d'intérêt général.

Lorsque que j'évoque des clients avec le droit de suite que l'on a octroyé aux organismes paritaires de retraite, la prééminence que peut prendre la retraite paritaire sur la totalité des autres organismes qui sont membres d'un seul groupe, ils comprennent qu'il y a un intérêt général à défendre par les administrateurs gestionnaires de la retraite paritaire et que cet intérêt général s'est traduit par des faits.

La prééminence de la retraite est un point de friction, particulièrement pour les mutualistes. Dans les groupes de protection sociale, il y a une double prééminence du fait que les institutions paritaires de retraite assument une mission d'intérêt général.

Il y a une prééminence de la retraite sur toutes les autres activités. La retraite par répartition n'est pas concernée par une notion d'activité d'assurance parce qu'elle est différente et qu'elle est affectée d'une mission d'intérêt général, la gouvernance et l'organisation des groupes est telle qu'elle emporte une prééminence de la retraite sur la prévoyance.

D'autre part, il y a une prééminence du paritarisme sur le mutualisme dans les groupes de protection sociale.

**Donc premièrement, prééminence de la retraite dans les décisions, droit de veto relativement fort.**

**Deuxièmement, prééminence de la forme paritaire ou du mode de prise de décision paritaire sur le mode de prise de décision mutualiste.**

J'ai beaucoup de clients dans les mutualistes qui ont du mal à se rapprocher de groupes de protection sociale, qui, à leurs yeux, sont peu ou prou gérés par le patronat des grandes entreprises françaises, parce qu'ils ont du mal à imaginer que leur culture mutualiste puisse un jour se fondre dans un mode de gestion éloigné du leur. Il y a une traduction juridique à cela. La prééminence du paritarisme de la retraite emporte une certaine forme de démocratie sociale. En réalité, les modes de gouvernance ne sont pas les mêmes dans les mutuelles, institutions de prévoyance ou les institutions de retraite.

Dans les institutions de retraite le périmètre des accords est national. Les gestionnaires sont les confédérations nationales qui fabriquent les régimes par la voie d'accords nationaux et interprofessionnels étendus. Les gestionnaires de la retraite en arrivent aujourd'hui à penser qu'il n'est même pas nécessaire que les administrateurs qu'ils envoient dans telle ou telle institution de retraite soient adhérents de l'organisme qu'ils sont censés diriger. **Les institutions de retraite sont des démocraties sociales descendantes** : ce sont les représentants au niveau national qui, parce qu'ils ont une légitimité en termes de représentativité, influent les décisions en direction des organismes.

**Les institutions de prévoyance obéissent à un système de démocratie sociale montante** : normalement, ce sont les adhérents qui élisent ou désignent leurs représentants dans les organes d'administrations des institutions paritaires de prévoyance.

Cela se rapproche du mode de démocratie de la mutualité qui elle obéit au référendum suisse : « un homme = une voix », tout le monde vote au moins une fois pour élire ces représentants, si les délégués finissent par prendre des décisions à la place des adhérents eux-mêmes. Il y a une véritable difficulté pour les mutualistes à imaginer qu'au bout du compte, c'est le Medef, l'UPA et la CGPME, qui va l'emporter dans les prises de décisions des organes de coopération, d'harmonisation des groupes. On peut, peut-être regretter qu'il soit plus facile pour un mutualiste de comprendre le droit des sociétés et le droit des sociétés d'assurances, que de comprendre le fonctionnement d'un organisme qui se veut à but non-lucratif avec un objectif social mais en ne fonctionnant pas comme lui. Cela lui semble encore plus étranger que pourrait lui sembler une société du Cac 40.

**Cependant, il n'y a pas que l'intérêt général, il y a aussi l'intérêt des adhérents. L'intérêt des adhérents est également une notion vague.**

Du point de vue de l'assuré : dans la retraite par répartition, les intérêts de ceux qui cotisent aujourd'hui, ne sont pas forcément les intérêts de ceux qui perçoivent les pensions aujourd'hui. L'intérêt du cotisant d'aujourd'hui doit être ménagé pour le retraité qu'il sera demain. L'intérêt des adhérents est un objectif mais cela n'indique pas forcément le nord quand vous êtes à la fonction de dirigeant.

Du point de vue de l'organisme : c'est la même chose. Est-ce l'intérêt des adhérents d'aujourd'hui, des adhérents de demain ou des adhérents d'hier ? Est-ce l'intérêt de chaque

adhérent ou celui de l'organisme qui les transcende ou les dépasse ? Si c'est celui de l'organisme, est-ce l'intérêt de l'organisme ou celui du groupe dans lequel il exerce ses activités ? Est-ce l'intérêt des membres du syndicat majoritaire qui « domine » la gouvernance de l'organisme ?

Lorsqu'un organisme paritaire ou mutualiste répond à un appel d'offre en faisant une proposition sous-tarifée - c'est une hypothèse d'école - il entame sciemment les fonds propres accumulés par les adhérents d'hier pour tenter de développer un plus grand nombre d'adhérents demain. Est-ce que c'est dans les intérêts des adhérents ? Autre exemple : lorsqu'une assemblée générale d'un organisme qui dispose d'un fond propre important refuse d'entrer dans un processus de fusion, au seul motif que les adhérents souhaitent conserver pour eux la disponibilité des fonds propres, ils retardent se faisant le moment de fusionner plus tard, plus mal, dans des plus mauvaises conditions : est-ce que c'est dans l'intérêt des adhérents. Même chose pour les retraites par répartition : qu'est-ce que c'est l'intérêt des adhérents ?

**Pour autant, il existe un socle commun qui est la notion du temps. Le temps long de la retraite, le temps lent des organismes de personnes, qu'ils soient de formes mutualistes coopératifs ou paritaires, dans lesquels il faut excepter des tours et détours avant qu'un consensus ne se forme.** Cela s'oppose clairement dans les objectifs et dans les modes de prise de décisions au temps court de l'actionnaire qui est particulièrement celui d'une société cotée en bourse.

Lorsqu'une boîte comme *Axience* perd 30% en bourse, il ne lui faut pas plus de deux semaines pour réagir car elle ne peut pas se permettre un tel décrochage sur son cours de bourse perdurer plus d'un mois.

Concernant l'Agirc et Arrco, nous pouvons empiler des papiers sur lesquels elle va faire des pertes, cela n'empêche pas les partenaires sociaux de prendre leur temps pour savoir comment on va faire pour les résorber, s'ils les résorbent un jour et comment.

C'est la même chose pour un organisme paritaire ou mutualiste. Il est peut-être urgent d'agir mais il faut tenir compte du temps de maturation des administrateurs avant d'entrer en voie d'action. Cela est une plateforme sur laquelle les mutualistes, les paritaires et les coopératifs peuvent et doivent construire.

Dans leur activité d'assurance, l'intérêt général irrigue l'activité d'assureur des organismes coopératifs. Il existe une sorte de graduation pour les organismes paritaires : l'interprofessionnel pur ; le multi-professionnel (c'est-à-dire base professionnel mais ils ont beaucoup de branches qui les ont désignés pour assurer leur couverture) ; des organismes qui sont purement professionnels et qui me semblent être les héritiers purs des L4 ; ou alors des organismes ultra chimiquement purs qui sont des organismes uni-branche (il n'en existe que 2 ou 3) qui sont véritablement les héritiers des L4, qui réunissent à nouveau le sentiment que les membres sont des assurés. C'est la même chose dans les mutuelles, il y a des mutuelles interprofessionnelles ou inter-secteurs ; puis vous avez des mutuelles sectorielles, qui ont un encrage professionnel fort, puis vous avez des mutuelles sectorielles qui ont reçu l'agrément au titre du décret de 2007 ; et enfin vous avez des mutuelles livre 3.

Les activités des organismes en dehors de leurs activités d'assurance sont inspirées par l'intérêt général. Au-delà de l'assurance, il y a des choses que l'assurance ne peut pas couvrir soit parce que c'est trop cher, soit parce que ce n'est pas prévu ou pas autorisé : c'est tout le champ de l'action sociale. Aujourd'hui, je commence à concevoir que l'action sociale, c'est le complémentaire du complémentaire, le complément du complémentaire. ■

## Catherine Hock

Secrétaire générale adjointe de l'Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe (AMICE) - UE



Avant d'entamer la présentation dans le prolongement des définitions de la solidarité qu'avaient été proposées Dominique dans son intervention, je voudrais évoquer l'ouvrage d'un botaniste et écologiste, Jean-Marie Pelt, sur la solidarité chez les plantes, les animaux et les humains. Ce que nous dit Jean-Marie Pelt, c'est qu'une interprétation discutable de l'œuvre de Darwin a jusqu'aujourd'hui considéré que la lutte, la compétition étaient des moteurs de la vie, aussi bien dans la nature que dans la société. Or, il montre que la nature met en œuvre d'innombrables mécanismes de solidarité, de symbiose qui ont joué un rôle déterminant dans le développement des espèces. La solidarité n'est donc pas le propre de l'Homme.

Un autre thème abordé par Jean-Marie Pelt est que les sociétés humaines ont mis en œuvre elles-mêmes de précieuses organisations telles que les organisations de prévoyance, les mutuelles, les coopératives, etc. Il conclut que la mise en place de nouveaux mécanismes de solidarité sera absolument nécessaire si nous voulons assurer à tous un statut digne de l'être humain, mais surtout aussi sauver la planète des menaces grandissantes que notre mode de développement fait peser sur elle.

Je vais maintenant vous parler de l'Amice, cette association représentant la mutualité en Europe. Nous allons aussi nous poser la question de l'individu pour les mutuelles et coopératives d'assurance. Il y a un point aussi sur la nécessité de la diversité des formes d'entreprendre dans le secteur financier. Nous aborderons les groupements qui sont déjà en œuvre à l'heure actuelle ou des coopérations commerciales. Et enfin, au sein de l'Amice, je vous présenterai le travail qui est fait sur les valeurs que nous essayons de faire adopter par l'ensemble de nos adhérents et qui, nous l'espérons, vont promouvoir la mutuelle et la coopérative d'assurance au niveau européen.

Les adhérents de l'Amice sont constitués essentiellement de sociétés d'assurance, à l'exception de la Mutualité française et d'autres fédérations ou associations de mutuelles dans certains pays, nous avons des sociétés qui sont nos interlocuteurs directs. Situés dans 17 pays, nos adhérents sont pour la grande majorité des assureurs de biens, de dommages et parfois aussi de personnes puisqu'ils sont actifs dans l'assurance vie et même parfois dans le régime des retraites. Nous considérons que les mutuelles et coopératives représentent 25% des opérateurs d'assurance en Europe, nous en représentons 60% (de ces 25%), donc plus ou moins 14%. Il y a donc encore du travail de prospection à faire.

La structure de l'Amice illustre assez bien le paysage du marché mutualiste en Europe. Vous avez en dessous des 200 millions d'euros, qui seraient une ligne imaginaire, tout ce qui rentre dans la catégorie des PME, dont la dernière partie, ceux qui sont en deçà des 5 millions, est immense. Ils ne sont pas adhérents chez nous, mais on compte des centaines de micro-mutuelles dans de nombreux États membres, pas en France, mais dans les pays nordiques, en Allemagne notamment, qui ne sont pas contrôlés en tant que tel par les autorités de contrôle. Certains grands groupes comme Groupama, Covéa sont membres chez nous. En Europe, nos adhérents sont principalement actifs en assurances non-vie mais néanmoins, aussi présents en assurance vie. En Pologne, nos adhérents représentent une part qui est relativement anecdotique sur le marché mais qui laisse de ce fait espérer qu'il y aura des possibilités pour ce pays.

En ce qui concerne le nombre de sociétaires, nous l'évaluons à 100 millions. Une récente étude qui va être publiée officiellement lundi, commandée par la commission Emploi du

Parlement européen, estime qu'il y a 300 000 employés de mutuelles. Ce chiffre englobe l'assurance dommage et l'assurance santé et de protection sociale.

Dans nos travaux de lobbying, , notamment en matière de gouvernance, nous faisons remarquer que, les banques et les sociétés d'assurance, quelle que soit leur forme juridique, , répondent aux besoins essentiels de la société et que, par la même occasion, elles se doivent de placer l'intérêt du client au cœur de leurs préoccupations. Hélas, c'est une nouvelle récente, la réalité nous montre qu'il n'en est rien. En effet, la Commission européenne qui avait prévu de proposer une initiative législative permettant l'accès à tous à un compte bancaire de base, pour un coût modique., vient d'avorter son projet suite aux études d'impact et à un lobbying très négatif de la part des banques. La Commission se limitera à présenter des recommandations aux Etats membres en ce qui concerne l'accès universel à un compte bancaire. Or les recommandations ne sont pas contraignantes...

Il est certain, comme nous l'a rappelé Maître Lautrette, que, pour être durables, pérennes, les sociétés d'assurances doivent faire des excédents, un profit. Par contre, ce qui les distingue des sociétés capitalistiques, c'est évidemment l'affectation de ce profit. Vous le savez, ce qui distingue notamment le modèle mutualiste du modèle capitalistique, c'est l'absence de conflit d'intérêt entre les assurés ou les sociétaires membres et la gestion. L'absence d'actionnaires est d'ailleurs reconnue dans la dernière version des lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des sociétés d'assurance et est perçue comme un avantage certain en faveur des mutuelles en ces temps de crise des marchés..

Ce qui caractérise les entreprises de l'économie sociale, et notamment les mutuelles, est ce qu'on appelle communément le 'triple résultat' : économique, social et environnemental. e En anglais, on parle des trois « P » : « People, Planet and Profit », qui trouvent leur forme dans une myriade d'activités qualifiées de 'responsabilité sociétale de l'entreprise'.

Un think-tank européen appelé le centre d'étude pour les politiques européennes (The Centre for European Policy Studies) a proposé en **2009 une étude dont les propos portaient sur les mérites d'un système bancaire diversifié avec une attention particulière aux banques coopératives et aux caisses d'épargne**. Cette étude comporte trois volets:

➤ **Les aspects macroéconomiques** : l'idée forte est de dire que sous l'angle de la stabilité, il est avantageux de créer un système mixte, qui allierait la présence d'actionnaires et les formes de sociétés des personnes, des 'partenaires', ou parties prenantes, en anglais « stakeholders ». De manière générale, il existe un intérêt systémique fort dans le maintien d'un secteur des sociétés de personnes. Cet enjeu est tout à fait légitime dans une politique publique et figure dans la plupart de nos positions en réponse aux consultations de la Commission européenne.

➤ **Les aspects microéconomiques et sociaux** : ceux qui apportent le capital ne sont pas rémunérés. En conséquence, les sociétés mutuelles sont plus efficaces, elles opèrent à moindre coûts et leurs marges sont affectées à des projets dont les retombées sont économiques et sociales. En deuxième instance, ces sociétés augmentent la concurrence, directement liée à la diversité des formes d'entreprendre. De là découle évidemment la stabilité dont nous avons parlé auparavant, mais au-delà, existe un réel travail visant l'atténuation de l'exclusion sociale mais aussi toutes les activités qui portent sur le développement régional.

➤ Enfin, **les aspects de marché, se réfèrent à la spécialisation des mutuelles**, leurs liens à des groupes d'affinités, qui, dans la plupart des cas, sont des agriculteurs, les grandes mutuelles d'aujourd'hui ayant généralement commencé par assurer les agriculteurs. D'autres segments professionnels incluent les pêcheurs, les architectes, les maraîchers, les chauffeurs de taxi, les pâtisseries, les notaires, etc. Certaines mutuelles se limitent à couvrir un risque très spécifique, comme cette micro-mutuelle d'assurance hollandaise qui assure les producteurs d'œufs contre une maladie très spécifique.

Je voudrais citer notre Président, Asmo Kalpala, finlandais et PDG du groupe Tapiola, qui fait référence dans notre dernière newsletter à Solvabilité II qui a une tendance indéniable à

favoriser les grandes sociétés. Or, il dit qu'il est convaincu que la croissance et la coopération entre assureurs coopératifs et mutualistes constitue un levier important pour renforcer le secteur et assurer la pérennité de nos organisations. Il note que la gouvernance de nos sociétés mutuelles et coopératives rend parfois une telle coopération laborieuse, voire impossible. Il reconnaît le droit aux petites sociétés souhaitant se maintenir sous leur forme actuelle, mais il constate et se réjouit de la tendance favorable au regroupement de petites sociétés qui vont pouvoir assurer ainsi une pérennité, surtout au regard des nouvelles législations.

Parmi les groupes et les coopérations qui existent déjà, vous connaissez la SGAM et son pendant, l'UMG : ces modèles que nous essayons d'explicitier au niveau européen.

Il existe aussi d'autres alliances, moins contraignantes, comme ces associations de faits que sont Eurapco, regroupant des grands assureurs mutualistes dans plusieurs pays (Espagne, France, Allemagne, Suisse, Hollande et Finlande) et EURESA qui, à travers son GEIE, a permis l'acquisition de Vivium par P&V. En Allemagne, la Vereinigte Hagel est une alliance de plusieurs sociétés qui assurent les agriculteurs contre la grêle et les tempêtes, et qui couvrent toute une région au-delà des frontières politiques.

Un des aspects de notre travail à l'Amice, qui ne concerne pas le lobbying, en tous cas pour l'instant, a été de s'interroger sur les valeurs. Nous avons des adhérents dans 17 pays et nous essayons de trouver des valeurs qui veulent dire quelque chose, qui ne soient pas insipides mais qui soient proches de la réalité de chacun. Nous sommes arrivés pour l'instant à un résultat, qui n'est pas encore validé. Le but était de coller le plus près à la réalité. Les adhérents sont arrivés à ceci : « équité, la défense du collectif au détriment des individualités », etc. Il y a clairement un élément d'avantage qui doit être mutuel, la pérennité, le long terme. Ici, c'est un point litigieux, certains voulaient qu'apparaisse le vocable de « membre, sociétaire », et d'autres, notamment les Scandinaves qui disent préférer celui de « clients ». Pour l'instant, c'est cette dernière version qui a primé, mais la notion de client recouvre une réalité un peu différente, qui se nomme différemment dans chaque Etat membre. Le « retour sur investissement social » : qui indique que le profit est réinvesti, soit dans la communauté ou bien dans les assurés.

Ce sont ces valeurs qui ont été retenues après un travail assez long et itératif. (elles ont fait l'objet d'autres modifications depuis)

Nous avons aussi identifié des valeurs «secondaires» comme la proximité, l'engagement, la participation des parties prenantes, le comportement éthique, la responsabilité, la promotion de la communauté régionale, etc.

Pour finir, j'aimerais encore vous inviter à notre prochain congrès qui aura lieu à Gdansk les 7 et 8 juin 2012. Ce congrès portera sur la solidarité et ses liens avec la mutualité, et bénéficiera de la présence éclairée de Lech Walesa. ■

## Serge Bizouerne

Président de DomPlus - France



Je m'exprime ici au nom d'une expérience professionnelle acquise depuis 10 ans, expérience qui consiste à un accompagnement des publics pour le compte de grands donneurs d'ordre de la protection sociale.

Dès 2000, au travers de leur mission d'action sociale, ces institutions ont souhaité faire bénéficier leurs allocataires d'un accompagnement personnalisé, accessible à tous, à grande échelle et à distance (le téléphone constituant le média).

Ce qui fait que notre activité est au cœur d'un traitement de la relation entre les adhérents et les organismes sociaux, relation, comme on va le voir, qui se complexifie, en raison des évolutions de toute nature.

Notre métier consiste donc à accompagner ces demandes complexes et de ce fait, se situe au cœur de la réussite des missions d'intérêt général des organismes qui nous confient

*«la partie la plus intime de la relation à leurs adhérents».*

Cet espace relationnel est stratégique, comme nous l'observerons ensemble, un espace où la valeur d'estime est élevée mais est aussi source de création de valeur économique. C'est dans ce cadre d'expérience très concrète que je tenterais d'illustrer mon propos.

Nous avons pu observer au cours des travaux du colloque l'importance accordée à la question de l'intérêt général pour nos sociétés, dans un contexte de transformation socioculturelle, économique et politique.

Un enjeu qui se définit aujourd'hui au travers de la prise en compte de la singularité des demandes des personnes, demandes de plus en plus personnalisées, dans un contexte d'évolution des attentes et des besoins de nos concitoyens. Il y a là une vraie problématique de l'intérêt général qui interpelle, fédère et qui démontre que nous nous reconnaissons collectivement de cela. Les débats d'aujourd'hui en témoignent.

Au risque de répéter ce qui a pu être dit par ailleurs, l'intérêt général consiste à répondre au plus près de la spécificité des demandes de chaque personne. La question centrale posée par le colloque est bien d'explicitier la façon de traiter cette relation, entre intérêt général et personne. L'enjeu de l'intérêt général est de s'accorder à l'émergence de plus en plus forte des singularités des personnes dans notre société.

Notre regard au quotidien, au point d'observation pratique, montre que cette tension entre intérêt général et personne n'est pas une contradiction mais elle se résout dans la pratique, dans une façon de traiter de façon très qualitative la relation entre l'adhérent/public et son organisme.

Pour schématiser, je vais tenter d'illustrer l'évolution des rapports entre intérêt général et la montée en puissance de la question de la personne en situant l'espace de travail sensible, un espace relationnel où se résout cette question. Espace sur lequel nous travaillons et qui nous permet de voir en quoi la relation et la personnalisation ont évolué dans ces rapports, et ce, dans un contexte d'émergence des besoins et des attentes qui se multiplient (pour ne pas dire «diversifient»).

Schématiquement, une conception classique de l'intérêt général est de considérer comme un intérêt commun et donc quelque part une forme d'uniformisation ou de standardisation du traitement des demandes. De ce fait, ce qui est singulier et particulier n'est pas reconnu dans le cadre des missions de l'intérêt général.

Finalement, cela donnerait l'impression, et ceci n'est évidemment pas polémique/critique, que tout le monde est logé à la même enseigne. Bien entendu, c'est une image qui illustre le processus de transformation qui se joue dans la relation «intérêt général/personne».

Toutefois, cela renvoie à des approches qui reviennent en ce moment (à l'instar du débat sur la dépendance et du mythe du guichet unique). Je ne peux m'empêcher de penser que c'est la personne qui est unique et non le guichet...

Dans un contexte où la société évolue, on assiste à une diversité de la demande à laquelle les organismes ont répondu de façon de plus en plus segmentée. Cette tendance à la démultiplication des demandes conduit à une segmentation de l'offre qui est souvent liée à l'approche par public par exemple. Ce mouvement change la notion et les rapports entre «intérêt général» et «prise en compte des situations particulières».

Il y a là une évolution de la société où les personnes ne peuvent plus se contenter d'un intérêt général comme relevant d'un « traitement de masse » partiel ou total, de l'intérêt commun. Dès lors, s'installe une dynamique sociétale qui favorise l'émergence de l'intérêt général et la question de la personne, pour faire face au foisonnement complexe et diversifié des demandes. Au-delà de cette segmentation des besoins et parfaitement utile, la nécessité d'une prise en compte des situations de plus en plus particulières et spécifiques des demandes, fait que nous entrons dans un processus de singularisation de plus en plus forte.

Plus les demandes et les besoins sont personnalisés, plus la situation des personnes se complexifie, et apparaît alors une forêt de demandes singulières. **C'est cette forêt de demandes, liée à la reconnaissance et la prise en compte de la personne dans notre société qui est l'objet même de l'intérêt général et des missions qui peuvent en découler.**

Nous l'avons vu, nous sommes au bout d'un processus (l'intérêt général comme étant l'intérêt commun de tous). **De ce fait, l'évolution de nos sociétés nous conduit à considérer la prise en compte des situations particulières comme constitutive de l'accomplissement de la mission d'intérêt général. Ignorer cela remettrait en cause le sens même du rapport intérêt général/personne.**

Les institutions, dès 2000, ont fait le choix de répondre à ce défi en dépassant cette étape par le traitement de cette complexité, considérant de façon complémentaire que la fragmentation de leur public était nécessaire mais pas suffisante pour traiter la diversité des demandes. **Reconnaître les besoins des personnes comme étant légitimes aux yeux de l'intérêt général a nécessité et nécessitera pour l'avenir de nouvelles méthodes de traitement de la relation. Bien sur, à partir du moment où l'organisme considère que ces demandes sont légitimes au titre de l'intérêt général.**

Il y a une zone de contact entre l'organisme et ses publics à un endroit qui devient très complexe. **Cette zone de contact est l'endroit du métier de DOM PLUS.** Tout se joue là, dans un espace relationnel, le nœud entre l'expression de la demande et l'expression de l'offre.

1. **Pour nous, ce qui se passe dans le traitement de cette complexité constitue l'enjeu de la légitimité institutionnelle de tout organisme qui se reconnaît de sa mission d'intérêt général d'être en capacité de considérer ces situations particulières**
2. **C'est la zone dans laquelle s'expriment les demandes issues des problématiques personnelles vis-à-vis des institutions ayant la mission d'intérêt général**
3. **C'est la zone où l'expression de la demande ne coïncide par forcément avec l'expression de l'offre**
4. **Il y a une nécessité d'une intermédiation qui permette à l'expression de la demande, de trouver son correspondant**

**Nous intervenons afin de traduire l'expression de la demande de manière à ce qu'elle trouve son correspondant, et ce n'est pas à la marge.** C'est près d'un million de personnes accompagnées depuis 10 ans et 8 millions de personnes qui ont accès à ces services.

Je disais dans mon propos introductif que nos partenaires nous identifiaient comme étant celui «auquel on confie la partie la plus intime de la relation à son public». Voilà ce qui se passe, ce ne sont pas des cas à la marge, que la complexité des situations nous démontre que la personne a besoin d'un traducteur et d'un passeur.



Que fait le conseiller chez DOM PLUS ? Il commence par établir le diagnostic de la situation de la personne en lui faisant raconter **SON** histoire. C'est ce qui caractérise la singularité de sa situation.

C'est à partir de cette reconstitution (diagnostic) qu'il va traduire dans un langage qui correspond à l'offre institutionnelle. Le traitement de cette relation relève donc d'une logique de traducteur et renvoie à la notion de passeur, dans la façon d'accompagner l'expression de la demande vers l'offre. Un métier axé sur le traitement qualitatif de la demande et qui est transposable à des champs multiples et ce que j'ai à vous dire est simple, évident et n'a pas parole d'expertise :

1. À chaque fois que l'on fabrique de bonnes relations
2. Cela produit de l'estime et de la confiance :
  - a) Plus d'efficacité
  - b) Plus de rapidité
  - c) Plus de puissance

Il y a une vieille expression : «comment transformer un gicleur bouché en tuyau plus large ?» ; tant que la relation n'est pas établie, 1er niveau de confiance, il ne peut rien se passer. A partir de là, on peut construire la relation (de confiance) « j'ai confiance, à priori », je vais développer cette relation, la confiance préside, on se parle de fidélisation et de capital de confiance.

1. DOM PLUS en a fait son métier dans le champ des missions qui nous sont confiées, en travaillant cette relation entre les personnes et la prise en compte de leur situation particulière qui doit trouver tous les jours et rencontrer la mission d'intérêt général de l'organisme qui lui procure un service
2. Il se produit alors de la valeur d'estime, de la reconnaissance par la prise en compte de chaque situation
3. Cela secrète un bénéfice relationnel et par la valeur créée, un bénéfice économique : la fidélisation

La prise en compte de chaque situation particulière faisant que la personne reconnaisse la mission d'intérêt général de l'organisme dont elle dépend, lui permet d'accomplir sa mission d'intérêt général, qui devient alors une nécessité stratégique pour ce dernier.

Ma conviction est que la décennie à venir sera relationnelle avec les modèles économiques qui s'imposeront. Pour DOM PLUS, quoiqu'il en soit, nous traitons cette complexité croissante induite par des nouvelles conditions d'exigences de la personne. Ce n'est pas l'exclusivité des personnes fragilisées mais bien plus globalement la prise en compte des citoyens, adhérents, consommateurs...dont il s'agit.

Le développement de cet espace économique est directement lié à la croissance du développement des droits, des services et ce ne sont pas les comparateurs et simulateurs qui vont résoudre la question. Pour faire référence à Antoni Giddens, chercheur britannique et professeur de sociologie à l'Université de Cambridge : «*Paradoxalement, plus se développe et se complexifie les systèmes experts et les organisations de services, plus le recours à un interlocuteur humain devient stratégique.*». Finalement, la personne doit avoir la possibilité d'avoir la présence d'une personne « la personne appelle la personne ».

La transformation du paysage institutionnel, les rapprochements, les directives voient s'imposer des rapports de plus en plus concurrentiels entre les acteurs, au milieu desquels les enjeux à résoudre autour de l'importance de l'intérêt général et la question de la personne vont devenir et constituer une nécessité stratégique. Dit autrement, celui ou celle qui a la capacité de résoudre ce qui a été exposé préalablement, dispose d'un avantage stratégique incontestable. Ne pas prendre en compte cette réalité, par contre, remet en cause le caractère et la possibilité d'accomplir sa propre mission d'intérêt général = double peine.

DOM PLUS, fort de cette analyse, au travers d'une expérience de terrain, a fait de son enga-

gement Priorité à la personne sa signature. Lorsque l'on traite de façon très concrète les problèmes que les gens rencontrent, quand on résout ces problèmes qui se posent aux personnes, on se met en position de créer une équivalence radicale entre l'intérêt de la personne et l'intérêt général.

Je conclurai en disant que «Donner la priorité à la personne c'est donner la priorité à l'intérêt général» ou autrement dit : «la priorité donnée à l'intérêt général se traduit par la priorité à la personne».

## Conclusions de la Rencontre

### Jean-Louis Bancel,

Président du Crédit Coopératif - France



Tout d'abord, pourquoi un banquier se trouve-t-il dans cette salle et vient apporter son grain de sel ? Je pense que c'est cela la force de l'Ipse, vouloir abolir les frontières géographiques au sein de l'Europe, mais aussi d'abolir les frontières des catégories d'opérateurs. Le Crédit Coopératif c'est tout simplement, immodestement une banque qui se veut utile à tous ceux qui veulent faire bouger leur monde. Ce que nous avons essayé de faire là, c'est de voir si nous pouvions faire bouger le monde, qui bouge par lui-même, mais peut-être pas de la bonne façon, en tous cas à nos yeux.

Je voudrais commencer cette synthèse en vous lisant un texte historique : «Il faut avoir observé la foule affreuse des faubourgs de Praga ou de Wola pour mesurer quels degrés de misère peuvent atteindre les Hommes. Il faut avoir longé les interminables files de femmes, d'hommes, d'enfants hagards attendant des heures à la porte du boulanger municipal le morceau de pain noir hebdomadaire, avoir senti peser sur sa voiture les lourds regards de cette plèbe affamée pour comprendre que notre civilisation tient à bien peu de choses, et que toutes les beautés, toutes les commodités, toutes les richesses dont elle est fière auraient vite disparues sous la lame de fureur aveugle des masses désespérées.». Savez-vous qui a écrit ce texte ? Le Capitaine De Gaulle dans un rapport qu'il a rédigé à la suite de son deuxième séjour en Pologne en 1921. C'est une allusion au lieu où nous sommes et à la photo que vous avez dans cette salle du jeune capitaine De Gaulle qui avait été envoyé en mission par l'armée française dans ce pays après la Première Guerre Mondiale. Vous y retrouvez, bien sûr, des éléments qui ont pesé sur notre réflexion.

La synthèse est un art difficile, car beaucoup de choses importantes ont été dites, c'est toujours difficile de choisir qui nous allons citer ou non. J'ai donc décidé de ne citer personnes pour qu'il n'y ait pas de jaloux, du moins dans les intervenants, même si les idées sont reprises. **Et je pense que cette séance de l'Ipse ici à Varsovie a été un temps du constat.**

Ce sur quoi nous avons globalement convergé les uns et les autres, c'est que nous sommes en crise : une crise financière qui s'est transformée en crise économique, qui a évolué en crise sociale. Et quand bien même nos régimes et nos mécanismes de protection sociale ont servi d'amortisseurs, certains prétendent que ce sont des ralentisseurs de reprise. Mais surtout, nous sommes très clairement en état de crise morale dans la société, y compris dans cette salle, nous sentons le doute nous animer. Je pense que ceci est très bien synthétisé par cette très belle phrase dite en son temps, après la crise de 1929, par le Président américain Franklin Roosevelt : «Nous avons toujours su que l'égoïsme insensible était moralement mauvais ; nous savons maintenant qu'il est économiquement mauvais». Socialement, n'en parlons pas.

**Nous avons convergé pour énoncer un certain nombre des causes de cette crise : la mondialisation, les évolutions démographiques, les évolutions de mode de vie que nous connaissons dans nos sociétés.** Nous avons moins parlé des évolutions technologiques, du rapport au temps en particulier, et surtout tout ce que les évolutions technologiques induisent en capacité des individus, des personnes, à savoir peut-être plus sur les autres que sur elles-mêmes. Nous n'avons peut-être pas assez intégré cette dimension, je pense au phénomène Wikileaks entre autre, comment aujourd'hui nous arrivons à savoir beaucoup plus et beaucoup mieux,

à savoir parfois sur nous-mêmes. Peut-être que nous, adhérents, savons plus de choses sur nous-mêmes que nous l'imaginons.

**C'est intéressant de voir l'étape suivante, celle de savoir comment nous avons trouvé les premiers palliatifs.** Il y avait les palliatifs de temps immédiats qui étaient le retour des Etats qui ont sauvé les banques qui se sont endettées, qui ont injecté de l'argent pour que tout ne s'écroule pas. Est-ce que d'une certaine façon nous ne voyons pas à l'œuvre dans le domaine de la protection sociale - c'est une vision très française - une espèce de retour de la main invisible de l'Etat ? Je reprends volontairement ce terme de « main invisible » que nous associons toujours au marché pour l'Etat car, d'une certaine façon, nous avons un peu le sentiment dans cette salle que l'Etat reste certainement le référent. Est-ce qu'il ne doit rester qu'un régulateur ou un peu plus ? Est-ce que, constatant que la solution n'est pas le marché, nous ne sommes pas aujourd'hui dans l'incapacité de combler un vide et on se dit « l'Etat va y pourvoir » ? **Cette crise de confiance est profonde, nous l'avons bien senti dans nos échanges.** Je rappelle que la confiance des uns dépend de la loyauté des autres. C'est cela la question de fond qui nous est posée, à nous, du côté de « l'offre ». Cependant nous reviendrons sur la double qualité : nous ne sommes pas seulement des offreurs, c'est clairement la question de la loyauté, mais la loyauté à quoi ? Il y a bien sûr un bout de réponse dans la voie juridique.

Je voudrais citer un extrait d'un excellent ouvrage d'une philosophe italienne qui travaille en France, Michela Marzano, et qui Elle a écrit un petit livre Le contrat de défiance : « « Dans notre société atomisée où ne flotte plus qu'un agrégat diffus de feuilles volantes composé... d'individus » - c'est une citation d'Ulrich Beck - la confiance peine à trouver sa place, chacun cherche à être indépendant de tous les autres comme s'ils n'avaient plus besoin de personne, ce qui entraîne un besoin obsessionnel de se protéger d'autrui en multipliant le recours au contrat. Pour le dire autrement, notre société libérale de méfiance est une société qui donne une place démesurée aux droits ». C'est très clairement cela sur quoi nous avons débattu et échangé.

**Les lueurs d'espoir ont été moins fréquentes dans nos échanges.** Je ne dirais pas qu'il n'y en a pas eu, je ne vais pas dire que tout était négatif, mais nous avons échangé, nous avons parlé des implications de la jeunesse dans les pays arabes, dans les pays d'Europe du Sud. Nous pourrions même parler d'un phénomène que nous avons vu apparaître en France qui est intéressant à regarder dans son processus: il y a eu d'abord le temps de l'indignation, et nous avons tous noté le succès de l'ouvrage de Stéphane Hessel Indignez-vous. Et puis, nous sommes passés au temps du « résistez ». Désormais, nous sommes au temps du « il faut s'engager » et c'est cela le nouvel ouvrage de Stéphane Hessel. C'est intéressant car cela a aussi été dit, il y a des choses à l'œuvre que nous percevons ou non dans la société d'aujourd'hui. Evidemment c'est aussi parce que la crise de confiance est là. Mais ne sous-estimons pas le poids de la réalité, il faut le temps de la réflexion, mais la réalité est que les choses bougent, elles bougent parfois vite, parfois à côté de nous, pas en-dehors.

Ce que je voudrais que nous retenions, c'est que dans ces forces qui bougent, il y a toujours ce risque qu'elles soient comme le vieux débat de ce qui est le plus fort entre le torrent et le rocher. Le premier argument c'est que le rocher est plus fort puisque le torrent tourne autour et que le rocher ne bouge pas. Sauf que le torrent va là où sa vocation l'emmène, c'est-à-dire à la mer ; le rocher, lui, ne bouge pas. C'est un point qui me semble important, ce sont les interrogations implicites que nous nous sommes posées. Est-ce qu'au standard des vieux critères marxistes nous ne sommes pas devenus que des lieux de droits formels et où les droits réels seraient parfois oubliés ? C'est bien cela que nous avons ressenti dans les échanges et les débats. Comment à nouveau rapprocher cette vieille dialectique entre droit réel et droit formel ? **Comment faire que nos institutions de protection sociale, qu'elles soient mutualistes ou paritaires, redeviennent des lieux de démocratie réelle ?** Nous avons certes des lieux formels d'échanges, de votes, mais il ne faut pas oublier que lorsque nous nous posons cette question entre la personne - ce n'est pas l'individu- et le collectif, il y a tout de même cette question sous-jacente que nous avons commencé à voir traiter par les juridictions, pas défavorablement à nos institutions jusqu'à présent, de l'abus de majorité. Il y a ce débat que nous connaissons bien, qui renvoie à d'autres débats plus politiques : qu'est ce qu'un abus

de majorité ? **En quoi sommes-nous des lieux de liberté réelle ?** Parce que, bien sûr que ce contrat social évoqué tout à l'heure, est une limitation de souveraineté personnelle, «consentie» à travers les processus de mandat ou de vie en société. Sauf que, les seules choses que nous pouvons répondre du point de vue juridique, c'est la contrainte, l'uniformité, la standardisation, et selon les cas de figures, la solution est de voter avec ses pieds, de se «barren» et voir chez d'autres qui sont peut-être des marchands d'illusion prétendant être capables de vous apporter les réponses personnalisés, n'ayant pas d'autres choix, que de considérer l'institution comme illégitime. Ce que nous avons pu voir dans les présentations qui nous ont été faites de démantèlements, d'affaiblissements des mécanismes plutôt généralisés, c'est aussi cela à l'œuvre, une sorte de délégitimation des processus qui existaient antérieurement. **Troisième point, c'est d'être des lieux d'actions réelles**, parce que comment pourrions-nous vouloir rester des rochers immarcescibles quand le courant du torrent va de plus en plus fort ? C'est certainement une question.

**Troisième volet que nous avons peu évoqué dans le cadre de cette session là de l'Ipse, c'est de jouer de la diversité de nos institutions, du statut juridique, des origines, de la composition** car une des questions qui se pose aujourd'hui dans ces processus de regroupement, de rapprochement est: est-ce que cela ne risque pas de se transformer ? Comme la vieille campagne de publicité que nous avons connu jadis où il y avait une photo « la vie Auchan » toute en couleurs et à côté la vie dans tous les autres supermarchés toute en gris.

Je pense qu'il faut aussi utiliser les bons termes, il faut accepter de dire que pour des tas de raisons, il y a des procès de massification. Et qu'est ce que cela veut dire la massification vue par la personne ? Là-dessus il ne faut pas se tromper de référentiel pour faire savant de paradigmes. Trop souvent, notre monde de la protection sociale va chercher l'inspiration dans le monde industriel or ce n'est pas la bonne référence. Faut-il en effet se comparer aux constructeurs automobiles ? Non, mieux vaut se comparer aux producteurs de services. Regardez le combat Windows contre Apple, tout ça c'est de la massification. Mais la force d'Apple est d'avoir compris qu'il fallait partir de la personne, du « moi j'ouvre mon ordinateur et ça m'énerve particulièrement que dans le système Windows cela prenne un temps infini à s'ouvrir ». Fondamentalement, un ordinateur est un ordinateur, sauf qu'Apple à le succès qu'il a, parce qu'il est capable d'avoir entendu cela. Ce n'est pas parce qu'il a fait de la massification derrière, Nous le voyons bien aujourd'hui dans le succès des tablettes par exemple, il y a même un sentiment d'appartenance des gens qui ont des tablettes, des iPhones etc. Je plaiderai donc que dans vos responsabilités par rapport à nos grands gestionnaires, vous leur demandiez de sortir des schémas venant de la sidérurgie, de la construction automobile ou je ne sais quoi, même si se sont des références intéressantes par ailleurs. **L'enjeu pour nos institutions, qu'elles soient mutualistes ou paritaires, est de reprendre le temps de l'innovation, du dialogue avec les personnes, de redonner du contenu et pas seulement du sens, à l'adhésion.** Je vais continuer à filer ma métaphore sur Apple : regardez ce qu'est Apple Store, se sont des tas de gens qui fabriquent des logiciels qui permettent de les que que vous pouvez télécharger gratuitement ou en payant pour pouvoir afin de répondre à vos besoins. Je pense que c'est à travers ces démarches là qu'il faut aller.

Est-ce que cela veut dire pour autant que la cause est perdue pour nos structures paritaires ou mutualistes ? Ma réponse est clairement non. Là-dessus je voudrais tout de même vous donner une référence qui me paraît très importante. Nous avons eu l'occasion il y a deux semaines d'accueillir pendant une semaine en France Elinor Ostrom, la seule femme prix Nobel d'économie. Elle qui est venue faire une série de conférences. Il y a ainsi eu dont un débat mené tout l'après-midi dans l'amphithéâtre de la Macif avec Elinor Ostrom et sur l'école de Bloomington, école d'économistes qu'a lancée Madame Ostrom où elle parle des structures d'économie sociale comme des structures autogouvernées dans la gestion des biens communs. C'est là-dessus que j'aimerais qu'il y ait un peu de réflexion : en quoi serions-nous gestionnaire d'un bien commun du point de vue des économistes et quel bien commun ? Selon elle, les structures autogouvernées sont des lieux de plus grande efficacité que les structures étatiques ou les structures de marché. Un point important que rajoute Elinor Ostrom est que les structures autogouvernées ne sont pas hors-marché. C'est une manière de dire que nos structures ne sont entre le marché et l'Etat. Nos structures sont des structures d'économie de liberté, s'il n'y a pas de liberté, nos structures n'ont pas de raisons

d'être. Cela renvoi à tous ces débats : liberté d'adhérer, liberté de sortir, liberté de choisir, de décider dedans ou dehors. **Le point important est d'être convaincu, de retravailler nous-mêmes sur ce que nous apportons en étant des structures autogouvernées, se demander ce que cela fait de plus, de mieux, de plus efficace que des structures monolithiques étatiques.**

**J'ai eu le sentiment que cette session était très riche, très diversifiée bien que nous ayons été emmenés sur des terrains difficiles, en apparence très antinomiques, très conflictuels.** Ce que j'ai ressenti, c'est vraiment une volonté de travail de fond, une volonté de trouver les passerelles qui font le lien entre ces deux dialectiques, la personne et le collectif. Ce que je pense, c'est que c'est un bon jalon pour l'Ipse.

**Ce que nous avons ressenti c'est que la crise nous impacte. Nous sommes victimes dans notre gestion financière, dans les remises en cause que nous avons l'impression de subir. Fondamentalement, elle a inoculé en nous le doute.** Je pense que d'une certaine façon, nous arrivons à la fin d'un cycle. Comme toujours, ce sont des cycles sociologiques donc ce n'est pas avec des ruptures marquées mais la fin d'un cycle dans nos organismes de protection sociale. C'est la fin de la prééminence du temps des gestionnaires et la question qui se pose à nous est « De qui va être le temps si ce n'est plus le temps des gestionnaires ? ». Regardons ce qu'il se passe dans la société, le temps doit être à l'action. Quand tout bouge autour de vous, je pense que nous ne pouvons pas rester trappés dans sa dignité immarcescible de rocher indifférent au torrent. Je pense même que devrait venir le temps des prophètes.

Pour conclure, je voudrais citer quelqu'un d'important et je reprendrai sa formule en la tronquant, pour des raisons que vous comprendrez. **Je vous dirai «n'ayez pas peur, ouvrez toutes grandes les portes».** Vous savez qui a dit cela ? Karol Wojtyła. Dans ce pays, il faut reprendre cette citation, je pense que c'est l'urgence du moment. Je me suis alors dit que l'année prochaine, à la même période, l'Ipse nous proposera de poursuivre les cheminements et les travaux. Normalement, ce sera le temps de la Présidence chypriote. Qu'il y a-t-il d'important à Chypre ? C'est le lieu de naissance d'Aphrodite: ce n'est pas seulement la déesse de l'amour, elle est fondamentalement la déesse de la germination, il y a un lien évidemment. Ce que je souhaite, c'est que la rencontre à Chypre soit un lieu de germination des idées et des actions, car je pense que c'est cela le défi aujourd'hui. Chacun doit avoir ses propres actions, mais d'échanger sur les capacités d'action des uns et des autres qui permettent de montrer qu'il nous faut sortir de la dialectique intellectuelle, que je considère comme purement intellectuelle, de la personne et du collectif, est une ardente nécessité. Et j'en termine en citant le Général De Gaulle, puisque j'avais commencé également par lui. ■

## Liste des participants et des intervenants

<b>ATTARD Jean-Marie</b>	<i>HCR</i>	<b>HOCK Catherine</b>	<i>Amice</i>
<b>BANCEL Jean-Louis</b>	<i>Crédit Coopératif</i>	<b>JARRY Christian</b>	<i>Adréa Mutuelles</i>
<b>BASTIE Yves</b>	<i>Identités Mutuelle</i>	<b>KAUFMANN Otto</b>	<i>Max Planck Institut</i>
<b>BAUDRY Jean-Luc</b>	<i>Malakoff Médéric</i>	<b>LAUTIER Jean-Claude</b>	<i>Ipeca Prévoyance</i>
<b>BIZOUERNE Serge</b>	<i>Domplus</i>	<b>LAUTRETTE Laurence</b>	<i>Laurence lautrette &amp; associés</i>
<b>BOUCHER Dominique</b>	<i>Ipse</i>	<b>LECONTE Jean-Yves</b>	<i>Assemblée des français à l'étranger</i>
<b>BOUCHEZ Antoine</b>	<i>ITG</i>	<b>LESOT Brigitte</b>	<i>Mutuelle Chorum</i>
<b>BOUKRIS Armand</b>	<i>Cabinet Boukris</i>	<b>LIAUTARD Michel</b>	<i>Unmi</i>
<b>CAMARD Lilianne</b>	<i>Ipse</i>	<b>LOREAL Simon</b>	<i>Ipse</i>
<b>CASSIER Michel</b>	<i>Mutuelle UMC</i>	<b>LUCAS Yannick</b>	<i>Mutualité Française Indre-Touraine</i>
<b>CHARPENTIER François</b>	<i>AEF</i>	<b>MASSOT Frédéric</b>	<i>Macif Mutualité</i>
<b>COLAS Hervé</b>	<i>INPC</i>	<b>MERGIER Alain</b>	<i>Institut Wei</i>
<b>DEL PUERTO Alain</b>	<i>Ipeca Prévoyance</i>	<b>MILLET Gérard</b>	<i>Macif Mutualité</i>
<b>DOBERMER Ghislain</b>	<i>Malakoff Médéric</i>	<b>NIEMIEC Jozef</b>	<i>CES</i>
<b>DUCRE Marie-Line</b>	<i>Unme</i>	<b>PETITJEAN Alain</b>	<i>Macif Mutualité</i>
<b>DUSZCZYK Maviej</b>	<i>Institut de politique sociale - Varsovie</i>	<b>PETIT-JEAN Bernard</b>	<i>Pro BTP</i>
<b>EUZEBY Chantal</b>	<i>Université PMF Grenoble</i>	<b>PROUTEAU Jean-Marie</b>	<i>Mutuelle Chorum</i>
<b>FABIAN Camille</b>	<i>Cabinet J. Santoni</i>	<b>PROVENZI Lucien</b>	<i>AG2R La Mondiale</i>
<b>FEDERKEIL-GIROUX Cornélia</b>	<i>FNMF</i>	<b>PUJOL Serge</b>	<i>D&amp;O</i>
<b>FLEURE Paul</b>	<i>Malakoff Médéric</i>	<b>RAMBAUD Eric</b>	<i>Pro BTP</i>
<b>FLUHR Jean-Claude</b>	<i>AG2R La Mondiale</i>	<b>RUIZ Sophie</b>	<i>Ipse</i>
<b>FULTZ Elaine</b>	<i>AISS</i>	<b>SARDAIS Claude</b>	<i>France-Pologne</i>
<b>GALLOU Jean-Claude</b>	<i>Ocirp</i>	<b>SIEGEL Jean-Paul</b>	<i>Cabinet Boukris</i>
<b>GARDE Jean-Luc</b>	<i>Malakoff Médéric</i>	<b>STAPF FINE Heinz</b>	<i>Alice Salomon Hochschule</i>
<b>GARIER Nicolas</b>	<i>AG2R La Mondiale</i>	<b>STOKKINK Denis</b>	<i>Pour la solidarité</i>
<b>GENELLE François</b>	<i>Unmi</i>	<b>TABARD Olivier</b>	<i>Novalis Taitbout</i>
<b>GENET Jean-Claude</b>	<i>Groupama</i>	<b>VARDA Stéphane</b>	<i>Pro BTP</i>
<b>GRANJEAN Laurence</b>	<i>AG2R La Mondiale</i>	<b>VIALLET Jacques</b>	<i>Adréa Mutuelles</i>
		<b>ZIELENIECKI Marcin</b>	<i>NSZZ Solidarnosc</i>

## Comminiqué de presse

«L'individu, le collectif, au cœur des nouvelles solidarités» : tel a été le titre et le sujet de la XXXVII<sup>e</sup> Rencontre Ipse qui s'est déroulée à Varsovie les 4 et 5 Juillet 2011.

Cette manifestation s'est inscrite dans l'actualité des travaux de l'Ipse qui ont pour toile de fond la mise en œuvre de solidarités nouvelles afin de pérenniser et promouvoir la protection sociale solidaire. Le conseiller du Premier ministre polonais, Maciej Duszczyk, a ouvert cette Rencontre Ipse au nom de la présidence polonaise de l'Union Européenne en faisant part d'une recherche d'adéquations entre développement économique (la Pologne reste en croissance assez forte) et l'expression de la solidarité sociale. Exercice pertinent mais difficile, tant cet Etat membre vit encore sous l'influence anglo-saxonne et états-unienne misant sur la capacité de l'individu à se garantir par lui-même et rejetant généralement les systèmes collectifs. Or, cette dualité apparente mais à appréhender dans toute sa complexité annonçait bien les débats qui s'ensuivirent.

La prise en charge des risques sociaux doit-elle être assumée par la collectivité ou confiée à l'initiative privée de chacun ? La solidarité a un caractère obligatoire et ressort d'organisations aux tenants coercitifs. Cette construction rigoureuse est-elle encore viable dans un contexte de mutations radicales des sociétés et des cultures mondialisées ?

Les défis relèvent principalement du déjà long processus de métamorphoses des relations sociales et sociétales qui rendent évanescents les fondements de nos systèmes européens d'assurance sociale basé sur un collectif accepté et la garantie de l'emploi. L'érosion du contrat social, héritage de la confrontation entre partenaires sociaux aboutissant au dialogue social, lui-même garant de la cohésion sociale, redéfinit le contour des solidarités professionnelles.

Le champ de l'universalisme (de la sécurité sociale) tend à s'élargir par une généralisation en effectifs. Toutefois, la recherche de la maîtrise, voire plutôt de la baisse des prélèvements obligatoires, accélérée brutalement par les exigences communautaires dans le nouveau cadre du « Semestre européen » visant l'équilibre des budgets, ne semble autoriser qu'un réseau de couverture sociale étendue à toute la population juste acceptable pour les risques lourds et relevant de l'assistance pour les prestations en nature, proche de minima sociaux pour les revenus de remplacement.

Les conférenciers et les participants ont approfondi des sujets, tels la sécurisation des parcours professionnels, le renouveau des solidarités collectives dites mécaniques, c'est-à-dire par similitude, et organiques, soit par différenciation et complémentarité, l'intergénérationnel face aux changements démographiques et familiaux. Tous, dans la diversité de leurs approches et sensibilités, s'accordent avec une des conclusions de la dernière Assemblée Générale de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS - Décembre 2010 - LE CAP) : « les systèmes de sécurité sociale devraient offrir une plus grande liberté de choix afin que les prestations et services puissent correspondre aux besoins individualisés ». Ce nouveau rapport à la personne admis pour les régimes de base, l'Ipse s'emploie à l'approuver et à le promouvoir pour les régimes mutualistes et paritaires de la protection sociale complémentaire. Ce sera à coup sûr une considération déterminante pour la Charte de la protection sociale solidaire, que nous élaborons avec nos adhérents, mutualités et groupes de protection sociale, et présenterons en 2012, aboutissement de débats ouverts à tous nos partenaires et interlocuteurs.

